

TSE

Le Paros – 1er étage

25 Allée Pierre Ziller

06560 VALBONNE



Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence

Document d'incidence pour le dossier de cas par cas



Dossier n°2024051

Edition : mai 2026

CLIENT	TSE
Adresse	Le Paros – 1er étage – 25 Allée Pierre Ziller – 06560 VALBONNE
Date livraison	17/10/2025
Version	Provisoire ☐ Finale ☒
TITRE	Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence
Objet	Document d'incidence pour la demande de cas par cas
Chef de projet	Pierre Clévenot
Rédacteur(s)	Adrien Chassa, Eric Gerbaud, Pierre Clévenot, Fabrice Chevreux.
Relecteur(s)	Pierre Clévenot, Jérémie Hahn
Date création	21/04/2025
Fichier	2024051_Portes-les-Valence_rapport_V5
Nombre de pages	95

TABLE DES MATIERES

1 - CONTEXTE ET SYNTHESE DES ENJEUX ET IMPACTS	7
1.1 - Cadre et objectif de la mission	7
1.2 - Cadrage des inventaires	7
1.3 - Localisation du projet d'aménagement	7
1.4 - Aspect paysager	9
1.5 - Enjeux environnementaux	10
1.6 - Impacts du projet et séquence ERC	11
2 - CHOIX METHODOLOGIQUES	12
2.1 - Définition de la zone d'étude	12
2.2 - Analyse des données existantes	12
2.3 - Collecte de données de terrain	12
2.4 - Evaluation des impacts du projet	14
3 - LES CAS DE L'OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT	15
4 - OUTILS DE GESTION ET DE PROTECTION DES MILIEUX	17
4.1 - Documents et périmètres réglementaires	17
4.1.1 - Plan de prévention des risques naturels (PPRN)	17
4.1.1 - Plan de prévention des risques industriels et technologiques	18
4.2 - Documents d'orientation et de planification	19
4.2.1 - Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	19
4.2.2 - Schéma de cohérence territoriale (ScOT)	22
4.3 - Périmètres d'inventaires et zonages de protection	24
4.3.1 - Périmètres d'inventaires	24
4.3.2 - Périmètres de protection contractuelle	25
4.3.3 - Périmètres de protection réglementaire	26
4.3.4 - Classement au titre de l'urbanisme	27
5 - METHODOLOGIE D'INVENTAIRE TERRESTRE	28
5.1 - Flore et habitats	28
5.1.1 - Flore	28
5.1.2 - Habitats	28
5.2 - Oiseaux	29
5.3 - Mammifères hors chiroptères	29
5.4 - Les chiroptères	30
5.5 - Amphibiens	33
5.6 - Reptiles	33
5.7 - Entomofaune	34
6 - ETAT INITIAL DES MILIEUX TERRESTRES	35
6.1 - Habitats naturels « terrestres »	35
6.1.1 - Analyse des données bibliographiques	35
6.1.1 - Cartographie	35
6.1.2 - Richesse de la zone d'étude	37
6.1.3 - Raccordement électrique	45
6.2 - Flore	51
6.2.1 - Synthèse de la bibliographie	51
6.2.2 - Résultats des inventaires	51
6.2.3 - Synthèse des enjeux floristiques	54
6.3 - Recherche de milieu ou zone humide	54
6.3.1 - Rappel réglementaire	54
6.3.2 - Méthodologie	54
6.3.3 - Résultats	56
6.4 - Faune terrestre	58
6.4.1 - Analyse bibliographique	58
6.4.2 - Avifaune	60

6.4.3 - Amphibiens et reptiles.....	67
6.4.4 - Mammifères terrestres hors chiroptères.....	69
6.4.5 - Chiroptères	70
6.5 - Entomofaune	76
6.6 - Synthèse des niveaux d'enjeux.....	77
7 - EVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR LE MILIEU.....	79
7.1 - Incidences du projet sur les grandes causes de déclin de la biodiversité	79
7.2 - Effets sur les milieux terrestres.....	79
7.2.1 - Continuités écologiques.....	80
7.2.2 - Habitats naturels	81
7.2.3 - Impacts bruts sur la flore.....	81
7.2.4 - Impacts bruts sur la faune	81
7.2.5 - Risques de pollutions	83
8 - PROPOSITIONS DE MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION.....	85
8.1 - Mesures d'évitement.....	85
8.1.1 - E1 : Modification substantielle de l'implantation des ombrières (évitements écotone lisière)	85
8.1.2 - E2 : Gestion naturelle des boisements périphériques (évitements de tous les impacts principaux)	86
8.1.3 - Impacts potentiels après évitement	86
8.2 - Mesures de réduction.....	87
8.2.1 - R1 : Orientation nocturne des panneaux tracker.....	87
8.2.2 - R2 : Gestion du risque « espèces exotiques envahissantes (EvEE) ».....	87
8.2.3 - R3 : Calendrier de travaux (atténuation du dérangement sur l'avifaune).....	88
8.2.4 - R4 : Accompagnement du chantier par un écologue.....	88
8.2.5 - R5 : Atténuation des impacts sur les chiroptères.....	89
8.2.6 - R6 : Bonnes pratiques chantier (atténuation du risque de pollution).....	89
8.2.7 - R7 : Atténuation des impacts liés à la circulation de la petite faune	89
8.2.8 - R8 : Gestion de la végétation au pied des ombrières (atténuation des impacts sur l'avifaune de bocage)	90
8.2.9 - Analyse des impacts résiduels.....	90
8.3 - Mesure de compensation.....	92
8.4 - Mesure d'accompagnement.....	92
8.5 - Conclusion sur les impacts résiduels après ERCA	93
9 - SUIVI ÉCOLOGIQUE POST-CHANTIER ET EN PHASE EXPLOITATION	95

TABLEAUX

TABEAU 1 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ET SENSIBILITÉS DU PROJET	10
TABEAU 2 : SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DE LA SÉQUENCE ERC.....	11
TABEAU 3 : GROUPES ÉTUDIÉS ET CALENDRIER, CONDITIONS D'OBSERVATIONS ET INTERVENANTS DES PROSPECTIONS EN 2025	12
TABEAU 4 : LISTE DES ESPÈCES DE CHIROPTÈRES PRÉSENTES SUR LA MAILLE	21
TABEAU 5 : LISTE DES HABITATS IDENTIFIÉS DANS LA ZONE D'ÉTUDE	38
TABEAU 6 : CARACTÉRISTIQUES DES PRÉLEVEMENTS PÉDOLOGIQUES – SYNTHÈSE.....	58
TABEAU 7 : RICHESSE SPÉCIFIQUE DES DIFFÉRENTS GROUPES FAUNISTIQUES DANS L'ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	58
TABEAU 8 : STATUT DE CONSERVATION DES ESPÈCES POTENTIELLES	59
TABEAU 9 : ESPÈCES D'OISEAUX ET LEUR CORTEGE ASSOCIÉ	61
TABEAU 10 : STATUT DE CONSERVATION DES ESPÈCES REMARQUABLES DU SITE.....	62
TABEAU 11 : STATUTS ET ENJEUX ÉCOLOGIQUES DES OISEAUX REMARQUABLES PRÉSENTS DANS L'AIRE D'ÉTUDE (ZONE PROJET + RAPPROCHEE) EN PÉRIODE DE REPRODUCTION	65
TABEAU 12 : STATUTS ET ENJEUX ÉCOLOGIQUES DES REPTILES ET AMPHIBIENS REMARQUABLES PRÉSENTS DANS L'AIRE D'ÉTUDE	67
TABEAU 13 : STATUTS ET ENJEUX ÉCOLOGIQUES DES MAMMIFÈRES REMARQUABLES POTENTIELS DANS L'AIRE D'ÉTUDE	69
TABEAU 14 : SYNTHÈSE DES CHIROPTÈRES CITÉS DANS LA BIBLIOGRAPHIE.....	70
TABEAU 15 : RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE ACOUSTIQUE DES CHIROPTÈRES.....	72
TABEAU 16: SYNTHÈSE DES ENJEUX SUR LES CHIROPTÈRES DU SITE D'ÉTUDE	73
TABEAU 17 : ENJEUX ÉCOLOGIQUES DES CHIROPTÈRES DANS L'AIRE D'ÉTUDE	74
TABEAU 18: INSECTES OBSERVÉS ET LEUR CORTEGE ASSOCIÉ.....	76
TABEAU 19 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ET SENSIBILITÉS DU PROJET	78

TABEAU 20 : CORTEGES D'ESPECES ET HABITATS NATURELS/SEMI-NATURELS DETRUIITS OU DEGRADEES	82
TABEAU 21 : PERIODE PRECONISEE POUR LES TRAVAUX	88
TABEAU 22 : COMPOSITION DE LA HAIE QUI SERA PLANTEE	92
TABEAU 23 : SYNTHESE DES IMPACTS DU PROJET ET DE LA SEQUENCE ERC	94
TABEAU 24 : PROGRAMME DE SUIVI ECOLOGIQUE ET DE SUIVI SCIENTIFIQUE POST-CHANTIER.....	95

PHOTOGRAPHIES

PHOTOGRAPHIE 1 : VUE GENERALE DE L'HORIZON SUD-OUEST (AVRIL 25).....	14
PHOTOGRAPHIE 2 : VUE GENERALE DE L'HORIZON NORD-EST (AVRIL 25).....	14
PHOTOGRAPHIE 3 : VUE GENERALE DE L'HORIZON EST (AVRIL 25).....	14
PHOTOGRAPHIE 4 : INSTALLATION DE L'ENREGISTREUR A ULTRASONS EN LISIERE DE BOISEMENT	30
PHOTOGRAPHIE 5 : ENVIRONNEMENT IMMEDIAT AUTOUR DE L'ENREGISTREUR A ULTRASONS "CHAMPS"	30
PHOTOGRAPHIE 6 : PLAQUE REPTILES DANS LES LANDES A GENET	34
PHOTOGRAPHIE 7 : PLAQUE REPTILES EN LISIERE	34
PHOTOGRAPHIE 8 : DETAIL DE L'HABITAT (1/6).....	41
PHOTOGRAPHIE 9 : PHOTOGRAPHIE AERIENNE 1950-1965 (SOURCE : REMONTERLETEMPS.IGN.FR)	42
PHOTOGRAPHIE 10 : PHOTOGRAPHIE AERIENNE ACTUELLE (SOURCE : REMONTERLETEMPS.IGN.FR)	42
PHOTOGRAPHIE 11 : DETAIL DE L'HABITAT (2/6).....	42
PHOTOGRAPHIE 12 : DETAIL DE L'HABITAT (3/6).....	43
PHOTOGRAPHIE 13 : DETAIL DE L'HABITAT (4/6).....	43
PHOTOGRAPHIE 14 : DETAIL DE L'HABITAT (5/6).....	44
PHOTOGRAPHIE 15 : DETAIL DE L'HABITAT (6/6).....	44
PHOTOGRAPHIE 16 : FORTE DENSITE D'AMBROSIA ARTEMISIIFOLIA	52
PHOTOGRAPHIE 17 : COUCHE PROFONDE CAILLOUTEUSE LIMITANT LE CAROTTAGE	56
PHOTOGRAPHIE 18 : EXEMPLE DE CLOTURE POSE PAR TSE SUR UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE (SOURCE : TSE)	89
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 1 : ASSEMBLAGE DES POINTS DE VUE - RACCORDEMENT ELECTRIQUE	51

CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DU SITE D'ETUDE (1/50000, SOURCE : IGN).....	8
CARTE 2 : LOCALISATION DU SITE D'ETUDE (1/25000, SOURCE : IGN).....	8
CARTE 3 : ZONE D'ETUDE	13
CARTE 4 : ZONAGE (FIGURE ROSE) CONCERNANT D'OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT	16
CARTE 5 : CLASSEMENT EBC SUR LA ZONE D'ETUDE RAPPROCHEE (PLU) - SOURCE : HTTPS://WWW.GEOPORTAIL-URBANISME.GOUV.FR	16
CARTE 6 : PLANS DE PREVENTION DES RISQUES – DROME.....	17
CARTE 7 : RISQUE INONDATION	18
CARTE 8 : RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES	18
CARTE 9 : RISQUE REMONTEES DE NAPPE.....	18
CARTE 10 : RISQUE SEISME.....	18
CARTE 11 : RISQUE RADON.....	18
CARTE 12 : PROXIMITE DU SITE SSP4045973 NON SEVESO A MOINS DE 500 METRES	19
CARTE 13 : EMPRISE D'UNE CONDUITE D'HYDROCARBURES A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE.....	19
CARTE 14 : ZONAGE SRADDET	20
CARTE 15 : SIGNALEMENT DE LA LOUTRE D'EUROPE (FIGURES VERTS).....	21
CARTE 16 : AIRE GEOGRAPHIQUE DU SCOT DU GRAND RIVALTAIN	22
CARTE 17 : ZONAGE DU SCOT DU GRAND ROVALTAIN	23
CARTE 18 : ZNIEFF 1 (VERT FONCE) ET 2 (VERT CLAIR) A PROXIMITE DU SITE D'ETUDE.....	25
CARTE 19 : ZONE D'ETUDE ET ENS DE LA VEORE	26
CARTE 20 : EXTRAIT DE LA TRAME VERTE ET BLEU DU SRCE RHONE-ALPES, ET SITE D'ETUDE (FIGURE ROUGE)	27
CARTE 21 : PROTOCOLES FAUNE MIS EN PLACE	32

CARTE 22 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS - CODIFICATION EUNIS	36
CARTE 23 : EMBLEMEMENT DES PRISES DE VUE - RACCORDEMENT ELECTRIQUE	46
CARTE 24 : LOCALISATION DES EMPRISES DES EVÉE DANS L'AIIE DU PROJET	53
CARTE 25 : PLAN D'ECHANTILLONNAGE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES.....	55
CARTE 26 : TYPOLOGIE DE SOLS RENCONTRES	56
CARTE 27 : RESULTAT DES SONDAGES CONCERNANT LE CARACTERE NON HUMIDE DE LA ZONE D'ETUDE	57
CARTE 28: LOCALISATION DES CONTACTS D'ESPECES D'OISEAUX PROTEGEES ET NON PROTEGEES	63
CARTE 29: LOCALISATION DES ESPECES D'OISEAUX REMARQUABLES	64
CARTE 30: LOCALISATION DES REPTILES OBSERVES SUR LE SITE	68
CARTE 31 : LOCALISATION DES CONTACTS CHIROPTERES EN JUIN ET SEPTEMBRE 2025	75
CARTE 32 : SYNTHÈSE DES ENJEUX DU SITE	77
CARTE 33 : IMPLANTATION DE LA ZONE PROJET AU CŒUR D'UNE VASTE ZONE AGRICOLE.....	91

FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DES CLICHES DU CONTEXTE GENERAL DU SITE	14
FIGURE 2 : DESIGN FINAL DU PROJET DE PORTES-LES-VALENCE	84
FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES DESIGNS PAR TSE EN COURS D'ÉLABORATION DU PROJET, EN LIEN AVEC LES PRECONISATIONS ECOLOGIQUES APPORTEES PAR CETTE PRESENTE ETUDE D'INCIDENCE.....	86

ANNEXES

1 - CONTEXTE ET SYNTHÈSE DES ENJEUX ET IMPACTS

1.1 - Cadre et objectif de la mission

TSE souhaite développer un projet agrivoltaïque situé sur la commune de Portes-Lès-Valence, dans le département de la Drôme en région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce cadre, TSE souhaite déposer une demande de cas par cas. Ce présent document développe les enjeux environnementaux établis pour la demande de cas par cas.

1.2 - Cadrage des inventaires

Une demande de cas par cas vise à synthétiser les enjeux environnementaux afin de permettre à la DREAL de statuer sur la nécessité de procéder ou non à une étude d'impact pour le porteur de projet.

Notre connaissance des attendus des services sur l'effort d'inventaire, notre connaissance sur les enjeux potentiels du site nous ont conduit à cadrer les inventaires et la pression de ceux-ci. Les investigations sur la faune et flore terrestres portent sur :

- Les habitats terrestres (dont zones humides) ;
- Des relevés botaniques ;
- L'entomofaune diurne et crépusculaire ;
- L'avifaune nicheuse ;
- Les reptiles et amphibiens ;
- Les chiroptères et autres mammifères.

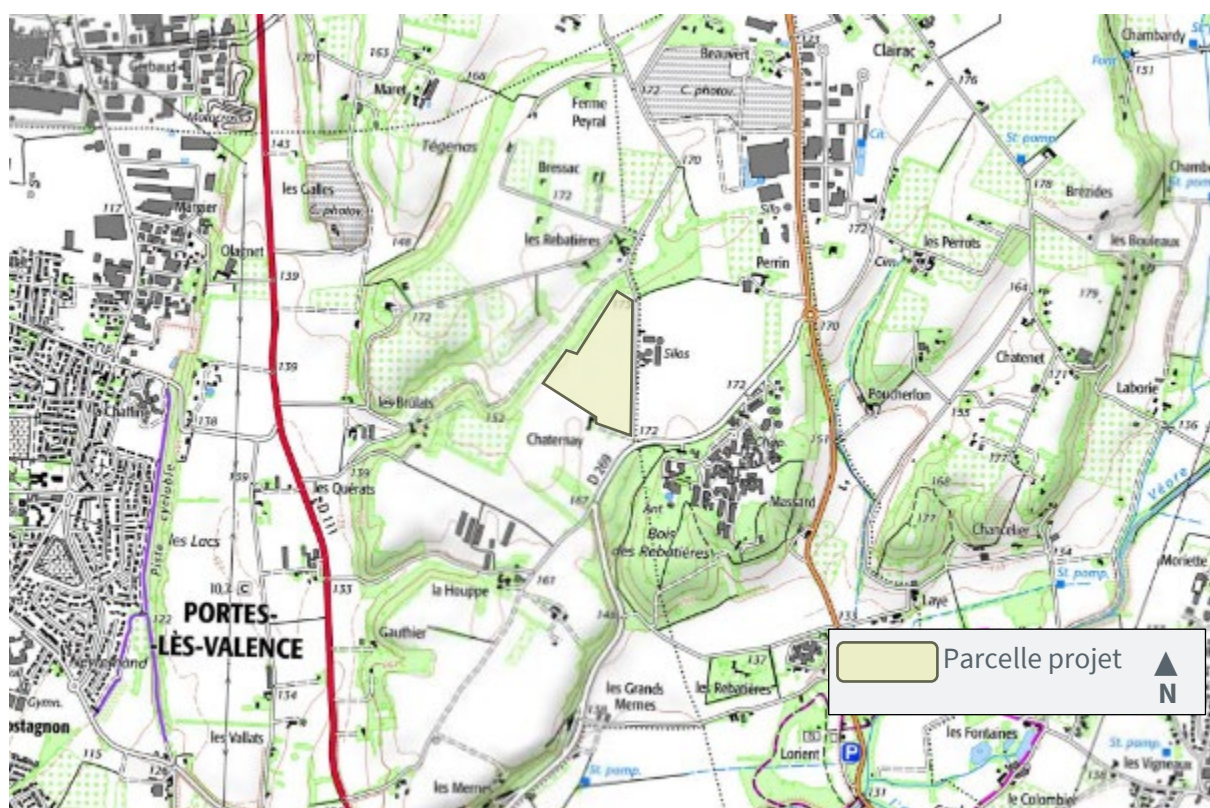
La pression d'inventaire développée permet d'établir une très bonne évaluation des enjeux écologiques.

1.3 - Localisation du projet d'aménagement

L'aménagement agrivoltaïque projeté se situe sur la commune de Portes-lès-Valence, sur une parcelle agricole située en bout de plateau. Les contours escarpés de la parcelle sont occupés par un boisement forestier. Le site en lui-même, qui supportera le projet, est actuellement entièrement dévolu à la production agricole.



Carte 1: Localisation du site d'étude (1/50000, source : IGN)



Carte 2: Localisation du site d'étude (1/25000, source : IGN)

1.4 - Aspect paysager

Le site fait partie intégrante de l'unité paysagère « Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors », jouxtant l'agglomération de Valence. Le Centre de ressources régional des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes décrit ainsi l'unité paysagère :

Cette unité paysagère est « une vaste plaine agricole (81 455 hectares), très fortement irriguée, à l'habitat dispersé et très dense. Ses limites sont géographiques : vallée de l'Isère au nord, ainsi que les bords des versants de la Drôme des collines, Rhône et piedmonts des monts d'Ardèche à l'ouest, début des pentes du Vercors à l'est, vallée de la Drôme au sud. Les reliefs du Vercors et de l'Ardèche caractérisent la plaine.

Elle est sillonnée par de grandes infrastructures de transports : TGV avec la gare de Valence, autoroute A7 (dont trois nœuds autoroutiers), routes RN7, RN532 (pour les plus importantes). Agriculture et urbanisme se partagent un sol en mutation constante.

L'unité paysagère entoure sans les intégrer trois agglomérations, Valence, la préfecture, Romans-sur-Isère et Livron-sur-Drôme, et reste sous l'influence de villes à ses angles : Tain l'Hermitage, La Voulte-sur-Rhône, Loriol et Crest. Les vignes de Tain l'Hermitage au nord-ouest, les collines de l'Herbasse au nord, les balcons des Chambards au nord-est, l'accentuation du relief et la singularisation du bâti à l'est (Vercors) et au sud (Provence) influencent les paysages aux marges de la plaine.

L'agriculture omniprésente est diversifiée : céréales, arboriculture, viticulture et élevage dans les franges est. Dans la plaine, très ouverte, se succèdent sans discontinuer de monotones grandes parcelles géométriques séparées en pointillé d'arbres épars. Les fermes se signalent par des bosquets de cyprès, peupliers, ou noyers ; elles sont desservies par d'étroites routes sinueuses en étoile et en tout sens. Les rares reliefs intérieurs ainsi que ceux situés aux marges sont construits, offrant aux habitants des vues sur la plaine dissimulée par les boisements. L'extension de l'urbanisation le long des routes et aux abords des bourgs fait se côtoyer un habitat résidentiel avec une agriculture utilisant de nombreux intrants (pesticides, herbicides, engrais). »

1.5 - Enjeux environnementaux

Tableau 1 : Synthèse des enjeux et sensibilités du projet

Thème	Niveau enjeu	Enjeux identifiés	Niveau sensibilité	Sensibilités vis-à-vis du projet
Habitats naturels	Faible	Pas d’habitat communautaire, pas d’habitat en régression. Seule la chênaie collinéenne mésophile à mésoxérophile (EUNIS : G1.8) est relativement peu fréquente ¹ , mais ne constitue pas à elle-seule un enjeu de conservation, d’autant qu’elle se situe en périphérie du site projet. Le site projet s’établit sur une parcelle en grande culture conventionnelle.	Faible	L’absence d’intervention sur les milieux périphériques boisés du projet (absence de débroussaillage ; lié à l’absence d’OLD) permet de s’affranchir des sensibilités éventuelles.
Espaces protégés	Faible	Pas de zonage environnemental sur le site ni à proximité (zonage le plus proche : ZNIEFF II à > 3 km à vol d’oiseau).	Nul	Aucune
Flore	Faible	Aucune espèce réglementée ni à statut de conservation défavorable.	Faible	Aucune
Avifaune	Faible	Présence de 23 espèces protégées observées, la plupart, communes. Trois espèces nécessite une certaine vigilance du fait de leur statut de conservation défavorable : la cisticole des joncs (reproducteur probable), le chardonneret élégant et la tourterelle des bois (reproducteurs possibles).	Faible	Risque de diminution de l’attrait pour une espèce d’oiseaux à enjeu de conservation local évalué en moyen : la cisticole des joncs (milieu ouvert). Détectée en lisière de culture, en périphérie de la parcelle projet. Concernant toutes les espèces d’affinités forestières : L’absence d’intervention sur les milieux périphériques boisés du projet (absence de débroussaillage ; lié à l’absence d’OLD) permet de s’affranchir des sensibilités éventuelles.
Chiroptères	Modéré	Présence d’espèces prioritaires du PNA chauves-souris : • Minioptère de Schreiber, • Murin de Bechstein, espèce sensible aux gestions forestières et aux pratiques agricoles, • Noctule commune, espèce sensible aux gestions forestières, • Noctule de Leisler, espèce sensible aux gestions forestières et aux pratiques agricoles, • Petit rhinolophe, • Pipistrelle commune, • Pipistrelle de Nathusius, espèce sensible aux gestions forestières, • Sérotine commune. Assez forte activité chiroptérologique de chasse aux abords de la parcelle agricole (lisière forestière – non soumis au défrichage.) Activité au sein de la parcelle agricole (cœur de projet de parc agrivoltaïque) irrégulière en fonction de la saison : faible activité au printemps, assez forte activité l’été (chauves-souris en transit ou utilisation du site pour la chasse par les espèces spécialisées dans les milieux ouvert).	Faible	Risque de diminution de l’attrait de l’habitat de chasse dans le futur parc agrivoltaïque. L’absence d’intervention sur les milieux périphériques boisés du projet (absence de débroussaillage ; lié à l’absence d’OLD) permet de s’affranchir des sensibilités éventuelles concernant les gîtes ou l’utilisation des corridors liés aux effets lisières.
Micromammifères et mammifères	Faible	Aucune espèce protégée ou à enjeu n’a été observée. Écureuil roux et hérisson d’Europe restent potentiels (statut de conservation favorable). Les enjeux de conservation des mammifères résident dans la présence de corridors écologiques permettant le déplacement des espèces par les cordons boisés.	Faible	L’absence d’intervention sur les milieux périphériques boisés du projet (absence de débroussaillage ; lié à l’absence d’OLD) permet de s’affranchir des sensibilités éventuelles.
Entomofaune	Faible	Aucune espèce protégée ou à enjeu de conservation n’a été observée sur le site. Le lucane cerf-volant et le grand capricorne restent potentiels.	Faible	Si présence du lucane cerf-volant ou du grand capricorne, cette présence serait liée aux boisements de chênes, en périphérie de la zone projet. L’absence d’intervention sur les milieux périphériques boisés du projet (absence de débroussaillage ; lié à l’absence d’OLD) permet de s’affranchir des sensibilités éventuelles.

¹ Jean-Charles Villaret (sous la direction de). 2019. Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes. *Naturalia Publications et Conservatoire botanique national alpin*. 640 pp.

1.6 - Impacts du projet et séquence ERC

Le tableau suivant synthétise les impacts du projet et la séquence Eviter-Réduire-Compenser.

Tableau 2 : Synthèse des impacts du projet et de la séquence ERC

Thèmes	Sous-thèmes	Niveau d'enjeu	Niveau d'impacts	Impacts bruts	Evitement et réduction	Niveau d'impacts résiduels	Impacts résiduels	Compensation, Accompagnement, Suivi
Habitats naturels	Chênaie collinéenne mésophile à mésoxérophile	Modéré	Nul	Aucun	Réflexion en amont du design du projet pour éloigner le plus possible les premiers panneaux des boisements périphériques. (E1) Aucun impact sur les boisements et les lisières (E2)	Non significatif	Aucun	Aucune
	Autres habitats	Faible		Aucun	Aucun	Non significatif	Aucun	Aucune
Flore		Faible	Nul	Aucun, pas de changement des pratiques agricoles, maintien de l'occupation du sol.	Aucun (R2 concernant les EvEE)	Non significatif	Aucun	Mesure de suivi : Calendrier de suivi écologique en phase exploitation (EvEE)
Avifaune		Faible	Faible	Possible moindre attrait pour l'avifaune des marges culturale (cisticole des joncs)	Clôture aménagée pour améliorer les passages petite faune (R7) Mesure de gestion de la végétation en pied de panneaux (R8). Calendrier de travaux pour limiter le dérangement en période de nidification (R3).	Non significatif	Aucun	Mesure de suivi : Calendrier de suivi écologique en phase exploitation
Chiroptères		Modéré	Faible	Possible collision d'individus de chiroptères avec les panneaux Tracker. Possibilité de moindre attractivité de chasse en cœur de parc PV pour les chiroptères.	Adaptation du design pour être le plus en retrait possible par rapport aux lisières (E1). Chantier diurne (R5). Adaptation de l'inclinaison nocturne des panneaux du 01/03 au 31/10 (R1)	Non significatif	Possible moindre attractivité de chasse en cœur de parc PV pour les chiroptères	Mesure de suivi : Calendrier de suivi écologique en phase exploitation
Micromammifères et mammifères		Faible	Faible	Moindre connectivité entre les habitats pour les mammifères terrestres.	Clôture aménagée pour maximiser les passages faune (R7).	Non significatif	Aucun	Aucune
Entomofaune		Faible	Nul	Aucun	Aucun	Non significatif	Aucun	Aucune

Les impacts résiduels du projet, après mise en place des mesures d'évitement et de réduction s'avèrent non significatifs pour les espèces protégées, les espèces à statut de conservation défavorable, et pour les habitats.

2 - CHOIX METHODOLOGIQUES

2.1 - Définition de la zone d'étude

Deux zones d'étude distinctes sont à considérer (cf. carte suivante) :

- La zone d'étude projet (périmètre rouge) ;
- Une zone d'étude rapprochée (partie verte), **non concernée par l'OLD** (Obligation Légale de Débroussaillage) (voir chapitre suivant).

2.2 - Analyse des données existantes

Une analyse des connaissances a été faite à partir des sources suivantes : base de données BIODIV-AURA, base de données du MNHN, documents de planification, donnée d'inventaire (ZNIEFF, DOCOB...).

2.3 - Collecte de données de terrain

Les méthodologies employées font l'objet d'un descriptif précis dans le chapitre 5.

Tableau 3: Groupes étudiés et calendrier, conditions d'observations et intervenants des prospections en 2025

Groupe	Protocoles
Habitats	Description et cartographie des habitats terrestres.
Flore	Inventaire et cartographie des espèces protégées et inscrites en liste rouge et de chaque formation végétale identifiée. Inventaire des foyers de flore exotique et évaluation du stade de colonisation.
Oiseaux	Inventaire de l'avifaune nicheuse diurne et nocturne liée aux milieux concernés.
Mammifères	Inventaire des mammifères et micromammifères par recherche des traces et indices + pose d'enregistreur d'ultrasons pour les chiroptères + piège photographique.
Amphibiens	Inventaire des amphibiens par prospections nocturnes des habitats favorables.
Reptiles	Inventaire des reptiles par affut, prospections de caches naturelles et plaques à reptiles.
Insectes	Inventaire des lépidoptères rhopalocères, odonates, coléoptères saproxyliques, orthoptères (et plus ponctuellement autres groupes).

Date	Intervenant	Taxon	Conditions d'obs.
02/04/2025	Eric GERBAUD	Flore précoce et habitats	Bonnes
09/04/2025	Fabrice CHEVREUX	Faune nocturne	Bonnes (beau temps sec)
10/04/2025	Fabrice CHEVREUX	Faune diurne (Oiseaux, reptiles, insectes)	Bonnes (beau temps sec)
05/05/2025	Eric GERBAUD	Flore et habitats	Couvert, pluies intermittentes la journée.
28/05/2025	Fabrice CHEVREUX	Faune diurne (Oiseaux, reptiles, insectes)	Bonnes (beau temps sec)
05/06/2025	Eric GERBAUD	Flore et Habitats	Bonnes
13 - 14/06/2025	Adrien CHASSA	Mammifères & chauves-souris, reptiles	Bonnes
16-17/09/2025	Adrien CHASSA	Mammifères & chauves-souris, reptiles	Bonnes
07/10/2025	Eric GERBAUD	Sondages pédologiques	Bonnes
14/10/2025	Fabrice CHEVREUX	Avifaune de passage	Bonnes (beau temps sec)
14/11/2026	Eric GERBAUD	Diagnostic habitat : raccordement	Bonnes
04/12/2025	Fabrice CHEVREUX	Avifaune hivernale	Bonnes
09 - 10/03/2026	Adrien CHASSA	Amphibiens	Bonnes

Cet effort d'inventaire correspond à 15 journées civiles d'inventaire, réalisé aux périodes les plus propices pour l'ensemble des groupes étudiés.



Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence

Projet agrivoltaïque de Portes-lès-Valence : Zones d'étude

P. Clévenot 25-11-2025

Carte 3 : Zone d'étude



Photographie 1: Vue générale de l'horizon sud-ouest (avril 25)



Photographie 2: Vue générale de l'horizon nord-est (avril 25)



Photographie 3: Vue générale de l'horizon est (avril 25)



Figure 1: Localisation des clichés du contexte général du site

2.4 - Evaluation des impacts du projet

Une première phase de d'échanges avec le maître d'ouvrage a conduit à décliner plusieurs modifications du projet qui constituait un ensemble de mesures d'évitement. Le design final est l'aboutissement de ce travail de l'ombre, et ce design permet d'éviter les impacts initiaux pressentis. Il résulte des échanges entre Tereo Alpes du Sud et TSE, la proposition d'un design qui s'éloigne le plus possible des boisements périphériques.

Ainsi, les seules installations sur la grande parcelle de monoculture peuvent occasionner des impacts. Ces derniers ont été évalués, et des échanges itératifs entre Tereo Alpes du Sud et TSE ont permis d'établir des mesures de réduction et d'accompagnement qui permettent de réduire ces derniers, pourtant déjà jugés « faibles » afin d'aboutir à des impacts résiduels non significatifs.

3 - LES CAS DE L'OBLIGATION LEGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Selon l'Arrêté ministériel du **6 février 2024** classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier :

- Le département de la Drôme est cité dans l'article 3 comme réputé particulièrement exposé aux risques d'incendie
- **Mais** la commune de Portes-lès-Valence, selon l'article 4 de l'arrêté est considérée comme commune aux « *massifs forestiers à moindre risque n'étant pas considérés comme particulièrement exposés au risque d'incendie au titre de l'article L.133-1 du code forestier* » (inscrite à l'annexe II de l'arrêté)

→ Les boisements de Portes-Lès-Valence ne sont donc pas concernés par les OLD.

Selon l'arrêté préfectoral de la Drôme N° 26-2025-09-30-00007 du **30 septembre 2025** « Relatif à la prévention des incendies de forêt par le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendie de forêt », :

- Le titre I indique que seuls sont concernés par les OLD les massifs forestiers réputés particulièrement exposés au risque d'incendie au titre de l'article L.133-1 du code forestier,
- La commune de Portes-Lès-Valence n'étant pas inscrite comme commune particulièrement exposés au risque d'incendie au titre de l'article L.133-1 du code forestier

→ Les massifs forestiers de Portes-Lès-Valence ne sont pas concernés par l'OLD.

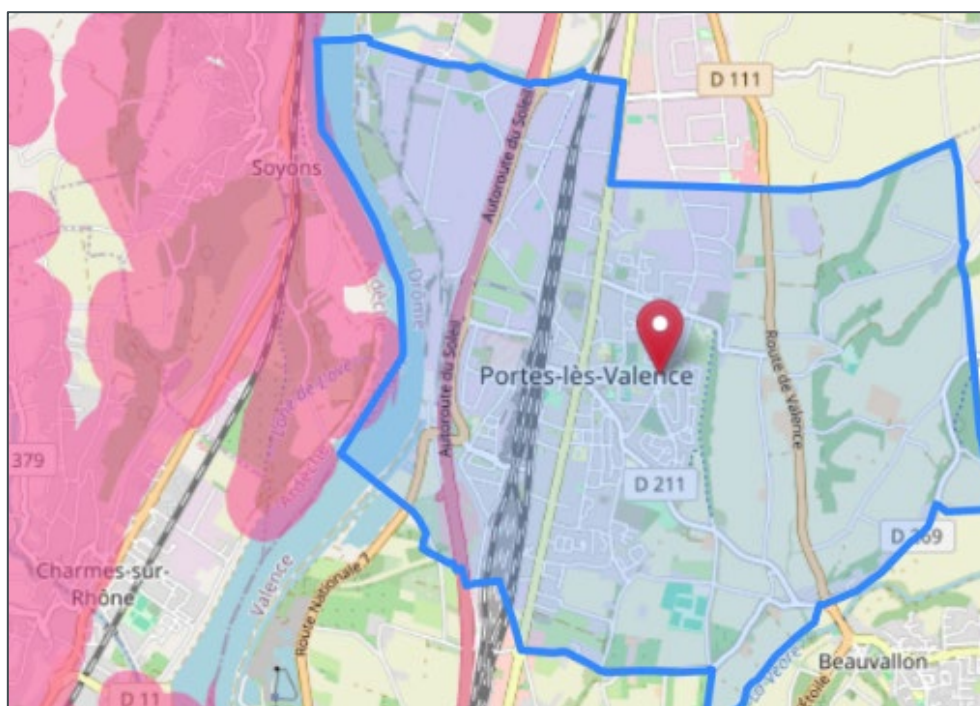
Ce classement a été vérifié par nos soins sur le site www.georisques.gouv.fr : la commune de Portes-lès-Valence n'est pas concernée par l'Obligation Légale de Débroussaillage (cf. carte 4).

Cependant dans les préconisations générales pour le photovoltaïque de la DDT26 (« Recommandations départementales pour les projets Photovoltaïques » Direction Départementale des Territoires, Édition octobre 2021 », il est demandé d'appliquer un débroussaillage de 50 m autour des installations (p30) :

- « Débroussailler sur un périmètre de 50 m autour des installations dans la mesure où elles se situent à moins de 200 m d'un espace sensible (forêt, lande, maquis ou garrigue) ;
- Détruire la végétation herbacée et arbustive au ras du sol ; → élaguer les arbres conservés jusqu' à une hauteur minimale de 2 m ;
- Enlever les bois morts, dépérissant ou dominés sans avenir ;
- Enlever les arbres en densité excessive de façon que chaque houppier soit distant d' au moins 2 m des houppiers voisins et du toit de toute installation »

Des échanges entre Teréo Alpes du Sud et TSE ont abouti à inclure une « zone d'étude rapprochée » pour évaluer les enjeux faune/flore sur ces zones qui **potentiellement** pourraient être soumises au débroussaillage. Les inventaires 2025 se sont donc attachés à décrire les enjeux sur cette zone (cf. carte 3).

Par ailleurs, les massifs boisés concernés dans le cadre du présent projet sont également classés Espace Boisé Classé.



Carte 4: Zonage (figuré rose) concernant d'Obligation Légale de Débroussaillage



Carte 5: Classement EBC sur la zone d'étude rapprochée (PLU) - Source : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Les enjeux faune Flore Habitats ont donc été évalués sur les zones boisées situées en périphérie du projet. Cependant, les échanges entre TSE et la DDT26, au regard de l'arrêté préfectoral N° 26-2025-09-30-00007 et de l'arrêté ministériel du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier a conclu :

- A l'absence de débroussaillage demandé par la DDT 26

- A la non-soumission du projet aux recommandations départementales pour les projets Photovoltaïques » Direction Départementale des Territoires, Édition octobre 2021

Par ailleurs, toutes les consignes du SDIS 26 ont été incluses dans l'établissement du projet agrivoltaïque (design, phase chantier et phase exploitation).

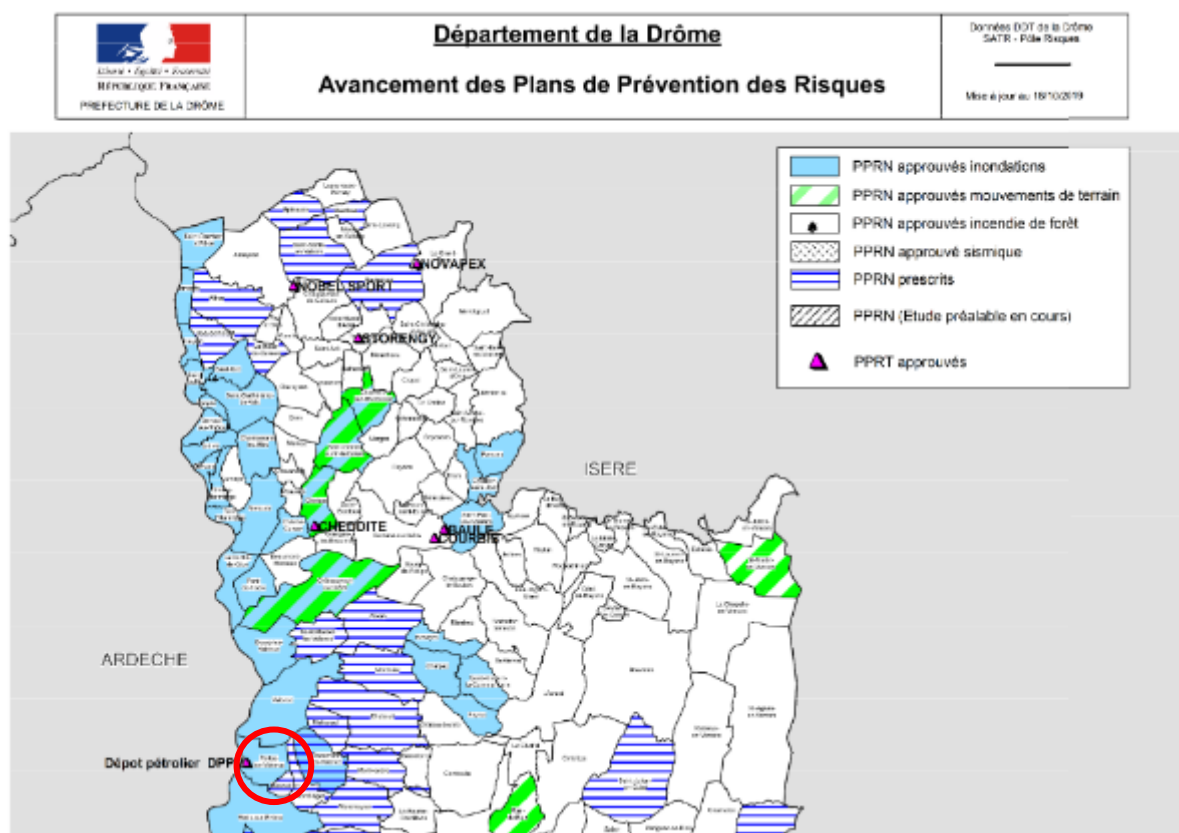
Aucun débroussaillage ne sera donc finalement appliqué sur les zones boisées périphériques.

4 - OUTILS DE GESTION ET DE PROTECTION DES MILIEUX

4.1 - Documents et périmètres réglementaires

4.1.1 - Plan de prévention des risques naturels (PPRN)

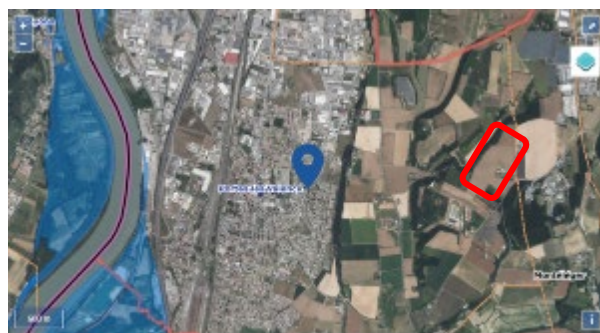
La commune de Portes-lès-Valence est située dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels approuvé inondations (source : Fiche synthétique descriptive des risques – Annexe à l'arrêté préfectoral n°2011102-0015 du 12 avril 2011). Ce PPRN concerne plus spécifiquement l'agglomération de Portes-lès-Valence en bordure du Rhône, le site d'étude plus à l'est et en hauteur n'étant pas concerné.



Carte 6: Plans de Prévention des Risques – Drôme

La zone d'étude est néanmoins concernée par :

- L'aléa sismicité modéré ;
- Commune classée à risque pour l'aléa Inondation bien que le site d'étude ne soit pas concerné par le zonage ;
- Commune classée à risque pour l'aléa Remontée de nappes, bien que le site d'étude ne soit pas concerné avec un indice de fiabilité moyen à faible ;
- Site d'étude est inclus dans une zone à risque de retrait-gonflement des argiles de niveau faible ;
- Commune classée à risque pour l'aléa Radon, la parcelle accueillant le projet étant au niveau modéré.



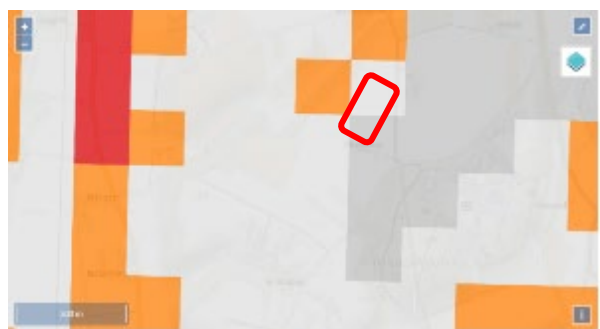
Légende :  Zones à risque permanent sans construction d'habitat public

Carte 7: Risque Inondation



Légende :  Faible  Modéré  Important

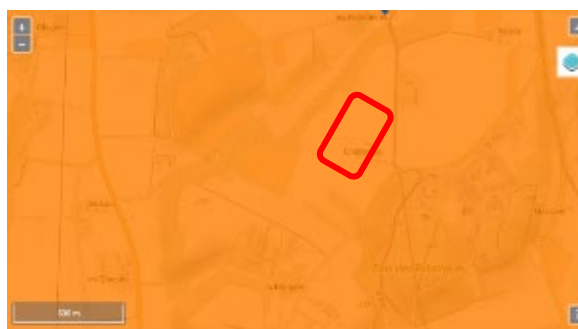
Carte 8: Risque Retrait-gonflement des argiles



Légende :

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de ruisseau suite au PPR	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de zone habitée PPR	 Pas de débordement de ruisseau ni d'inondation de zone habitée PPR
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de ruisseau suite au PPR	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de zone habitée PPR	 Pas de débordement de ruisseau ni d'inondation de zone habitée PPR
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de ruisseau suite au PPR	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de zone habitée PPR	 Pas de débordement de ruisseau ni d'inondation de zone habitée PPR
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de ruisseau suite au PPR	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de zone habitée PPR	 Pas de débordement de ruisseau ni d'inondation de zone habitée PPR

Carte 9: Risque Remontées de nappe



Légende :

 Zones à très faible	 FAIBLE
 Zones à faible	
 Zones à modérée	 MODERÉ
 Zones à moyenne	
 Zones à forte	 IMPORTANT

Carte 10: Risque Séisme



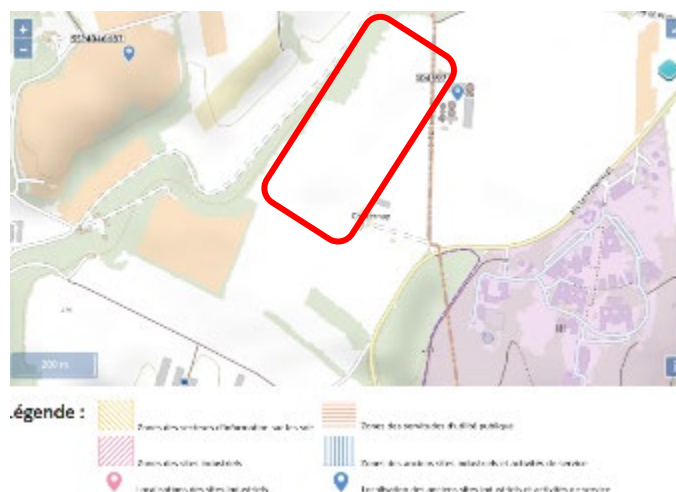
Légende :  Faible  Modéré  Important

Carte 11: Risque Radon

4.1.1 - Plan de prévention des risques industriels et technologiques

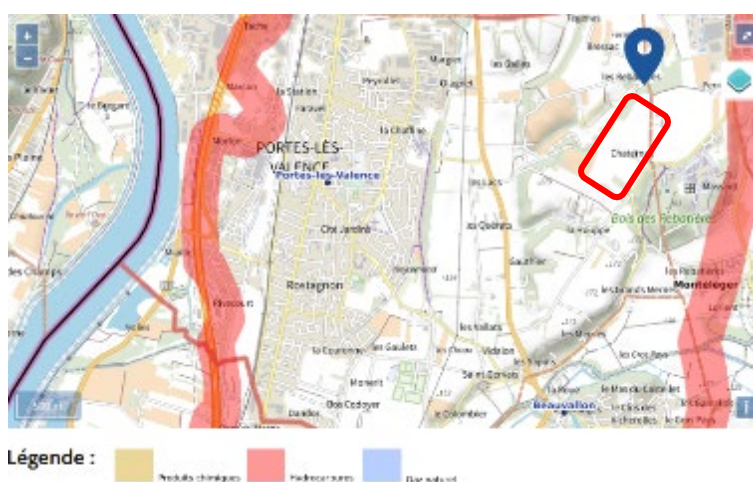
La commune de Portes-lès-Valence est située dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologique et industriel (source : Fiche synthétique descriptive des risques – Annexe à l'arrêté préfectoral n°2011102-0015 du 12 avril 2011).

Bien que peu concernée par ce PPRI lié à un dépôt pétrolier, la zone d'étude est néanmoins située à proximité d'un site industriel non SEVESO, à moins de 500 mètres, des silos à grains.



Carte 12: Proximité du site SSP4045973 non Seveso à moins de 500 mètres

Le site d'implantation est situé à proximité d'un risque canalisation de transport de matières dangereuses, en l'occurrence une conduite d'hydrocarbures.



Carte 13: Emprise d'une conduite d'hydrocarbures à proximité de la zone d'étude

4.2 - Documents d'orientation et de planification

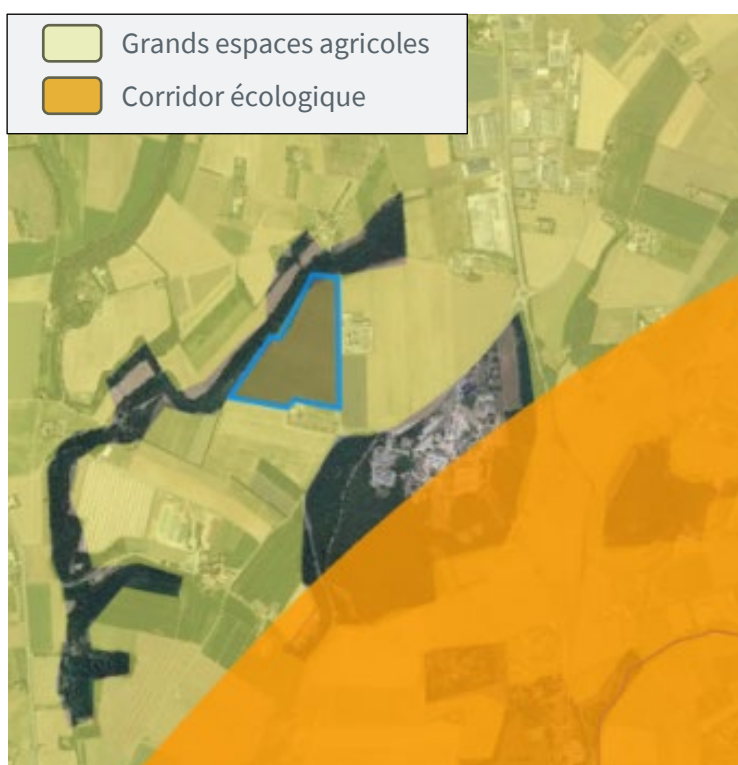
4.2.1 - Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un schéma stratégique et transversal qui recouvre non seulement les questions d'aménagement du territoire mais aussi de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement, de gestion de l'espace, d'habitat ou encore de gestion des déchets... Ce schéma se substitue aux schémas thématiques existants, tels que le SRCE, afin d'améliorer la cohérence dans le développement des territoires et la prise en compte des enjeux écologiques.

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Le SRADDET, nouveau schéma transversal et intégrateur, dont l'élaboration a été confiée au Conseil régional, a été créé par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'élaboration a été officiellement engagée en 2017 et la démarche s'intitule « Ambition Territoires 2030 ». Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région pour 11 thématiques :

- Equilibre et égalité des territoires ;
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional ;
- Désenclavement des territoires ruraux ;
- Habitat ;
- Gestion économe de l'espace ;
- Intermodalité et développement des transports ;
- Maîtrise et valorisation de l'énergie ;
- Lutte contre le changement climatique ;
- Pollution de l'air ;
- Protection et restauration de la biodiversité ;
- Prévention et gestion des déchets.



Carte 14: Zonage SRADDET

La carte précédente situe la zone d'étude dans la cartographie du SRADDET. Le site est intégré dans le zonage des Grands espaces agricoles surfaciques (coloris jaune) et proche d'un corridor écologique surfacique qui se calque sur le cours d'eau de la Véore (figuré orange) c'est-à-dire hors de la zone d'influence du projet.

- Trame verte et bleue

Le site n'est pas concerné par la trame verte ou bleue.

- Inventaire du patrimoine géologique

Le site n'est concerné par aucune occurrence de cet item, ni même à proximité.

- Espèces à plan d'actions (PNA-PRA)

La parcelle n'est pas inscrite dans un périmètre d'habitat cartographié comme favorable dans les plans d'action régionaux ou nationaux pour les espèces suivantes : l'aigle de Bonelli, le balbuzard pêcheur, le busard cendré, des roseaux ou Saint Martin, la cistude d'Europe, le grand tetras, le gypaète barbu, le milan royal, la moule perlière, l'œdicnème criard, le groupe des pies grièches, le râle des genêts, le sonneur à ventre jaune, le tetras lyre ou encore les vautour moine ou percnoptère, groupe des vipères.

- Chiroptères

Le site est recensé comme potentiel pour les espèces de chiroptères suivantes :

Tableau 4 : Liste des espèces de chiroptères présentes sur la maille

nom_commun	nom_scient	an_max	statut_lr	niveau_con
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	2019	LC (RA)	Bon
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2019	EN (RA)	Bon
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	2019	EN (RA)	Bon
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	2019	LC (RA)	Bon
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	2019	NT (RA)	Bon
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	2019	LC (RA)	Bon
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	2019	LC (RA)	Bon
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	2019	NT (RA)	Bon
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	2019	NT (RA)	Bon
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	2019	NT (RA)	Bon
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2019	LC (RA)	Bon
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	2019	LC (RA)	Bon
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	2019	NT (RA)	Bon
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	2019	NT (RA)	Bon
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	2019	LC (RA)	Bon

- Loutre d'Europe

La loutre d'Europe a été observée en plusieurs points proches de la zone d'étude au niveau de la Véore (cf. paragraphe 3.3.4) au sud-est de la parcelle (carte ci-après). (DATA-AURA, Données PNA loutre).



Carte 15 : Signalement de la Loutre d'Europe (figurés verts)

4.2.2 - Schéma de cohérence territorial (ScOT)

La commune de Portes-lès-Valence fait partie du SCoT du Grand Rivaltain, projet stratégique partagé par 101 communes de Drôme et d'Ardèche pour 25 ans. Porté par le syndicat mixte du SCoT, il est en vigueur depuis le 17 janvier 2017.

Le SCoT c'est à la fois une démarche politique et un outil de planification qui prend la forme d'un document d'urbanisme dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Le SCoT permet à l'échelle du bassin de vie, d'encadrer et coordonner les plans locaux d'urbanisme ainsi que les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les plans climat air énergie. En particulier, il a pour mission de planifier la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Les choix et les arbitrages, largement débattus, permettent ainsi à notre territoire d'adopter des formes d'urbanisation et de développement moins consommatrices d'espace, et respectueuses de son patrimoine, de ses ressources, de ses caractéristiques paysagères, de la qualité de son cadre de vie.



Carte 16 : Aire géographique du SCoT du Grand Rivaltain

Ci-après la carte d'occupation du sol faisant référence pour le SCoT et qui permet de mesurer la consommation foncière et l'artificialisation des sols.



Carte 17: Zonage du SCoT du Grand Rovaltain

En jaune, les grandes cultures et prairies, en vert les Forêts fermées de feuillus et en marron un zonage pour les vignes et vergers. Le SCoT en vigueur depuis 2017 est en cours de révision par décision du 18 octobre 2022 afin :

- D'accueillir 7 nouvelles communes ;
- Prendre en compte la réglementation et les schémas régionaux (Loi Climat et Résilience, SDAGE, PGRI, SAGE, SRC, SRADDET et Charte du PNR du Vercors ;
- Renforcer certaines orientations stratégiques: Le maintien d'une trajectoire démographique ; L'adaptation des niveaux de production de logements définis par le SCoT approuvé en 2016 ; La consolidation de l'attractivité du Grand Rovaltain ; Engager **résolument le territoire sur la voie de la transition écologique** : sol, eau, biodiversité, **énergie et climat**, alimentation, santé environnementale.
- Se diriger vers un SCoT bioclimatique :
 - de développement et la promotion de formes urbaines et architecturales attractives adaptées aux besoins des villages ruraux et de nature à garantir dans le temps long leur développement et leur résilience,
 - de réduction de l'artificialisation non compensée,
 - de protection et restauration de la ressource en eau,
 - de conservation et restauration de la biodiversité,
 - **de production, stockage et distribution d'énergie renouvelables et bas carbone.**

Le projet d'implantation d'ombrières photovoltaïque s'intègre dans la politique de transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques tout en préservant la surface agricole, volontés transcrites dans le PADD du territoire :

« S'engager dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique »

En cohérence avec le SRCAE approuvé en avril 2014 et le Plan Climat Air Energie Territoire de l'Agglomération de Valence-Romans Sud Rhône-Alpes, le Grand Rovaltain s'inscrit dans les engagements nationaux du facteur 4 – diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 – et les objectifs européens des « 3x20% » – à l'horizon 2020, augmenter de 20% l'efficacité énergétique, réduire de 20% nos consommations énergétiques, **produire 20% de l'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables**. Des efforts vertueux

devront être entrepris, qui nécessitent d'actionner les leviers à disposition en termes d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de production raisonnée d'ENR, mesures d'adaptation du territoire pour se prémunir des vulnérabilités »

PADD du SCoT du Grand Rovaltain, 2017-2040, 82 pages

4.3 - Périmètres d'inventaires et zonages de protection

4.3.1 - Périmètres d'inventaires

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un programme d'inventaires naturaliste et scientifique (initié par la loi du 12 juillet 1983 dite Loi Bouchardeau).

Il existe 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I représentent un territoire couvrant une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant ;
- Les ZNIEFF de type II représentent un des ensembles géographiques généralement importants, qui réunissent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elles se distinguent de la moyenne du territoire environnant par leur contenu patrimonial plus riche et leur artificialisation plus faible.

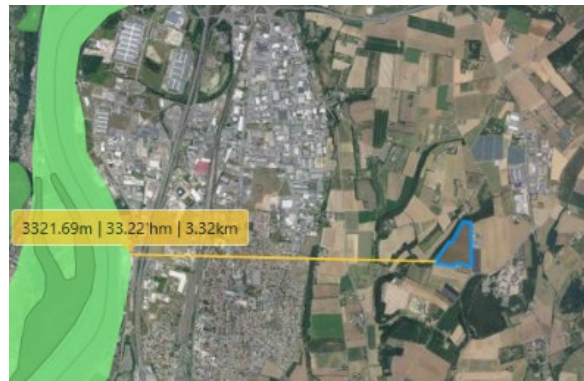
Le site d'étude n'est pas dans l'emprise d'une ZNIEFF ni de type 1 ni de type 2.

Seules deux Znieff se situent dans un **périmètre de 5 km de rayon** :

A 3,77 km plein ouest à vol d'oiseau se situe la Znieff 1 identifiant : 820030250 Lône de l'Ove. Sa fiche est très peu renseignée (nombreux groupes inscrits en prospection nulle ou quasi-inexistante ou insuffisante). L'intérêt du site est malgré tout succinctement renseigné : l'île Brégard et le lône de l'Ove présentent des intérêts odonatologique, piscicole (frayère à brochet), et avifaunistique : habitats de reproduction pour les hérons, rapaces diurnes (milan, buse, épervier), et oiseaux forestiers (troglodyte mignon, grimpeur des jardins...). Les habitats et la faune de la parcelle agricole du projet située sur le plateau, en dehors de l'influence du Rhône et à distance respectable n'impactera donc aucunement la Znieff 820030250.

A 3,32 km à l'ouest se situe la Znieff 2 n°820000351 Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales. Celle-ci se définit ainsi : « Ce très vaste ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : « lônes » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens bras du fleuve) et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales », son champ naturel d'inondation. Il englobe le lit majeur dans ses sections restées à l'écart de l'urbanisation, et le lit mineur du fleuve y compris dans la traversée des agglomérations, dont celle de Lyon. » La parcelle projet, située sur un plateau et en dehors de tout lit majeur est totalement différente des habitats qui caractérisent cette Znieff, et la faune typique du Rhône et de ses annexes alluviales n'est pas attendue sur la parcelle projet.

Du fait de l'éloignement de la parcelle projet à ces différents périmètres, la très forte urbanisation qui les sépare, et par la nature différente des habitats en présence entre la parcelle projet et les habitats inclus dans les périmètres Znieff les plus proches, nous affirmons que le projet n'influence pas ces périmètres d'inventaire.



Carte 18: Znieff 1 (vert foncé) et 2 (vert clair) à proximité du site d'étude

4.3.2 - Périmètres de protection contractuelle

- **Aire d'adhésion de Parc National**

Le site n'est pas concerné.

- **Site Natura 2000**

Natura 2000 est un réseau européen, visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables à l'échelle européenne. Le réseau Natura 2000 distingue 2 types de zonages réglementaires : les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Le site n'est pas inclus dans un site Natura2000.

Le site le plus proche (FR8201662) est situé en rive droite du Rhône, à plus de 4,5 km à vol d'oiseau du site d'étude. Il s'agit de la ZSC des massifs de Crussols-Soyons, qui sont des massifs et montagnes calcaires. Il s'agit des massifs calcaires les plus septentrionaux de la vallée du Rhône, et les conditions météorologiques et d'ensoleillement permettent l'implantation d'un grand nombre d'espèces d'affinités méditerranéennes à ces latitudes. Les habitats typiques sont :

- Les pelouses sèches à orchidées
- La chênaie verte méditerranéenne
- Les falaises calcaires et les grottes
- Les prairies humides et les bas marais alcalins

Considérant que :

- Les habitats du site N2000 sont très différents du site d'étude,
- Les espèces réglementées protection nationale du site (voir DOCOB) ne sont pas présentes sur le site d'étude
- L'avifaune du site se caractérise notablement par les espèces de rapaces inscrites à la Directive communautaire, avec notamment le circaète-Jean-Leblanc et l'engoulevent d'Europe dont les territoires de chasse sont composés des pelouses sèches du site N2000 (ce qui n'est pas le cas du site d'étude)
- Que l'herpétofaune du site N2000 est surtout rendue intéressante par la présence du lézard ocellé, qui ne trouve pas d'habitat favorable dans le site d'étude
- Que pour les lépidoptères du site, l'azuré du serpolet et la sous-espèce provinciale du damier de la Succise ne trouvent pas les conditions nécessaires à leur développement dans le site d'étude.

Nous considérons que le site projet n'interfère pas négativement avec les habitats et les espèces inscrites à la Directive Communautaire du site FR8201662.

- **Parcs Naturels Régionaux**

Le site n'est pas concerné.

- **Géoparcs**

Le site n'est pas concerné.

4.3.3 - Périmètres de protection réglementaire

- **Arrêté préfectoral de protection de biotope**

Le site n'est pas concerné par un Arrêté préfectoral de biotope.

- **Arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel**

Le site **n'est pas concerné** par un arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel.

- **Cœur de parc national**

Le site n'est pas concerné par cette occurrence.

- **Réserve intégrale de Parc National**

Le site n'est pas concerné par ce zonage.

- **Réserve naturelle nationale**

Le site n'est pas concerné.

- **Réserve naturelle régionale**

Le site n'est pas concerné.

- **Réserve biologique**

Le site n'est pas concerné.

- **ENS Zone Humide de la Véore**

A proximité de la zone d'étude (1,32 km) est situé l'espace naturel sensible de la Zone Humide de la Véore qui est géré par le service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de Valence Romans Agglo. Depuis plusieurs années, l'agglomération œuvre à rendre cet espace à la nature et son caractère de zone humide : recréation de méandres, de mare. Cet ENS abrite des milieux fort différents (bras morts, méandres, zones humides alluviales) des milieux rencontrés sur le site d'étude (plaine agricole) situé sur le plateau (50 m de delta d'altitude). Depuis 2020, Valence Romans Agglo, travaille à la restauration de la zone humide de la Véore



Carte 19: Zone d'étude et ENS de la Véore

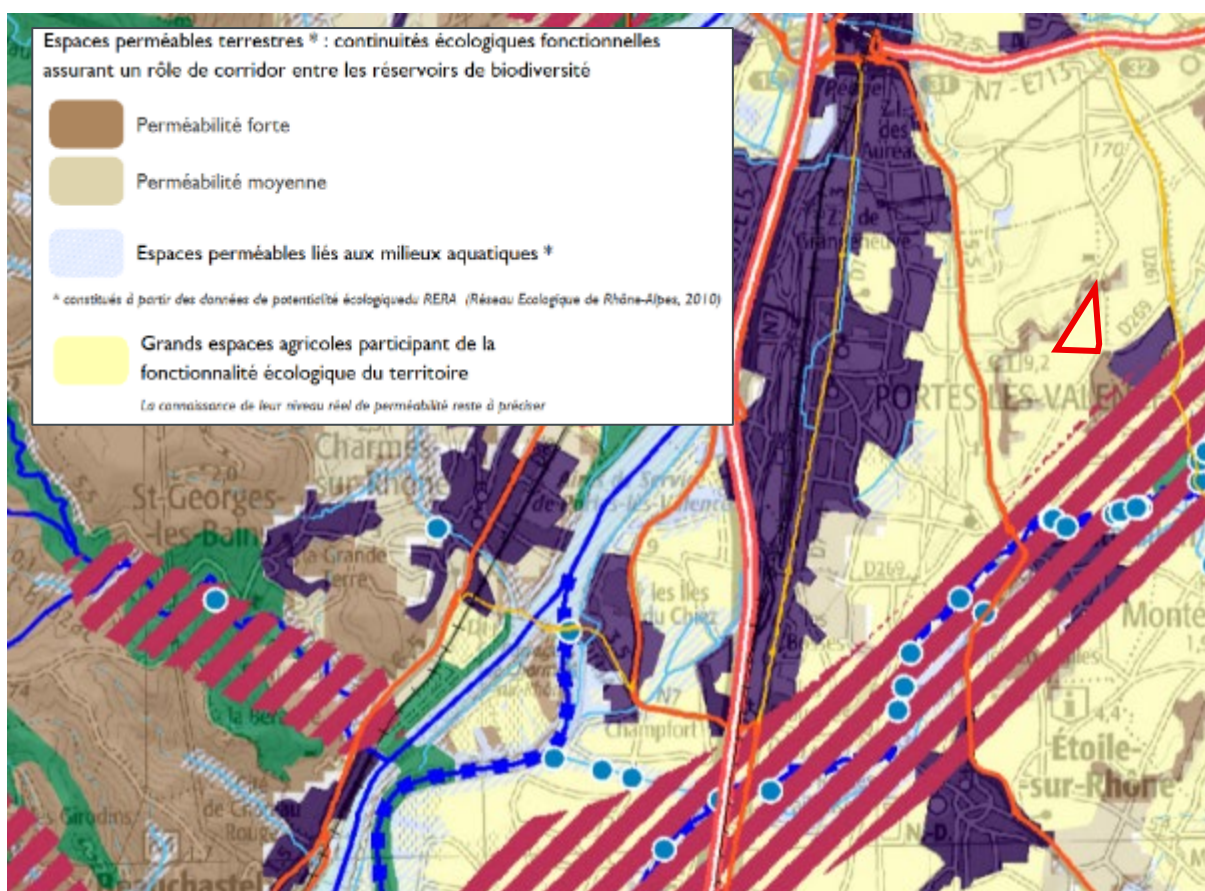
Valence Romans Agglo a mis en place un plan de gestion pluriannuel (18 actions, dont la restauration morphologique de la Véore, la restauration des milieux humides et les fonctionnalités dans le lit majeur, la préservation et l'évolution des pratiques agricoles du site.

Le projet n'influence ni ce périmètre, ni les actions de protection/restaurations mises en œuvre.

• SRCE-Trames verte et bleue

Les SRCE des ex-Régions Auvergne et Rhône-Alpes ont été abrogés par Arrêté du Préfet de Région le 10 avril 2020. Depuis cette date, c'est le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes qui se substitue aux SRCE et qui constitue le document cadre à l'échelle régionale de définition et de mise en œuvre de la trame verte et bleue. L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces. Le schéma est élaboré par l'État et la Région dans un cadre largement concerté auprès des acteurs de la région.

Le site n'est pas concerné par un classement de corridor écologique (mais en : *espaces terrestres à dominantes agricole, forestière et naturelle*).



Carte 20 : Extrait de la Trame verte et bleue du SRCE Rhône-Alpes, et site d'étude (figuré rouge)

4.3.4 - Classement au titre de l'urbanisme

Le boisement périphérique nord-ouest riverain de la parcelle en projet est enregistré au PLU de Portes-Lès-Valence comme Espace Boisé Classé. A ce titre, y sont interdits :

- Les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements ;
- Les demandes d'autorisation de défrichement prévues par le Code Forestier.

Le PLU de Portes-lès-Valence, indique : « En limite séparative ou de fond de parcelle contigües à un espace boisé classé, l'implantation des constructions devra respecter un recul de 10 m afin de préserver un espace tampon favorable au déplacement de la petite et grande faune. »

5 - METHODOLOGIE D'INVENTAIRE TERRESTRE

5.1 - Flore et habitats

5.1.1 - Flore

Nous effectuons une recherche systématique des stations d'espèces protégées et menacées connues ou potentielles (après une première approche bibliographique). Les recherches sont orientées en fonction de l'écologie des espèces concernées. Les stations d'espèces protégées et menacées sont relevées au GPS pour être intégrées à notre base de données géoréférencée. Pour chaque station plusieurs informations sont relevées : nombre de pieds, surface, état de conservation... Nous mettons en œuvre la même approche concernant les espèces végétales exotiques envahissantes (EvEE). Trois passages ont été réalisés pour couvrir à la fois la flore précoce (02 avril 2025) et deux campagnes pour la pleine floraison le 05 mai et 05 juin 2025 ; les résultats de la synthèse bibliographique n'ayant pas montré d'enjeux sur la flore tardive.

5.1.2 - Habitats

Au préalable, une analyse des photographies aériennes de la zone d'étude permet de repérer visuellement les entités écologiquement et floristiquement homogènes. Sur le terrain, des relevés de la flore sont réalisés pour chaque zone semblant présenter un habitat distinct. Ce travail nous fournit l'inventaire botanique de chaque formation d'une part, et contribue à l'inventaire floristique de la zone d'étude d'autre part. Nous indiquons, pour chaque habitat, des caractéristiques environnementales pouvant influencer la fonctionnalité des milieux : topographie, conditions édaphiques, hygrométrie, indices de dégradations, stratification et densité de la végétation, alimentation en eau... Ces données, couplées aux relevés floristiques, permettent de caractériser et cartographier les habitats. Les habitats sont identifiés grâce à l'analyse des relevés floristiques effectués et des paramètres stationnels observés. Les référentiels utilisés sont la typologie CORINE Biotopes et la nomenclature de la Directive Habitat (92/43/CEE). Dans la mesure du possible, une appréciation de l'état de conservation de l'habitat est donnée. Elle se base sur des indices de dégradation observés lors de la prospection. Il s'agit par conséquent d'une évaluation « à dire d'expert ». Trois items sont possibles : bon, moyen, mauvais.

Enfin, une quatrième campagne dédiée à la caractérisation des milieux humides a été réalisée afin de procéder à des sondages pédologiques pour confirmer les résultats issus des relevés floristiques.

Chaque type d'habitat identifié fait l'objet d'une description, en fonction des observations faites :

- Identification selon la typologie CORINE Biotopes.
- Description de la formation végétale : couverture du sol, stratification, espèces végétales caractéristiques.
- Nature des sols.
- Existence ou non d'une contrainte hydrique.
- Régime de perturbation (existence de fauche, de labours, d'inondations régulières...).
- Analyse de la sensibilité et de l'intérêt (habitat rare, menacé, d'intérêt communautaire ; habitat d'espèce protégée), état de conservation (typicité, présence de plantes invasives...) et trajectoire évolutive vraisemblable.

5.2 - Oiseaux

Objectifs

Les objectifs de l'étude sont :

- De recenser avec la plus grande exhaustivité possible les espèces protégées ou présentant un enjeu de conservation,
- De localiser les sites de reproduction pour les espèces protégées ou présentant des enjeux de conservation élevés,
- D'évaluer l'intérêt fonctionnel de la zone d'étude pour les espèces protégées ou présentant des enjeux de conservation élevés.

Quatre campagnes, sur 5 jours civils, ont été réalisées.

Méthodologie

L'inventaire des oiseaux nicheurs est réalisé à partir de parcours exhaustifs de la zone d'étude. Au cours de ces parcours, tous les oiseaux vus ou entendus sont identifiés et pointés au GPS. Les comportements sont notés (territorialité, construction de nid, apport de nourriture, présence de jeunes...) ce qui permet d'analyser la probabilité de nidification sur la zone d'étude.

Nous effectuons également une recherche et une analyse d'indices de présence (pelotes de réjections des rapaces nocturnes, plumées, lardoires, forges et trous de pics...). Ces recherches d'indices sont réalisées en cours de journée, après les sessions d'écoute matinales ou lors du parcours du linéaire d'étude.

Un passage dédié à l'avifaune de transit a été réalisée début octobre 2025 et un passage pour les oiseaux hivernants le 14 décembre 2025.

5.3 - Mammifères hors chiroptères

Objectifs

Les objectifs de l'étude sont :

- De recenser avec la plus grande exhaustivité possible les espèces protégées ou présentant un enjeu de conservation,
- De localiser les sites de reproduction pour les espèces protégées ou présentant des enjeux de conservation élevés,
- D'évaluer l'intérêt fonctionnel de la zone d'étude pour les espèces protégées ou présentant des enjeux de conservation élevés.

Les indices de présence ont été recherchés à presque tous les passages (09/04 et 10/04, 28/05).

Méthodologie

Lors des prospections faunistiques, nous collectons les indices de présence de mammifères observés. Un piège photographique (cf. carte 21) a également été installé pendant une nuit en juin 2025. Une attention particulière est portée sur les espèces protégées ou à enjeux de conservation :

- L'écureuil (recherche de nids, de restes de repas),
- Le hérisson (recherche de crottes),
- Les loir et lérot,
- Le rat des moissons,
- Le muscardin (recherche de restes de noisettes, de nid dans les ronciers).

5.4 - Les chiroptères

Objectifs

L'objectif des prospections est d'inventorier les espèces de chiroptères fréquentant la zone d'étude et d'évaluer l'intérêt fonctionnel du secteur (terrains de chasses, routes de vol, gîtes...).

Période d'intervention

Pour l'inventaire des chiroptères et l'étude de leur utilisation du site : zones de chasse, corridors, zone de repos temporaire, site de reproduction ou gîte d'hibernation, plusieurs périodes correspondant à des périodes clés du cycle biologique des chiroptères peuvent être étudiées. Dans le cadre de cette étude nous avons ciblé la période de parturition et d'élevage des jeunes de mai à septembre, qui permet d'avoir l'image des populations présentes et s'alimentant sur le site.

Méthodologie

Dans la mesure du possible, les sessions d'écoutes nocturnes sont réalisées hors période de pleine lune, en l'absence de pluie, de vent fort ou de température inférieure à 10°C. Le plan d'échantillonnage est déterminé après une analyse paysagère par photo-interprétation et une expertise de terrain. Les points d'écoute sont répartis dans les différents milieux de la zone d'étude en privilégiant les zones de chasse et les routes de vol théoriques identifiées par l'analyse paysagère. L'activité des chiroptères est maximale après le coucher du soleil et diminue progressivement par la suite.

Dans le cadre de cette étude, **la détection passive a été mise en œuvre en utilisant 2 enregistreurs à ultrasons pendant une nuit au printemps (du 13 au 14 juin 2025) et une nuit en fin d'été (du 15 au 16 septembre 2025).** La détection passive, consiste à mettre en place des enregistreurs automatiques de type SM minibat de Wildlife acoustics. L'utilisation de ces boîtiers permet notamment d'augmenter les chances de détecter les espèces discrètes. L'analyse des données issues de la détection passive sur une nuit complète permet également d'évaluer l'utilisation des milieux au cours d'une même nuit d'inventaire : pics d'activités, signaux caractéristiques d'activités de chasse (buzz), cris sociaux...

Les photographies ci-après présentent l'environnement dans lequel ont été installé les enregistreurs à ultrasons, l'un en lisière de boisement, l'autre en plein champ.



Photographie 4 : Installation de l'enregistreur à ultrasons en lisière de boisement



Photographie 5 : Environnement immédiat autour de l'enregistreur à ultrasons "champs"

Analyse des enregistrements

Pour certaines espèces, l'identification en détection active nécessite un enregistrement des signaux en expansion de temps. Les enregistrements sont analysés sur ordinateur à l'aide du logiciel Batsound selon la méthode établie par Michel Barataud (BARATAUD, 2012). Pour les enregistreurs automatiques, le logiciel

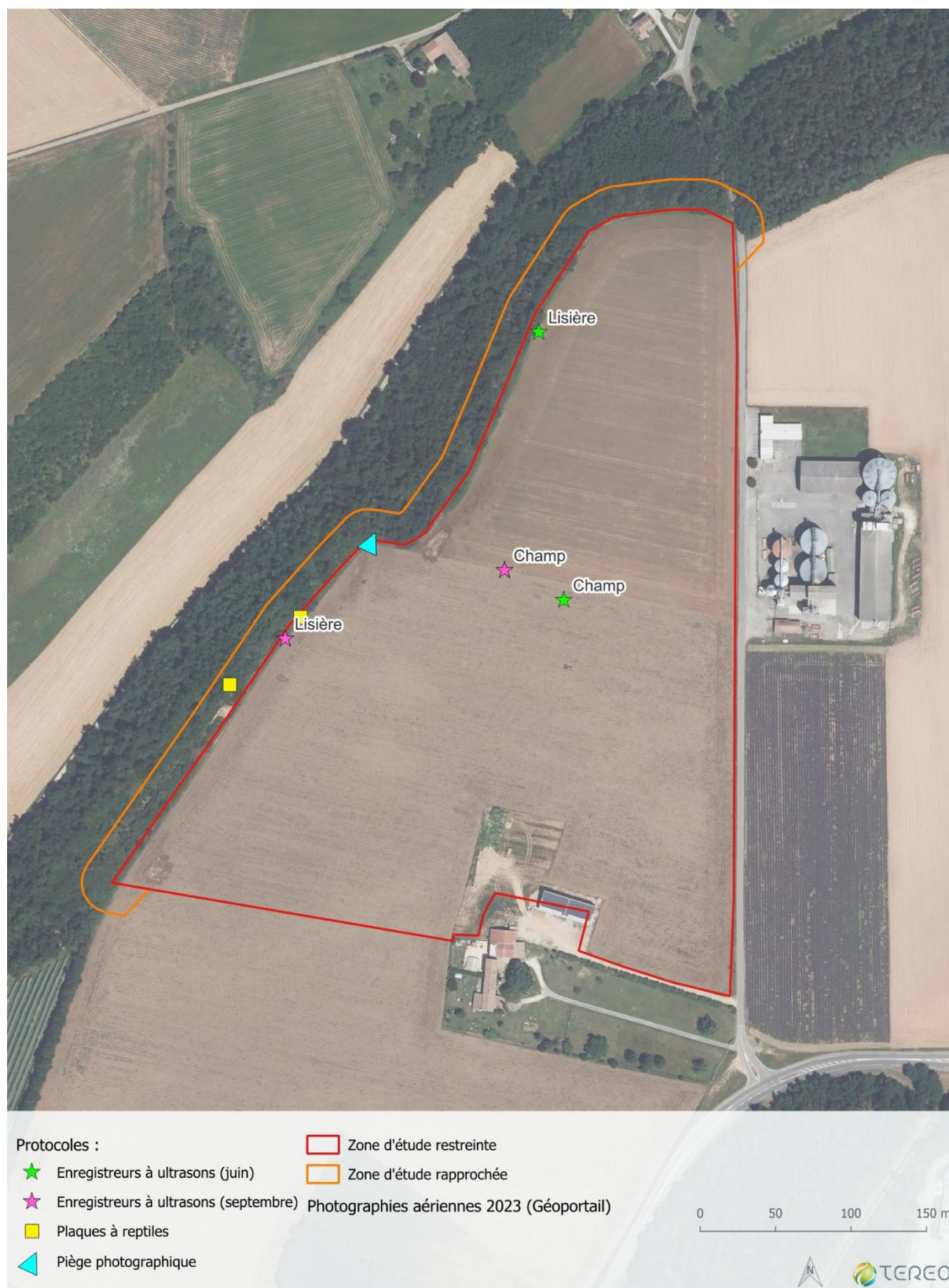
Sonochiro permet de faire un premier tri des enregistrements afin de réduire le temps d'analyse. Les résultats du logiciel sont contrôlés par un chiroptérologue qui analyse selon la méthode Barataud un échantillon de sons pour chaque espèce ou groupe d'espèces. Les distances de détection des différentes espèces ne sont pas identiques. Les ultrasons émis par des espèces telles que les noctules peuvent être détectés à une distance supérieure à 100 m alors que celles des rhinolophes ne sont captées qu'à quelques mètres du détecteur.

Ces analyses acoustiques présentent cependant certaines limites. Les enregistrements ne permettent pas toujours une identification spécifique notamment dans le cas des espèces du genre *Myotis* et *Plecotus*. Des espèces proches comme l'oreillard roux (*Plecotus auritus*) et l'oreillard montagnard (*Plecotus macrobullaris*) ont des émissions ultrasonores semblables qui ne peuvent pas toujours être distinguées.

Expertise fonctionnelle des habitats potentiels

En parallèle des détections acoustiques, une expertise du site est réalisée pour déterminer son potentiel habitationnel vis-à-vis des chiroptères, et plus particulièrement la détermination du potentiel d'accueil de gîtes.

La carte ci-après présente la localisation des plaques à reptiles et des enregistreurs à ultrasons pour l'étude des chauves-souris.



Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence

Localisation des protocoles faune

A. Chassa 19-5-2026

Carte 21: Protocoles faune mis en place

5.5 - Amphibiens

Objectifs

Les objectifs de l'étude sont :

- De recenser avec le plus d'exhaustivité possible les espèces présentes dans la zone d'étude,

Méthodologie

L'inventaire de la plupart des espèces d'amphibiens se fait de nuit au cours de la période de reproduction. C'est en effet à ce moment qu'ils sont les plus faciles à repérer soit grâce au chant des mâles soit en raison des concentrations d'adultes autour des points d'eau où se déroule la ponte. Les « grenouilles vertes » forment une exception car elles sont essentiellement diurnes, dans leur activité de chasse comme dans leurs parades amoureuses. L'inventaire des espèces présentes se fait donc à partir de prospections menées de nuit aux abords des zones favorables à la reproduction des amphibiens : drains et fossés, ornières et mares forestières, étangs et mares prairiales. Les habitats favorables à prospecter auront été préalablement identifiés par une analyse des photographies aériennes et lors de l'expertise préalable de la zone d'étude. Lors des visites nocturnes, les individus sont identifiés à vue ou au chant.

5.6 - Reptiles

Objectifs

Les objectifs de l'étude sont :

- De recenser avec la plus grande exhaustivité possible les espèces protégées ou présentant un enjeu de conservation,
- De localiser les sites de reproduction et d'évaluer l'intérêt fonctionnel pour les espèces protégées ou présentant des enjeux de conservation élevés,

Méthodologie

L'inventaire des reptiles a été réalisé en utilisant trois méthodes : l'affût, la prospection des caches et gîtes naturels, et la pose de deux caches artificielles.

L'affût consiste à observer de loin, à l'aide de jumelles, les habitats les plus favorables aux reptiles tels que les lisières denses, les murets, et les abords des cultures. La prospection des caches, plus laborieuse, implique de visiter tous les abris potentiels rencontrés, comme les tôles, les planches et les grandes pierres. La pose de caches artificielles, quant à elle, consiste à placer sur la zone d'étude des dispositifs attractifs, dans notre cas des plaques sombres posées au sol sous lesquelles les reptiles viennent se réfugier. Ces plaques ont été déposées dès le début de l'étude et sont restées en place pendant toute la durée de l'inventaire.



Photographie 6: Plaque reptiles dans les landes à genêt



Photographie 7: Plaque reptiles en lisière

5.7 - Entomofaune

Les deux groupes d'insectes prioritairement étudiés dans le cadre de cette étude sont :

- Les lépidoptères (rhopalocères) ;
- Les odonates.

En complément, toutes les espèces à statut réglementaire ou à fort enjeu parmi les autres groupes font également l'objet de prospections ciblées (coléoptères saproxyliques et orthoptères).

Objectifs

Les objectifs de l'étude sont :

- De recenser avec la plus grande exhaustivité possible les espèces protégées ou présentant un enjeu de conservation,
- De localiser les sites de reproduction et d'évaluer l'intérêt fonctionnel pour les espèces protégées ou présentant des enjeux de conservation élevés,

L'inventaire a vocation de bien préciser les enjeux potentiels.

Méthodologie

Les taxons étudiés sont déterminés à vue, après capture au filet pour les espèces les plus difficiles. Les individus capturés seront relâchés vivants.

Les différents types d'habitats favorables aux espèces sont prospectés en priorité : lisières, prairies, boisements... Nous évaluons également les habitats de reproduction potentiels des espèces protégées contactées. Les prospections ont lieu par bonnes conditions : journées ensoleillées et faiblement ventées et impérativement aux meilleures heures de la journée (à adapter en fonction des espèces recherchées). Les prospections crépusculaires avaient pour vocation de vérifier la présence de certains grands coléoptères nocturnes.

6 - ETAT INITIAL DES MILIEUX TERRESTRES

6.1 - Habitats naturels « terrestres »

6.1.1 - Analyse des données bibliographiques

Si ce n'est la présence à proximité (1,3 km à vol d'oiseau, carte 18) de l'ENS de la Véore, l'analyse bibliographique ne relève aucun enjeu spécifique sur les habitats pour notre zone d'étude. La parcelle agricole ne révèle pas d'enjeu spécifique non plus, nous trouvant sur une typologie d'agriculture à tendance intensive.

6.1.1 - Cartographie



Carte 22 : Cartographie des habitats - Codification EUNIS

6.1.2 - Richesse de la zone d'étude

Un total de 6 habitats naturels ou semi-naturels a été identifié sur la zone d'étude. Le tableau ci-après synthétise les informations récoltées et les principaux habitats sont décrits à sa suite. Ils présentent des enjeux de conservation moyen à nul qui ont été évalués d'après leurs statuts, leur rareté, leur fonctionnalité et leur représentativité locale.

6.1.2.1 - Ensemble des habitats identifiés dans la zone d'étude

Tableau 5 : Liste des habitats identifiés dans la zone d'étude

Illustration	Intitulé de l'habitat naturel	Code et intitulé CORINE – Biotopes (Code et intitulé EUNIS)	Intitulé de l'alliance	Surface (ha)	Statut sur l'espace alpin et péri-alpin*	Habitat de zone humide**	Enjeu de conservation sur la zone d'étude
	Chênaies sessiliflores et chênaies-hêtraies collinéennes des sols acides	41.5 – Chênaies acidiphiles (G1.8 – Boisements acidophiles dominés par <i>Quercus</i>)	<i>Quercion roboris</i>	0,54	Habitat peu fréquent à surveiller	Non	Moyen
	Cultures	82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée (X07 – Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle)	-	11,51	-	Non	Faible

Illustration	Intitulé de l'habitat naturel	Code et intitulé CORINE – Biotopes (Code et intitulé EUNIS)	Intitulé de l'alliance	Surface (ha)	Statut sur l'espace alpin et péri-alpin*	Habitat de zone humide**	Enjeu de conservation sur la zone d'étude
	Boisements secondaires dominés par le robinier faux-acacias	83.324 - Plantations et formations spontanées de Robinia pseudoacacia (G1.C3 – Plantations de Robinia)	<i>Chelidonio majoris – Robinion pseudoacaciae</i>	0,55	Habitat non menacé à ne pas favoriser	Non	Faible
	Landes hautes, fourrés et prémanteaux acidiphiles à genêt à balais	31.841 - Landes médio-européennes à Cytisus scoparius (F3.14 – Formations tempérées à Cytisus scoparius)	<i>Sarothamnion scoparii</i>	0,36	Habitat répandu non menacé	Non	Faible
	Dépôts industriels	86.42 - Terrils crassiers et autres tas de détritiques (J6.5 – Déchets industriels)	-	0,46	-	Non	Très faible

Illustration	Intitulé de l'habitat naturel	Code et intitulé CORINE – Biotopes (Code et intitulé EUNIS)	Intitulé de l'alliance	Surface (ha)	Statut sur l'espace alpin et péri-alpin*	Habitat de zone humide**	Enjeu de conservation sur la zone d'étude
	Chemins agricoles	86 - Villes, Villages et sites industriels (J4 – Réseaux de transports et autres zones de constructions à surface dure)	-	0,06	-	Non	Très faible
TOTAL				13,48			

* Source : Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes

** Habitat zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008

6.1.2.2 - Habitats naturels et semi-naturel

Boisements

- **41.5 – Chênaies acidiphiles**



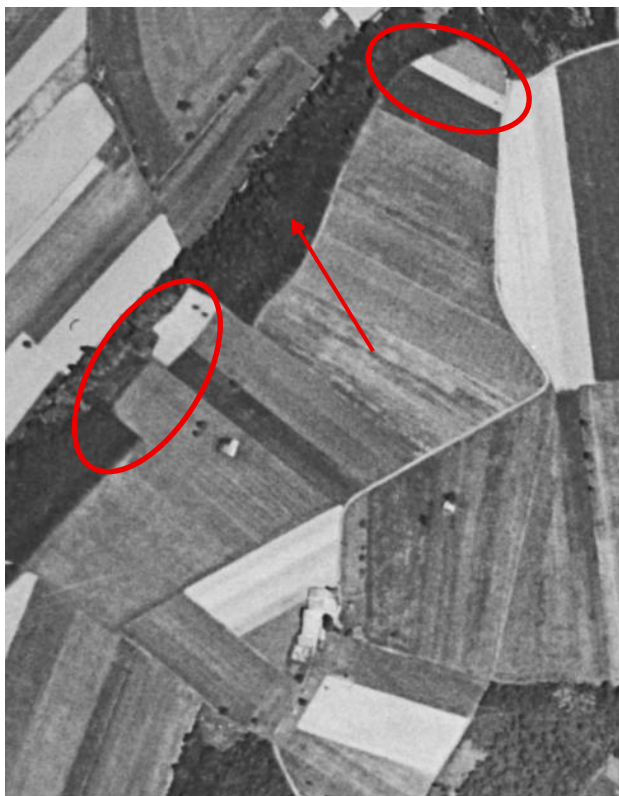
Photographie 8 : Détail de l'habitat (1/6)

Ce boisement se retrouve sur la bordure ouest de la parcelle concernée par le projet. Il se distingue des autres boisements secondaires (qui eux sont dominés par le robinier faux-acacias, situés dans la continuité de la chênaie au nord de la parcelle et dans le prolongement ouest).

Quercus petrae est dominant dans cette formation avec la présence ponctuelle de *Castanea sativa* et *Tilia x europea*, *Ulmus minor* et divers *Prunus sp.*. Installée sur des sables molassiques marins et fluviaux indifférenciés (Langhien-Tortonien) en bordure de plateau en condition drainante, ces forêts de basse altitude s'installent sur des sols généralement lessivés souvent peu épais et pauvres en nutriments. La flore des sous-bois est assez réduite. Ces boisements subissent une forte pression anthropique par l'exploitation en taillis à courte révolution évoluant souvent vers des boisements secondaires à *Robinia pseudoacacia* comme on peut le constater de part et d'autre de cet habitat, habitat décrit par la suite.

A la consultation du site IGN « remonter le temps » (<https://remonterletemps.ign.fr/>), l'on comprend mieux la fragmentation de cette lisière, puisque cet habitat semble installé sans intervention depuis le pas de temps 1950-1965. A cette époque (cf. photographies ci-après), il apparaît plutôt une lande, bien que la photographie ne soit pas très nette. Depuis lors, le milieu n'a pas été remanié ce qui explique ce boisement relativement forestier et sans marqueur d'une surexploitation (flèches rouges).

Le cas est différent sur le reste de la lisière où les photographies anciennes laissent voir une mise en culture plus large que la culture actuelle et une gestion différenciée entre les zones à robinier et les landes à genêt que nous décrivons ci-après (cerclage rouge).



Photographie 9 : Photographie aérienne 1950-1965 (source : remonterletemps.ign.fr)



Photographie 10 : Photographie aérienne actuelle (source : remonterletemps.ign.fr)

- **83.324 - Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia***

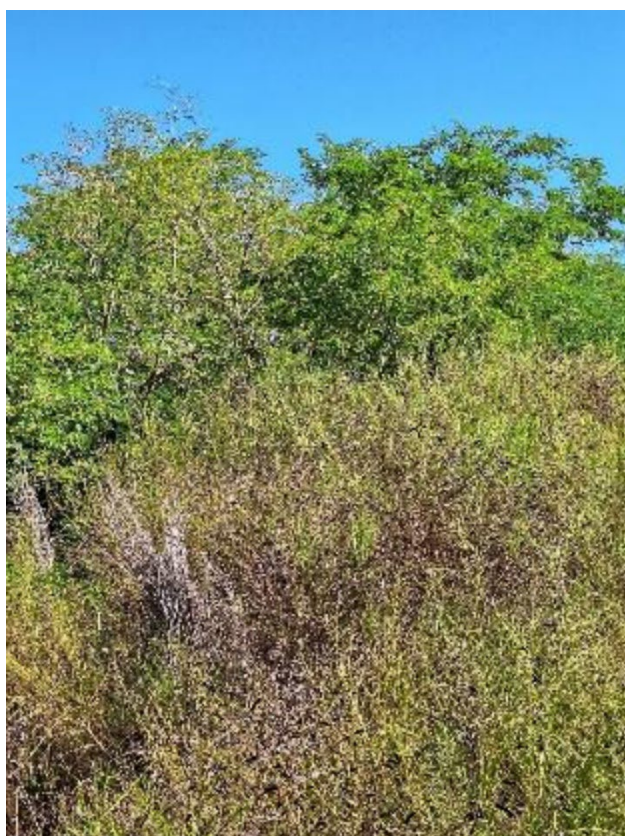


Photographie 11 : Détail de l'habitat (2/6)

Cette formation se retrouve donc des deux côtés de l'habitat précédemment décrit. Ce milieu forestier de substitution, à caractère très invasif dans les sites perturbés ou très exploités est largement représenté au niveau régional et ne présente pas d'intérêt en termes de richesse floristique. Cet habitat témoigne d'une dégradation importante des espaces naturels par les activités anthropiques. On y retrouve des espèces telles que *Sambucus nigra*, *Ligustrum vulgare*, *Euonymus europaeus* ou *Bryonia dioica*. Certaines espèces caractéristiques de ces faciès forestiers n'ont pas été observées comme *Chelidonium majus* par exemple. Il est à noter la présence de déchets tels que des bouts de plastiques agricoles et divers emballages lorsque l'on se rapproche des voies de circulation.

Cet habitat est non menacé et possède une dynamique d'augmentation du fait de la forte empreinte anthropique en vallée du Rhône.

- **31.841 - Landes et formations sous-arbustives**



Photographie 12: Détail de l'habitat (3/6)

Cet habitat prolonge la formation spontanée à *Robinia pseudoacacia* sur le flanc ouest de la parcelle agricole.

Cette formation est très dense et difficilement pénétrable. *Cytisus scoparius* y est nettement dominant, entremêlé de roncier, quelques sujets arbustifs de *Quercus petrae* et *Prunus sp.*. Ces formations s'installent en colonisant les coupes forestières préparant la réinstallation des chênaies sessiliflores dans le contexte biogéographique de notre étude.

La sarothamnaie s'installe classiquement dans des stations héliophiles et mésophiles à mésoxérophiles à basse et moyenne altitude sur sols caillouteux pauvres en nutriments et acides. Souvent installée sur substrat filtrant et assez sec, elle se cantonne dans les régions régulièrement arrosées car elle ne présente pas le caractère méditerranéen qui lui permettrait de supporter des sécheresses prolongées.

Cet habitat est favorable à une plante holoparasite peu fréquente, l'*Orobanche rapum-genistae* (non menacée) que nos campagnes d'échantillonnage n'ont néanmoins pas permis de contacter.

Milieus ouverts

- **82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée**



Photographie 13: Détail de l'habitat (4/6)

Représentant 85,4 % de la surface totale de notre zone d'étude, la partie labourable du site est segmentée en deux zones, l'une au sud du chemin agricole semée en céréale d'hiver quand la seconde, située au nord est semée de luzerne.

Sur la bordure ouest de la parcelle, le long de l'habitat 41.5 décrit précédemment, une bande côté champ est envahie par *Ambrosia artemisiifolia* (photographie ci-contre) laissant peu de place à la culture de luzerne.

Rappelons que selon l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019, la destruction des foyers d'ambrosie à feuille d'armoise est obligatoire dans la Drôme. A ce titre et au vu des enjeux sanitaires, il y a des risques de dissémination important lors des travaux. Nous notons donc un **enjeu faible** sur ce milieu bien qu'au niveau patrimonialité il pourrait être considéré comme très faible.

Milieus remaniés et anthropiques

- **86 – Villes, villages et sites industriels**



Photographie 14: Détail de l'habitat (5/6)

Cartographié pour 0,06 hectare, cet habitat ne présente aucun intérêt floristique particulier. Ce chemin a été créé récemment afin d'accéder à la zone de dépôt et segmente la parcelle en deux cultures distinctes.

- **86.42 - Terrils crassiers et autres tas de détrit**



Photographie 15: Détail de l'habitat (6/6)

Cartographié pour un total de 0,46 hectare en deux endroits ces habitats ne représentent aucun enjeu floristique spécifique si ce n'est comme réservoir à espèces rudérales et/ou envahissantes.

Les terrils observés sont une zone de dépôt avec notamment l'accueil des excavations de la tranchée relatifs aux travaux réalisés sur la route bordant la parcelle. Comme en témoigne la photographie ci-contre, nous avons observé une importante rotation des engins de chantier sur cette zone avec un tassement important du sol et une accentuation des ornières lors des périodes à forte pluviosité.

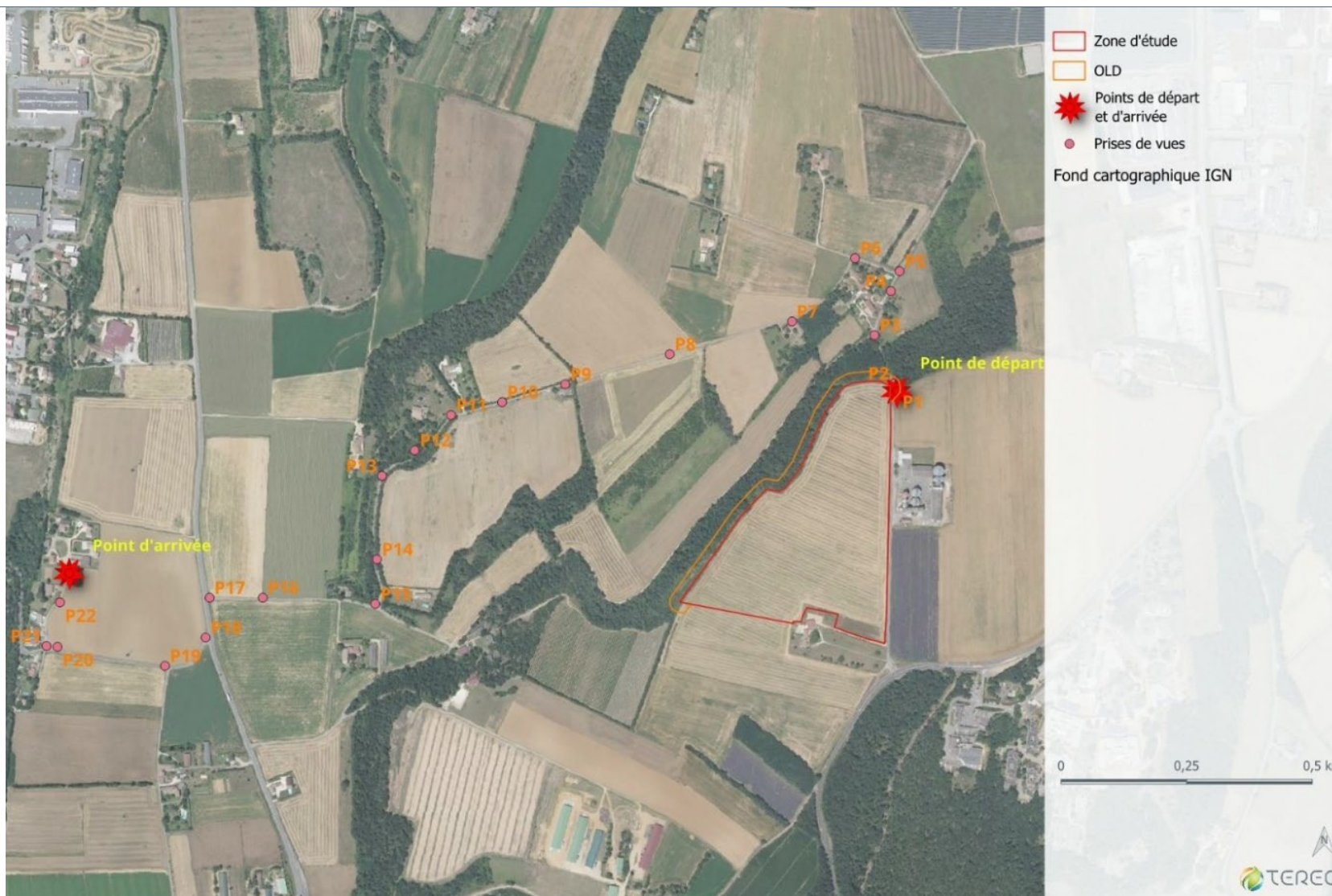
6.1.3 - Raccordement électrique

À ce stade de développement du projet agrivoltaïque, le tracé de raccordement entre le poste de livraison du site et le poste source du réseau public d'électricité ne peut être défini qu'à titre hypothétique. La détermination précise du poste source de rattachement, du tracé et des caractéristiques techniques du raccordement relèvera de la compétence du gestionnaire du réseau public de distribution, Enedis, dans le cadre de l'élaboration de la Proposition Technique et Financière (PTF). Cette proposition fixera la solution retenue et les modalités de réalisation du raccordement et ne sera demandée qu'après obtention du permis de construire.

Dans l'attente de cette PTF, l'étude présentera donc une analyse sommaire et indicative des impacts potentiels liés au raccordement, fondée sur une hypothèse de tracé représentative des conditions locales. Il est admis réglementairement que les éléments relatifs au raccordement puissent être présentés de manière prévisionnelle, puis complétés et précisés ultérieurement, au fur et à mesure de l'avancement du projet et des études conduites par Enedis.

Le raccordement entre le point de livraison en bordure de parcelle projet et le poste source le plus probable s'établit sur une distance de 2,6 kilomètres (point d'arrivée situé impasse du château d'eau à l'ouest du site d'étude.)

Une session de terrain a consisté à parcourir l'ensemble du trajet probable de raccordement afin d'évaluer les enjeux, voire, d'établir des préconisations. Un rendu photographique est présenté ci-après. La carte ci-après permet de visualiser les différents points de prise de vue.



Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence
 Localisation des prises de vues - Aménée électrique

E. Gerbaud 20-11-2025

Carte 23 : Emplacement des prises de vue - Raccordement électrique

Les commentaires qui suivent et les préconisations pour le passage de la tranchée (à droite ou à gauche) s'entendent pour un observateur marchant du point de départ vers le point d'arrivée comme l'illustre la carte précédente et la numération des points de vue.

Le long des 2,6 km de linéaire parcourus aucun zonage de biodiversité n'est présent (Natura 2000, ZNIEFF, etc....).

La majorité du tracé se situe en bordure d'une voie de circulation secondaire, bordé majoritairement par des parcelles agricoles de grandes cultures.

A partir du point de départ jusqu'au point P3, l'habitat traversé est le prolongement de l'habitat 83.324 - Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia* identifié dans la zone nord du site d'étude (boisements périphériques). Ce mieux forestier de substitution, à caractère très invasif dans les sites perturbés ou très exploités sont largement représentés au niveau régional et ne présente pas d'intérêt en termes de richesse floristique. Un passage à droite ou à gauche ne présente pas d'enjeu, des raisons techniques peuvent prévaloir à ce choix sans réserve sur les impacts naturalistes

De P3 à P7, nous sommes en bordure d'un hameau dont une grande partie du linéaire est bordé à gauche par des murets bas avec grillage ou un mur maçonné de P6 à P7. Un passage du côté droit de la route est à privilégier, car outre la facilité de travail et l'évitement des risques de fragilisation des ouvrages, cette option traverse des espaces de champs cultivés, sans aucune sensibilité.

De P7 à P9, aucune sensibilité spécifique ni préconisation de passage, les deux côtés étant des parcelles de grandes cultures.

Les points P9 et P10 borde une haie d'essences diverses (*Ostrya carpinifolia*, *Acer campestre*, *Viburnum tinus*). Cette haie est d'emprise limitée et fortement taillée côté route. Nous rapprochons cet élément paysager d'un accru de feuillus et haies arborées des étages planitiaires et collinéen (codification Corine Biotope - 84 – lignes d'arbres, petits bois et bocages). Son intérêt est plus certainement lié à la circulation de la faune (corridor) qu'à un intérêt floristique propre. Sur ce tronçon, un passage à gauche permettra de préserver la sensibilité de cet alignement d'arbre, le côté gauche étant occupé par une friche et une parcelle de grande culture en continuité.



Les points P11 à P14 se trouvent plutôt en contexte forestier peu dense. Sur le côté droit du cheminement se trouve un boisement de chênaie blanche et boisement thermophile médio-européen dominée par *Q. pubescens* (codée 41.71 – Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées selon la nomenclature Corine Biotope). Le revers sur lequel s'installe ce boisement tend à privilégier un passage en bordure gauche également. En effet, une bande de végétation herbacée, non caractérisée précisément (bordure de route fauchée), laisse l'emplacement suffisant pour le positionnement de la tranchée. Un alignement peu dense d'*Ostrya carpinifolia* surplombe cette bande herbeuse mais n'est pas impactée le cas échéant d'un cantonnement de la tranchée en bordure de route. Les enjeux sont là encore, très faibles.

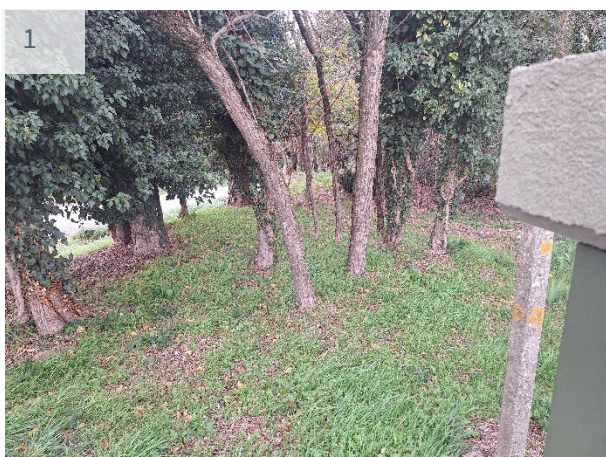
Du point P15 jusqu'au point P22 situé à quelques mètres du point de raccordement supposé, aucun enjeu n'a été identifié sur les habitats en présence. Nous sommes dans un contexte de grandes cultures conventionnelles, avec une traversée de route (D111) et des espaces agricoles de part et d'autre de la route.

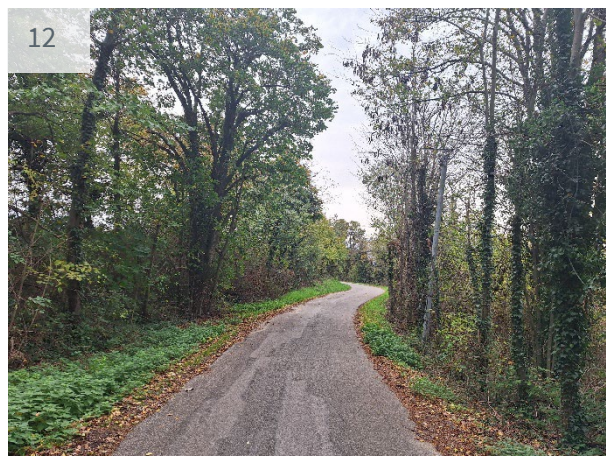
Concernant les cultures bordant l'ensemble du linéaire parcouru, les seules espèces à enjeux potentiellement présentes seraient des espèces messicoles. Le contexte agricole à dominante intensif tend à relativiser fortement cette présence potentielle. De plus, cette flore est adaptée aux fortes perturbations et ces perturbations sont même nécessaires pour sa pérennisation. Aussi, le creusement d'une tranchée se

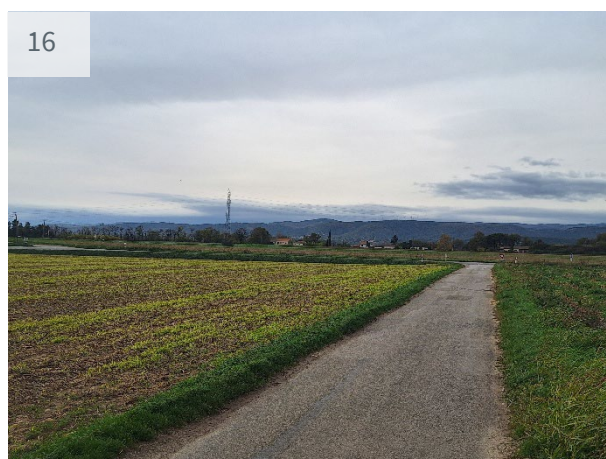
rapprochant d'un effet de labour, le cas échéant d'une présence sur le tracé, ces espèces ne seront pas impactée significativement.

Un point de vigilance peut néanmoins être posé concernant la date d'intervention (éviter la période comprise entre avril et juillet compris), période sensible pour la faune.

En synthèse, les éléments paysagers et naturels rencontrés sont majoritairement des espaces de grandes cultures et milieux fortement anthropisés. Le raccordement du parc n'aura **pas d'impact significatif** sur la faune ou la flore présentes sur le tracé.







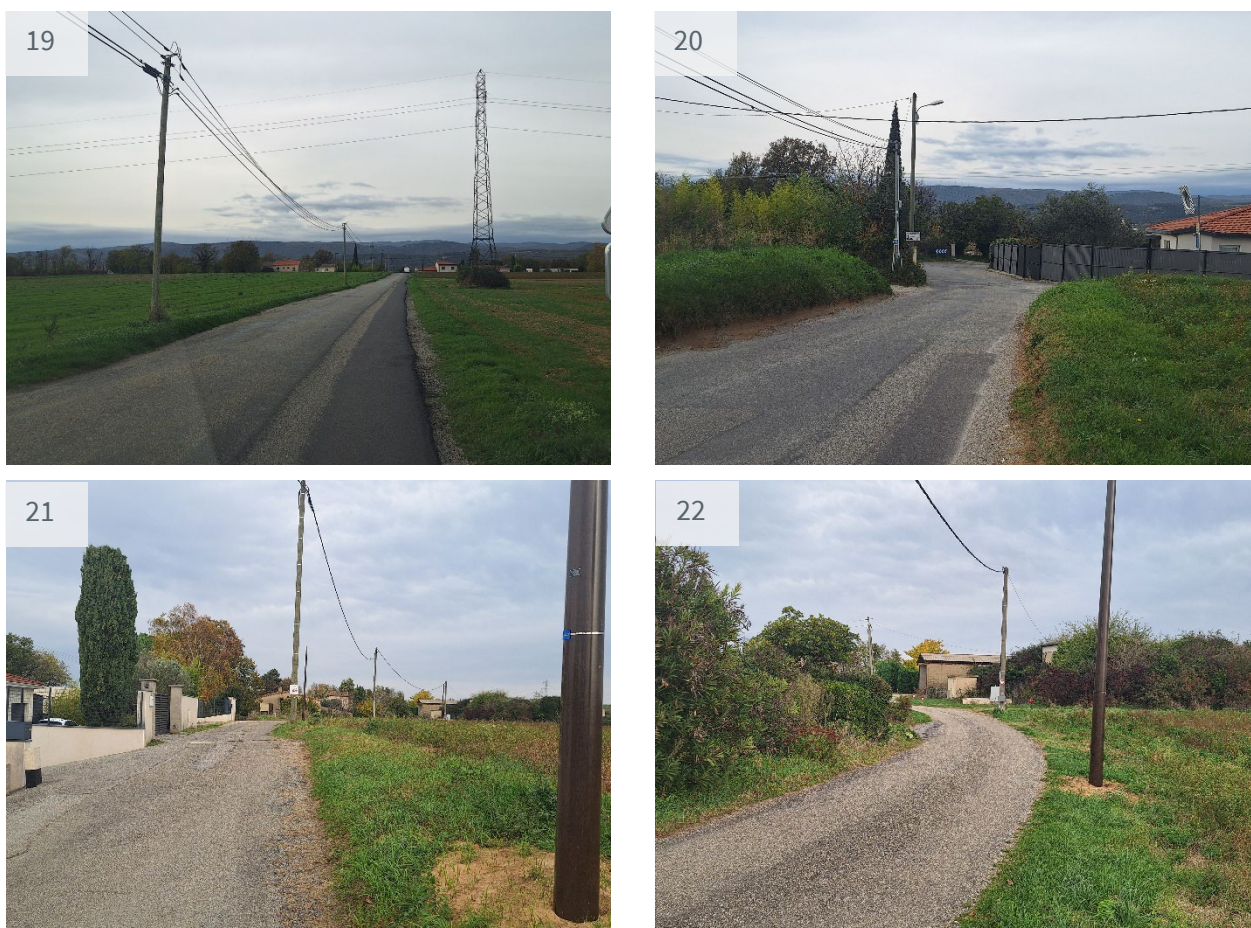


Planche photographique 1 : Assemblage des points de vue - Raccordement électrique

6.2 - Flore

6.2.1 - Synthèse de la bibliographie

La base de données Biodiv'AURA, plateforme régionale du SINP, a été consultée. La zone d'étude est située sur deux mailles. La maille sud représente la plus grande surface, la maille nord se limitant au haut de la parcelle englobant principalement la zone d'étude rapprochée, c-à-d les boisements périphériques. Sur la base d'une extraction sur la commune de Portes-lès-Valence, un total de 46 espèces d'angiospermes, sont recensées sur des observations s'étalant de 1918 à 2013. Les cinq observations s'étalant de 1918 à 1965 sont sorties de l'analyse, ce qui resserre le nombre d'espèces à 41 et une période d'observation s'étalant de 1998 à 2013. Aucune espèce de l'ordre des gymnospermes ou ptéridophytes n'apparaît dans la bibliographie. **Aucune espèce protégée ou menacée n'apparaît.** Il est à noter également que les espèces notifiées dans la maille nord sont exclusivement des orchidacées. Cela témoigne d'un effort d'échantillonnage ciblé sur ces taxons et donc pas représentatif de la richesse spécifique de la maille concernée.

La bibliographie fait apparaître une EvEE dans un relevé de 2010, l'ambrosie à feuille d'armoïse.

6.2.2 - Résultats des inventaires

Les prospections réalisées en 2025 montrent la présence d'au moins 106 espèces d'angiospermes. Parmi les 41 espèces identifiées dans la bibliographie, 11 sont en commun avec nos prospections. Au vu du contexte agricole intensif et de la surface importante que représentent en proportion les cultures (85,41 %

de labourable), la richesse floristique rencontrée est relativement intéressante par rapport à la surface échantillonnée.

Aucune espèce protégée n'a été observée sur le site, ainsi qu'aucune espèce rare ou menacée.

Sur la base de la liste actualisée et hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes en Rhône-Alpes mise à jour en 2020, deux espèces exotiques et considérées envahissantes avérées ont été relevées :

- *Ambrosia artemisiifolia*, commune, niveau 5 selon la cotation de Lavergne ;
- *Robinia pseudoacacia*, commune, niveau 5 selon la même cotation.

Le niveau 5 de la cotation de Lavergne correspond à un taxon fortement envahissant c'est à dire dominant ou codominant à large répartition avec de nombreuses populations de forte densité dans les milieux naturels ou semi-naturels et ayant un impact avéré sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.



Photographie 16: Forte densité d'*Ambrosia artemisiifolia*

Il est à noter une forte densité de l'ambrosie sur la bordure nord-ouest de la parcelle cultivée (carte suivante), bien qu'elle se retrouve également en taches éparses dans la zone concernée par l'implantation des structures photovoltaïques (plein champ).



Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence
 Emprise des EvEE

E. GERBAUD 10-12-2025

Carte 24 : Localisation des emprises des EvEE dans l'aire du projet

6.2.3 - Synthèse des enjeux floristiques

Au vu de nos résultats d'échantillonnages flore et habitats, nous n'avons noté aucun enjeu spécifique sur la zone d'étude : ni sur la zone projet (plein champ) ni sur la zone d'étude rapprochée (boisements).

Aucun milieu humide n'est soupçonné à la lecture des cortèges floristiques observés (aucune flore indicatrice de milieu humide).

6.3 - Recherche de milieu ou zone humide

6.3.1 - Rappel réglementaire

L'Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et la circulaire du 18 janvier 2010, précisent les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement :

Un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- *Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi la liste des types de sols des zones humides de l'annexe 1. 1 (Classes d'hydromorphie du GEPPA),*
- *Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :*
 - *Soit par des espèces indicatrices de zones humides (liste des espèces végétales indicatrices de zones humides figurant à l'annexe 2. 1)*
 - *Soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides (liste des Habitats humides selon la nomenclature CORINE Biotopes figurant à l'annexe 2. 2)*

Un sol est un sol de zone humide s'il présente l'un des caractères suivants :

- 1. horizon histique (ou tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface et d'une épaisseur d'au moins 50 cm ;*
- 2. traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface ;*
- 3. traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;*
- 4. traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de la surface, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur + traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur (classe IVd).*

6.3.2 - Méthodologie

Des sondages sur le site d'étude ont été réalisés le 07 octobre 2025 pour confirmer les relevés de végétation. Ils ont été effectués à la tarière manuelle de type « Edelman ». Les carottes de chaque point, présentées dans ce rapport, sont l'assemblage de tronçons d'au maximum 20 cm, hauteur de la tête de la tarière. Au total, 9 sondages ont été exécutés, répartis de façon à couvrir l'ensemble du site (cf. carte ci-après). L'annexe 1 présente les photographies des carottes réalisées. Les sondages ont été effectués en suivant le protocole mentionné dans la circulaire du 18 janvier 2010. Nous n'avons pu atteindre la profondeur 1,2 mètres sur aucun sondage. La nature du sol ne l'ayant pas permise, un sol caillouteux limite la pénétration de la tarière en profondeur. Le plan d'échantillonnage a été mené de manière à couvrir l'ensemble de la zone d'étude de façon la plus homogène possible.



Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence

Plan d'échantillonnage - Sondages pédologiques

E. GERBAUD 10-10-2025

Carte 25 : Plan d'échantillonnage des sondages pédologiques



Photographie 17: Couche profonde caillouteuse limitant le carottage



Carte 26: Typologie de sols rencontrés

6.3.3 - Résultats

La nature du sol n'a permis d'atteindre un mètre que sur un seul sondage, le numéro 2, trois sondages ont atteint 90 centimètres (le 1, le 4 et le 6), deux sondages ont permis d'aller à 70 centimètres (les sondages 5 et 7) et trois sondages ont été limités à 50 centimètres (les numéros 3, 8 et 9). Une couche uniforme de cailloux de granulométrie petite à moyenne (5 mm à 1 centimètre environ, photographie 1) n'a pas permis la progression de la tarière au-delà de ces profondeurs.

Cette couche de cailloux est présente sur l'ensemble de la parcelle. Le profil de surface est très homogène et plat malgré un contact de ce profil caillouteux à des profondeurs différentielles selon les points de carottages. **La nature du sol semble similaire sur l'ensemble de la parcelle et se rapproche d'un sol argilo-sableux sur l'ensemble du site.** Les trois premières carottes semblent présenter une proportion d'argile plus importante, ces dernières offrant une meilleure tenue à l'extraction.

La consultation de la carte des sols du site Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-des-sols>) identifie deux typologies de sols, un brunisol sur la bordure ouest de la parcelle et un regosol sur le reste de la parcelle.

Ces deux sols se rapportent à des alluvions anciennes des terrasses fluvio-glaciaires de la vallée du Rhône. La description de l'unité cartographique liée à la carte présentée ci-dessous précise la présence d'un sol caillouteux de profondeur irrégulière, ce que confirme notre campagne d'échantillonnage.

En conclusion, selon la classification du GEPPA, nous rapprochons nos carottages d'un sol de classe IIIb, ne relevant donc pas de sols identifiant une zone humide. Nos prélèvements corroborent donc les relevés de végétation effectués en amont sur la zone d'étude.



Projet agrovoltaïque à Portes-lès-Valence

Identification des habitats de zone humide (Arrêté du 24 juin 2008)

E. GERBAUD 1-10-2025

Carte 27: Résultat des sondages concernant le caractère non humide de la zone d'étude

Tableau 6: Caractéristiques des prélèvements pédologiques – Synthèse

Prélèvement	Profondeur en mètre	Traces d'hydromorphie	Classe GEPPA	Remarques
1	0,9	Négatif	IIIb	
2	1	Négatif	IIIb	
3	0,5	Négatif	IIIb	Difficulté en fin de carottage - Gravier
4	0,9	Négatif	IIIb	Difficulté en fin de carottage - Gravier
5	0,7	Négatif	IIIb	Gravier limitant
6	0,9	Négatif	IIIb	Gravier limitant
7	0,7	Négatif	IIIb	Gravier limitant
8	0,5	Négatif	IIIb	Gravier limitant
9	0,5	Négatif	IIIb	Gravier limitant

6.4 - Faune terrestre

6.4.1 - Analyse bibliographique

Les sources bibliographiques concernant la zone d'étude et les abords proches sont peu nombreux. Cependant, la consultation de la base de données Biodiv'AURA permet d'appréhender le contexte écologique local, avec des données naturalistes localisées. Une zone de 1500 hectares environ autour du site a été utilisée pour cette analyse bibliographique. On remarque que de nombreuses données sont présentes sur une parcelle agrivoltaïque au nord-ouest du site, données certainement issues d'une étude préalable au projet, ou de suivi post travaux.

Le tableau suivant permet de voir la richesse spécifique de chaque groupe étudié lors des différentes sorties de terrain. On remarque que le groupe des oiseaux est largement représenté indiquant une pression d'observation assez intéressante environ 130 espèces connues localement. Les groupes des mammifères, lépidoptères et odonates semblent également bien représentés. Le nombre d'espèces d'amphibiens et reptiles sont assez élevés pour ce groupe avec peu d'espèces de manière générale.

Tableau 7: Richesse spécifique des différents groupes faunistiques dans l'analyse bibliographique

Groupe	Nbr d'espèces	Espèces protégées	DO ou DHFF	LRN	LRR
Amphibiens	6	6	0	1	1
Coléoptères	25	-	1	-	2
Lépidoptères	55	-	-	-	1
Odonates	42	1	1	-	2
Orthoptères	22	-	-	-	-
Reptiles	6	5	-	1	1
Oiseaux	129	98	19	40	50
Mammifères	29	19	4	7	6

Le nombre d'espèces protégées recensées au niveau local est important (129) mais largement influencé par le nombre d'espèces d'oiseaux protégées présentes (98). Les mammifères, notamment avec la présence de nombreux chiroptères, affichent la présence d'une vingtaine d'espèces protégées. On notera que la totalité des espèces d'amphibiens citées sont protégées.

D'un point de vue entomofaune, de nombreuses espèces ont déjà été identifiées localement. Parmi les coléoptères, le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) est à mettre en avant : cette espèce inscrite à la directive européenne Habitats-Faune-Flore est un saproxylophage cherchant les vieux chênes, hêtres, pommiers pour se nourrir et pondre dans le sol au pied de ceux-là.

Concernant les lépidoptères, on retrouve des espèces aussi bien de milieux ouverts, que des espèces de lisières, clairières, chemins forestiers :

- Espèces de milieux ouverts : hespérie de l'alcée (*Carcharodus alceae*), fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), petite tortue (*Aglais urticae*), mélitée du plantain (*Melitaea cinxia*), cuivré commun (*Lycaena phleas*), azuré des coronilles (*Plebeius argyrognomon*), petite violette (*Aricia agestis*) ...
- Espèces de lisières, clairières : tircis (*Pararge aegeria*), grande tortue (*Nymphalis polychloros*), sylvain azuré (*Limenitis reducta*), petit mars changeant (*Apatura ilia*), tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*), thècle du bouleau (*Thecla betulae*), citron de Provence (*Gonepteryx cleopatra*), aurore (*Anthocharis cardamines*), amaryllis (*Pyronia tithonus*) ...

Tableau 8 : Statut de conservation des espèces potentielles

Espèce	Statut de Protection nationale	Statut de conservation national	Statut de conservation régional
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	PN		NT
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)			NT
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	PN	VU	VU
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	PN		EN
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	PN	NT	EN
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	PN		VU
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	PN		NT
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)		VU	VU
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	PN	NT	NT
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	PN	VU	
Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>)	PN	VU	EN
Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)	PN	NT	VU
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	PN	EN	EN
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	PN	VU	NT
Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	PN	VU	VU
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	PN	VU	
Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	PN	VU	
Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	PN	VU	VU

De nombreuses espèces d'odonates sont également citées dans la bibliographie, dont une espèce protégée l'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), inscrit également en annexe II de la directive européenne

Habitats-Faune-Flore. Ces espèces ont besoin de milieux aquatiques pour compléter leur cycle de reproduction (mares, fossés, cours d'eau, étangs ...), milieux aquatiques absents de la zone d'étude.

D'un point de vue conservation, la consultation des listes rouges nationales et régionales permet de mettre en avant des espèces à enjeu potentiellement présentes sur la zone d'étude (cf. tableau ci-après).

6.4.2 - Avifaune

6.4.2.1 - Résultats des inventaires

Lors des différents passages de terrain, **37 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur la zone d'étude**, en période de reproduction et lors des passages automnal et hivernal. Les espèces sont principalement cantonnées dans le cordon boisé qui ceint la zone projet au nord-ouest. Ce cordon est peu dense et parfois arbustif sur certaines parties. On retrouve donc quelques espèces forestières ainsi que des espèces de milieux semi-ouverts (friches, landes, bocage) autour de la zone d'étude :

- Espèces forestières : tourterelle des bois (*Streptopelia decaocto*), troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), pic épeiche (*Dendrocopos major*), geai des chênes (*Garrulus glandarius*), grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), milan noir (*Milvus migrans*) ...
- Espèces de milieux semi-ouverts : bruant zizi (*Emberiza cirrus*), hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*), chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), pic vert (*Picus viridis*) ...

Ces espèces sont accompagnées d'espèces ubiquistes communes capables de s'adapter à divers habitats pour nicher : rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), mésange charbonnière (*Parus major*), fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), merle noir (*Turdus merula*) ...

Les zones de culture de la zone d'étude sont moins intéressantes pour ce groupe mais on retrouve malgré tout quelques espèces de milieux ouverts et de cultures : cisticole de joncs (*Cisticola juncidis*), alouette des champs (*Alauda arvensis*), faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*).

On peut noter également que certaines espèces ont été vues en survol au-dessus du site, sans l'utiliser de façon certaine : guêpier d'Europe (*Merops apiaster*), choucas des tours (*Corvus monedula*) ...

La richesse spécifique sur la zone d'étude rapprochée est faible, dans des parcelles de cultures avec blé et luzerne, ce qui paraît assez attendu dans des habitats comme ceux-ci. L'utilisation de parcelles agricoles pour nicher concerne quelques espèces particulières liées à ce type d'habitat.

Une sortie automnale a été réalisée en octobre 2025 et **6 espèces ont été identifiées, non présentes en période de reproduction** : pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), pipit farlouse (*Anthus pratensis*), tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*) et moineau domestique (*Passer domesticus*). Ce dernier est présent sur le site en reproduction mais hors périmètre d'étude, notamment près des structures humaines.

La sortie hivernale réalisée en décembre 2025 a permis de contacter 19 espèces d'oiseaux sur la zone d'étude. Parmi ces espèces, **3 n'avaient pas été identifiées lors des passages précédents** : l'accenteur mouchet (*Prunella modularis*), la pie bavarde (*Pica pica*) et la mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*). Ces deux dernières sont potentiellement présentes en période de reproduction sur le site même si elles n'ont pas été observées plus tôt en 2025. L'accenteur mouchet (*Prunella modularis*) est une espèce d'oiseaux hivernant. De plus des effectifs importants de certaines espèces ont été vus sur le site à ce passage : alouette des champs (*Alauda arvensis*), pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) notamment. On note aussi la présence toujours effective du bruant zizi (*Emberiza cirrus*), du tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), du faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) et de la cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*).

6.4.2.2 - Intérêt fonctionnel des milieux pour les oiseaux

Les habitats boisés de la zone d'étude rapprochée (voire chapitre dédié) abritent quelques arbres biodiversité avec des cavités et autres microhabitats intéressants pour la faune. On retrouve donc quelques espèces cavernicoles dans les boisements. La proximité des cultures offre des sources d'alimentation favorables notamment pour les espèces granivores. Les milieux cultivés n'offrent des zones de reproduction que pour des espèces spécialisées dans ce type de milieux.

Tableau 9: Espèces d'oiseaux et leur cortège associé

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèce protégée	Cortège d'espèces
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	OUI	Milieux semi-ouverts (hivernant)
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NON	Milieux ouverts, cultures
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	OUI	Milieux semi-ouverts
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	OUI	Forestier
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	OUI	Milieux semi-ouverts
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	OUI	Milieux ouverts, cultures
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	OUI	(Survol)
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	NON	Milieux semi-ouverts, parcs et jardins
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	NON	Milieux semi-ouverts, parcs et jardins
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	OUI	Milieux ouverts, cultures
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	OUI	Ubiquistes
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	OUI	Milieux semi-ouverts
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	NON	Forestier
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	OUI	Forestier
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	OUI	Forestier
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	OUI	(Survol)
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	OUI	Milieux semi-ouverts
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	NON	Ubiquistes
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	OUI	Forestier
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	OUI	Ubiquistes
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	OUI	Ubiquistes
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	OUI	Forestier
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	OUI	Anthropophile
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	OUI	Forestier
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	OUI	Milieux semi-ouverts
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	NON	Anthropophile
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	OUI	Forestier
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	OUI	Forestier
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	OUI	Cultures
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	OUI	Forestier
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	OUI	Forestier
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	OUI	Milieux semi-ouverts
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	OUI	Ubiquistes
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	OUI	Milieux anthropisés
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	OUI	Milieux ouverts, cultures
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	NON	Forestier
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	OUI	Forestier

6.4.2.3 - Statuts et enjeux des espèces remarquables dans la zone d'étude rapprochée

Parmi les 37 espèces observées, 25 sont protégées au niveau national, une espèce inscrite en annexe I de la directive européenne Oiseaux (milan noir) et 9 espèces ont un statut de conservation défavorable au niveau national et/ou régional :

- 4 espèces sont classées vulnérable au niveau national : la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), la cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), le gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) et le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ;
- 4 espèces sont classées quasi-menacées en France : le faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), l'alouette des champs (*Alauda arvensis*), la fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*), le pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) ;
- 1 espèce est considérée en danger au niveau régional : le gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) ;
- 1 espèce est classée vulnérable en AURA : la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) ;
- 4 espèces sont quasi menacées dans la région : le faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), l'alouette des champs (*Alauda arvensis*), le geai des chênes (*Garrulus glandarius*), le pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*).

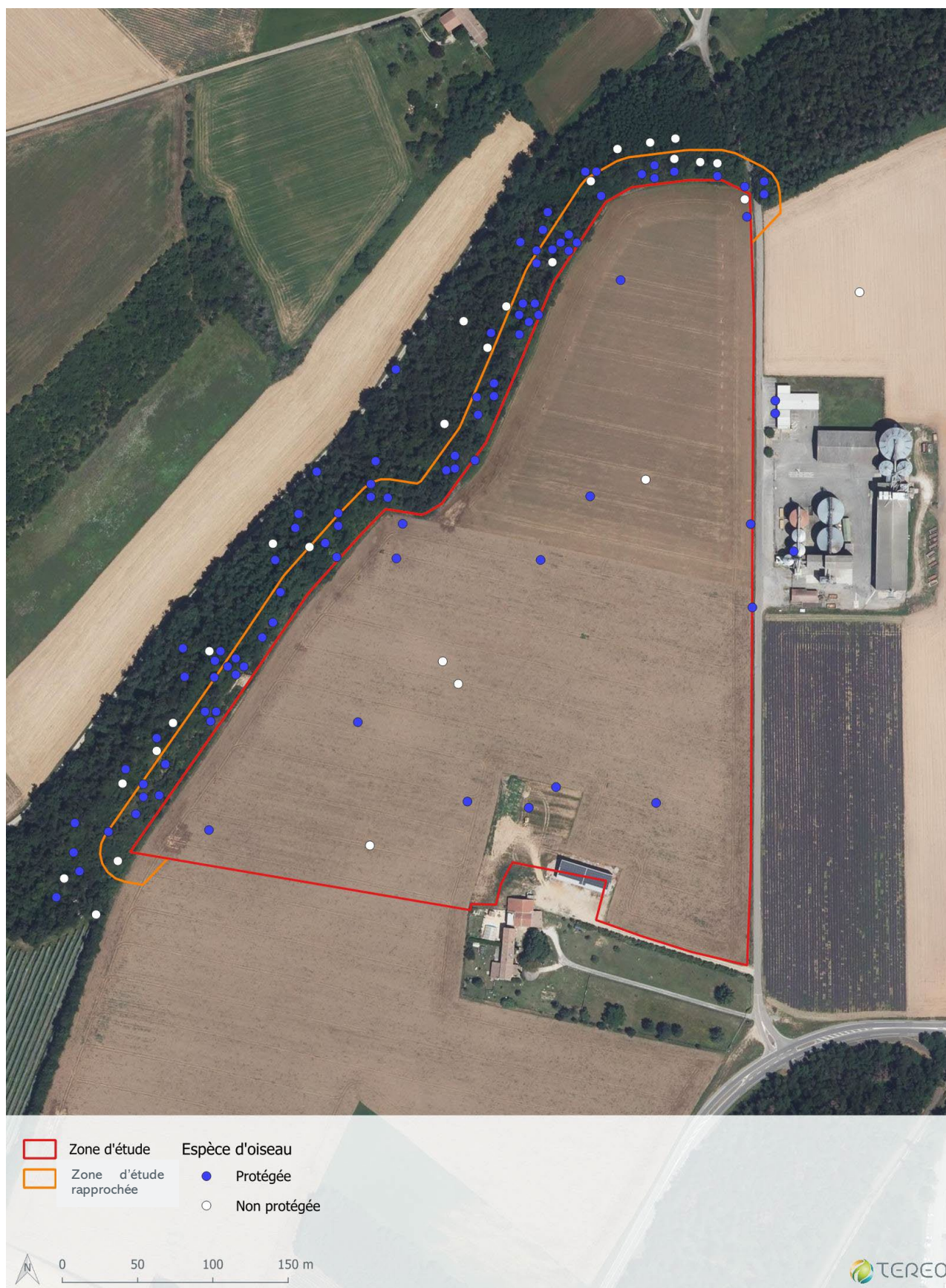
Tableau 10 : Statut de conservation des espèces remarquables du site

Espèce	Statut de Protection nationale	Statut de conservation national	Statut de conservation régional	Effectifs sur site*
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)		VU	VU	1 mâle chanteur
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	PN	VU		1 couple
Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>)	PN	VU	EN	1 mâle
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	PN	VU		1 couple
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	PN	NT	NT	1 couple
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)		NT	NT	2 couples
Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)	PN	NT		1 mâle chanteur
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)	PN	NT	NT	2 mâles chanteur
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)			NT	2 couples

*Les effectifs indiqués ont une valeur estimative d'après les observations effectuées.

Parmi les espèces remarquables, le gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) et le pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) ont été observés en période migratoire. Ces espèces n'ont pas été identifiées aux passages printaniers. Les autres oiseaux cités précédemment se reproduisent probablement sur site ou à proximité. On peut mettre en avant la présence de 3 espèces à statut vulnérable sur la zone d'étude :

- La cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) : elle habite les prairies ouvertes de longues herbes, les friches abandonnées et les lisières des terres agricoles, dont plusieurs individus ont été entendus sur les parcelles cultivées dans et autour du site.
- Le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) : espèce à caractère anthropophile, affectionnant les grands arbres des parcs et jardins mais aussi les milieux semi-ouverts avec également des grands arbres.
- La tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) : migrateur tardif, cette espèce non protégée qui a besoin des milieux ouverts pour se nourrir, cherche les boisements clairs et les zones de lisières.

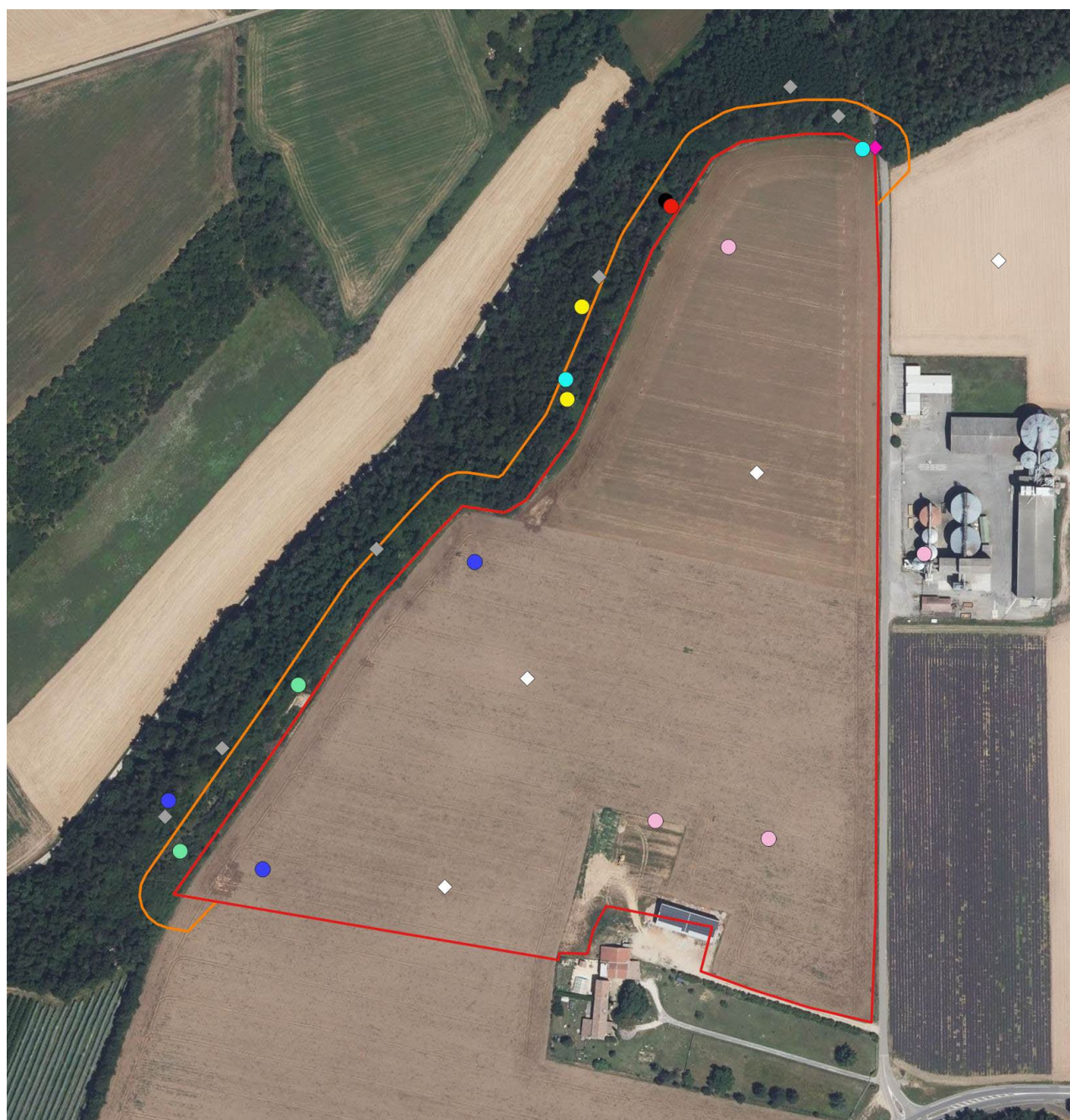


Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence

Localisation des espèces d'oiseaux protégées ou non protégées

F. Chevreux 5-12-2025

Carte 28: Localisation des contacts d'espèces d'oiseaux protégées et non protégées



 Zone d'étude	Oiseaux remarquables protégés	Oiseaux remarquables non protégés
 Zone d'étude rapprochée	● Chardonneret élégant	◇ Alouette des champs
	● Cisticole des joncs	◇ Geai des chênes
	● Faucon crécerelle	◆ Tourterelle des bois
	● Fauvette mélanocéphale	
	● Gobemouche noir	
	● Milan noir	
	● Pouillot fitis	

0 50 100 150 m

 **TEREO**

Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence

Localisation des espèces d'oiseaux remarquables (LRN et LRR)

F. Chevreux 5-12-2025

Carte 29: Localisation des espèces d'oiseaux remarquables

Tableau 11 : Statuts et enjeux écologiques des oiseaux remarquables présents dans l'aire d'étude (zone projet + rapprochée) en période de reproduction

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Directive oiseaux	Protection nationale	Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Eléments d'écologie et statut de l'espèce dans le site d'étude	Enjeu local
			LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Cortège des milieux semi ouverts (haies arbustives et arborescentes) : 2 espèces									
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>		Art.3	VU					Reproducteur possible	Moyen
Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>		Art.3	NT					Reproducteur possible	Moyen
Cortège des milieux ouverts (cultures, prairies) : 3 espèces									
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>			NT	NT				Reproducteur probable	Faible
Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>		Art.3	VU					Reproducteur probable	Moyen
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>		Art.3	NT	NT				Reproducteur probable	Moyen
Cortège des milieux boisés : 4 espèces									
Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>		Art.3	NT	NT				En halte migratoire	Faible
Gobemouche noir <i>Ficedula hypoleuca</i>		Art.3	VU	EN				En halte migratoire	Faible

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Directive oiseaux	Protection nationale	Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Eléments d'écologie et statut de l'espèce dans le site d'étude	Enjeu local
			LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>				NT				Reproducteur probable	Faible
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>			VU	VU	ZN			Reproducteur possible	Moyen

6.4.3 - Amphibiens et reptiles

6.4.3.1 - Les amphibiens et reptiles présents dans l'aire d'étude rapprochée

Lors des différentes sorties de terrain, aucun amphibien n'a été observé sur le site étudié et aucun habitat favorable à la reproduction des amphibiens n'est présent également : aucune mare, aucun cours d'eau n'ont été détecté sur la zone projet ou la zone d'étude rapprochée. Aucun boisement n'est présent sur la zone projet (d'implantation du projet), ne permettant pas aux amphibiens de trouver des zones d'hivernage favorables.

Concernant les reptiles, 3 espèces ont été identifiées sur le site : le lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et la couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*). Ces espèces ont été vues sur la lisière à l'ouest et au nord du site. Les habitats présents notamment sur les lisières des boisements semblent assez favorables aux reptiles de manière générale.

6.4.3.2 - Intérêt fonctionnel des milieux

Les lisières des boisements, entourant le site, sont favorables aux reptiles avec des zones d'ensoleillement nombreuses surtout à l'ouest de la zone d'étude rapprochée. La présence d'un bâti en pierre, en ruines, en bordure de la zone d'étude, pourrait également attirer d'autres reptiles et notamment les serpents cités précédemment.

6.4.3.3 - Statuts et enjeux des espèces remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Les trois espèces de reptiles identifiées sont des espèces protégées au niveau national, mais elles ont des statuts de conservation favorables.

Tableau 12 : Statuts et enjeux écologiques des reptiles et amphibiens remarquables présents dans l'aire d'étude

Nom vernaculaire Nom scientifique	Direct ive habit ats	Protec tion nation ale	Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Eléments d'écologie et statut de l'espèce dans le site d'étude	Enjeu local
			LRN	LRR	Dét. NATIONALE	Niveau de rareté			
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>		Art. 2						Présence en lisière des boisements	Faible
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i>		Art. 2						Présence en lisière des boisements	Faible
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>		Art. 2						Présence en lisière des boisements	Faible



Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence

Localisation des espèces de reptiles

F. Chevreux 29-8-2025

Carte 30: Localisation des reptiles observés sur le site

6.4.4 - Mammifères terrestres hors chiroptères

6.4.4.1 - Résultats des inventaires

Lors des différents passages sur le terrain une seule espèce a été relevée de façon indirecte (empreinte) : le renard roux (*Vulpes vulpes*). Le piège photographique n'a pas été déclenché. Les habitats présents sur la zone projet et la zone rapprochée semblent favorables aux espèces communes de grands mammifères en milieu agricole proche de l'urbanisation. Ainsi, certaines espèces en plus de celle observée restent fortement probables en nourrissage sur les parcelles de cultures ou en repos et reproduction dans les boisements : chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), blaireau européen (*Meles meles*), sanglier (*Sus scrofa*)... Concernant la petite faune, la présence de l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ou du hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), espèces protégées, reste possible en lisière ou dans les boisements. La proximité des habitations et activités humaines peuvent également attirer certaines espèces comme la fouine (*Martes foina*), loir gris (*Glis glis*), léroty (*Eliomys quercinus*) ...

6.4.4.2 - Intérêt fonctionnel des milieux

La zone boisée est intéressante pour le déplacement et le repos de mammifères, jouant le rôle de corridor écologique. Le cordon boisé à l'ouest de la zone d'étude ne semble pas continu sur une grande distance, permettant un déplacement limité à couvert pour les grandes espèces de mammifères. La proximité des cultures peut permettre à certaines espèces de trouver des zones d'alimentation ou de refuge quand les semences sont assez hautes (chevreuil européen).

6.4.4.3 - Synthèse des enjeux

Aucune espèce protégée ou à enjeu n'a été observée sur le site. Cependant, la présence de l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ou du hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) reste potentielle et à prendre en compte dans la synthèse des enjeux. Ces espèces ont en revanche un statut de conservation favorable. **Les enjeux de conservation des mammifères hors chiroptères résident dans la présence de corridors écologiques permettant le déplacement des espèces par les cordons boisés.**

Tableau 13 : Statuts et enjeux écologiques des mammifères remarquables potentiels dans l'aire d'étude

Nom vernaculaire e Nom scientifique	Directive habitats	Protection nationale	Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Eléments d'écologie et statut de l'espèce dans le site d'étude	Enjeu local
			LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>		Art. 2						Présence potentielle dans les boisements	Faible
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>		Art. 2						Présence potentielle dans les boisements	Faible

6.4.5 - Chiroptères

6.4.5.1 - Synthèse de la bibliographie

La consultation de l'atlas des chauves-souris de la région Auvergne Rhône-Alpes du groupe chiroptères de la LPO Rhône Alpes2 permet d'identifier la présence de 18 espèces dans une maille de 10 km² dans laquelle s'inscrit le site d'étude. Parmi ces espèces, citons 2 espèces vulnérables (liste rouge nationale) : le minioptère de Schreibers et la noctule commune. S'ajoutent également 7 espèces contactées uniquement dans les mailles limitrophes.

Des données récentes (2017-2019 – contributeur : LPO RA) sont également disponibles sur la plateforme régionale du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SIPN – Biodiv'AURA) et permettent d'identifier 18 espèces dont deux espèces qui n'étaient pas renseignées dans l'atlas de la LPO aux environs immédiats de la zone d'étude.

Ainsi, 20 espèces de chiroptères ont été observées dans une maille de 10 km de cotés dans laquelle s'inscrit le site d'étude. Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 14: Synthèse des chiroptères cités dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom commun	Protection	DHFF	LRN 2017	Atlas AURA*	Biodiv AURA **
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	Art 2	CDH2	LC	Présence	Présence
<i>Eptesicus nilssonii</i>	Sérotine de Nilsson	Art 2		DD	A proximité	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art 2		NT	Présence	Présence
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	Art 2		LC	Présence	Présence
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Art 2	CDH2	VU	Présence	Présence
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	Art 2		LC	A proximité	
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Art 2	CDH2	NT	A proximité	
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	Art 2		LC	Présence	
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Art 2		LC	Présence	Présence
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Art 2	CDH2	LC	Présence	Présence
<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	Art 2	CDH2	NT	A proximité	
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Art 2	CDH2	LC	Présence	
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Art 2		LC	Présence	Présence
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Art 2		LC	Présence	Présence
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Art 2		NT	Présence	Présence
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Art 2		VU	Présence	Présence
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Art 2		LC	Présence	Présence
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Art 2		NT	Présence	Présence
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art 2		NT	Présence	Présence
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Art 2		LC	Présence	Présence
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Art 2		LC	A proximité	
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Art 2		LC	Présence	Présence
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Art 2	CDH2	LC	A proximité	Présence
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Art 2	CDH2	LC	Présence	Présence
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Art 2		NT		Présence
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore	Art 2		DD	A proximité	

*Groupe Chiroptères de la LPO Rhône-Alpes (2014), les chauves-souris de Rhône Alpes, LPO Rhône-Alpes, Lyon, 480p.

** Biodiv AURA (plateforme régionale du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel)

Protection

Art 2 : article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007

Europe

CDH2 : inscrite à l'annexe II de la directive Habitat Faune-Flore (Directive 92/43/CEE modifiée par Directive (97/62/CEE))

Listes rouges

LRN : Nationale

RE : Eteint au niveau régional

CR : En grave danger

EN : En danger

VU : Vulnérable

t : pendant leur transit

LRR : Régionale

LC : Faible risque de disparition

NA : Non applicable

DD : Insuffisamment documenté

NT : Quasi menacé

h : pendant leur hivernage

² Groupe Chiroptères de la LPO Rhône-Alpes (2014), les chauves-souris de Rhône Alpes, LPO Rhône-Alpes, Lyon

6.4.5.2 - Résultats des inventaires

Quatre points d'échantillonnages ont été réalisés par la méthode de détection acoustique passive utilisant des enregistreurs automatiques d'ultrasons (cf. cartographie des protocoles faune dans le chapitre traitant de la méthodologie). L'effort d'échantillonnage correspond à 2 enregistreurs installés pendant 2 nuits entre la mi-juin et la mi-septembre 2025.

Ces inventaires ont permis de révéler la présence sur site d'au moins 15 espèces : 13 espèces contactées en lisière de boisement et 12 espèces en plein champ. La majorité des espèces présentes ont été contactées lors de la campagne de fin d'été (7 espèces supplémentaires).

Toutes les espèces contactées étaient également citées dans les données bibliographiques à l'exception du murin de Bechstein et de l'oreillard roux qui n'étaient cités que dans les mailles limitrophes. Certains sons n'ont pas permis l'identification précise à l'espèce. C'est le cas par exemple d'un son provenant du groupe acoustique oreillard gris/oreillard alpin. Si l'identification spécifique n'a pas pu être réalisée, cette donnée apporte une espèce supplémentaire.

Parmi les espèces présentes, certaines sont considérées comme prioritaires dans le plan national d'action en faveur des chiroptères³ :

- Minioptère de Schreiber, une espèce dépendant des milieux souterrains naturels ou artificiels qui utilisent les lisières et les mosaïques d'habitat pour chasser.
- Murin de Bechstein, espèce sensible aux gestions forestières et aux pratiques agricoles,
- Noctule commune, espèce sensible aux gestions forestières,
- Noctule de Leisler, espèce sensible aux gestions forestières et aux pratiques agricoles,
- Petit rhinolophe, une espèce qui utilise les haies et les lisières pour chasser.
- Pipistrelle commune, dont les populations diminuent malgré son caractère ubiquiste,
- Pipistrelle de Nathusius, une espèce forestière peu commune dans la Drôme.
- Sérotine commune. Cette espèce, commune à assez commune dans la Drôme, chasse le long de lisières ou dans des milieux ouverts mixtes et gîte dans des bâtiments ou dans des cavités arboricoles.

³ Plan national d'actions en faveur des chiroptères 2016-2025, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Tableau 15 : Résultats de l'inventaire acoustique des Chiroptères

Nom scientifique	Nom commun	Nombre de contacts 13-14 juin 2025		Nombre de contacts 15-16 septembre 2025	
		Lisière	Champs	Lisière	Champs
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune			1	1
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	2	8	113	15
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers			11	
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1			
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton		4		
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	4	4	44	131
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	3	5	18	45
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	210	22	2324	208
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius			8	3
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	244	4	203	64
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	1	5	55	46
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux				1
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe			1	
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni			2	4
Groupe acoustique : oreillard gris / alpin				1	5
Murin indéterminé					1
Groupe acoustique : sérotine commune / bicolore					2
Groupe acoustique : minioptère de Schreibers / pipistrelle pygmée					1
Groupe acoustique : pipistrelle commune/minioptère de Schreibers		1			
Nombre d'espèce		7	7		
Nombre de groupe acoustique		1	0		

Référentiel Vigie-Chiro France (ref. printemps_agricole_2023 et été_agricole_2023)

Quantiles	Niveau d'activité
< Q25	Faible
Q25 - Q75	Moyen
Q75 - Q98	Fort
> Q98	Très fort

Le niveau d'activité des chauves-souris est évalué en comparant les contacts obtenus sur site avec ceux du référentiel national de Vigie-Chiro⁴. **Au printemps**, la diversité en chiroptère est comparable aux deux points d'écoute (7 espèces par enregistreur) mais **l'activité en lisière de boisement est plus importante que celle en plein champs** (niveau faible à fort en lisière – faible à moyen en plein champs).

A la fin de l'été les différences entre les deux emplacements se lissent. L'activité est forte pour plusieurs espèces (vespère de Savi, Noctules de Leisler et commune) en lisière **et** en plein champ. Une espèce est particulièrement active en lisière : la pipistrelle de Kuhl (210 contact printaniers, 2 324 contacts automnaux, niveau d'activité jugé fort en comparaison avec le référentiel national).

Les heures de contacts (premier contact 30 minutes après le coucher du soleil, dernier contact 1 heure avant le lever du soleil) ne permettent pas de conclure sur la proximité du gîte.

Les contacts ont eu lieu tout au long de la nuit et témoignent d'activités de chasse sur site. Les espèces insectivores semblent trouver plus de ressources et un milieu plus favorable en lisière de boisement plutôt qu'en plein champs au printemps (la végétation étaient rase). Les différences entre les emplacements se réduisent l'été du fait d'une végétation un peu plus haute en septembre. Les espèces utilisant les corridors de végétation (lisière et haie) ne sont cependant pas retrouvées dans les champs (petit rhinolophe, minioptère de Schreibers).

Dans le champ, mis à part quelques pipistrelles et les noctules (espèces du cortège « aérien »), la plupart des espèces contactées étaient en transit vers d'autres secteurs.

6.4.5.3 - Synthèse des enjeux

L'emprise directe du projet d'installation de panneaux photovoltaïque concerne une parcelle agricole assez favorable aux chiroptères sur ses abords (lisière), notamment aux pipistrelles qui y trouvent des ressources alimentaires nombreuses. Loin du boisement, en plein champ, les chiroptères entendus sont en transit vers

⁴ Utilisation du référentiel « Printemps_Agricole_2023-09-29 »

d'autres milieux ou sont des espèces du cortège « aérien » (cas des noctules ou du molosse de Cestoni) qui chassent en milieu ouvert (champ, haut de la canopée).

Deux espèces sont considérées comme vulnérables en France, la noctule commune et le minioptère de Schreibers. Ce dernier est considéré comme étant en danger en région AURA. A cela s'ajoute le murin de Bechstein, vulnérable en AURA. Enfin, il est précisé qu'**en France toutes les espèces de chauves-souris sont protégées.**

Tableau 16: Synthèse des enjeux sur les chiroptères du site d'étude

Année d'observation		Listes rouges			
		Monde	Europe	France	Région
Mammifères : 7 espèces		2 espèces	2 espèces	7 espèces	4 espèces
Chiroptera : 7 espèces					
Nyctalus leisleri Noctule de leisler	2025			NT	
Nyctalus noctula Noctule commune	2025			VU	VU
Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle commune	2025			NT	NT
Pipistrellus nathusii Pipistrelle de nathusius	2025			NT	
Tadarida teniotis Molosse de cestoni	2025			NT	
Myotis bechsteinii Murin de bechstein	2025	NT	VU	NT	VU
Miniopterus schreibersii Minioptère de schreibers	2025	VU	VU	VU	EN

Signification des abréviations des statuts

En danger	EN
Vulnérable	VU
Quasi menacée	NT

Les enjeux locaux pour les espèces contactées sont jugés faibles à modérés (cf. tableau ci-après) :

- Enjeu faible pour la plupart des espèces car elles sont peu actives sur site, ne semblent pas gîter à proximité immédiate (habitats peu adaptés, aucune activité laissant envisager la présence de gîte),
- Enjeu faible pour la noctule de Leisler qui malgré son inscription au PNA et son gîte potentiel dans le boisement n'est que peu active sur site et ne semble pas gîter à proximité (rares contact – en pleine nuit). De plus, cette espèce est commune dans la Drôme⁵.
- Enjeu faible également pour le petit rhinolophe malgré son inscription au PNA. Cette espèce ne niche pas sur site, n'a été contactée qu'une fois mais peut utiliser la lisière forestière en bordure de zone d'étude pour se déplacer.
- Enjeu modéré pour le minioptère de Schreibers, En Danger en région AURA et commun dans la Drôme⁵, contacté en transit en fin d'été (de façon anecdotique), proche de la lisière, et ne gîte pas sur site.
- Enjeu modéré pour le murin de Bechstein Vulnérable en AURA, peu commun dans la Drôme, contacté de façon anecdotique (transit au printemps).

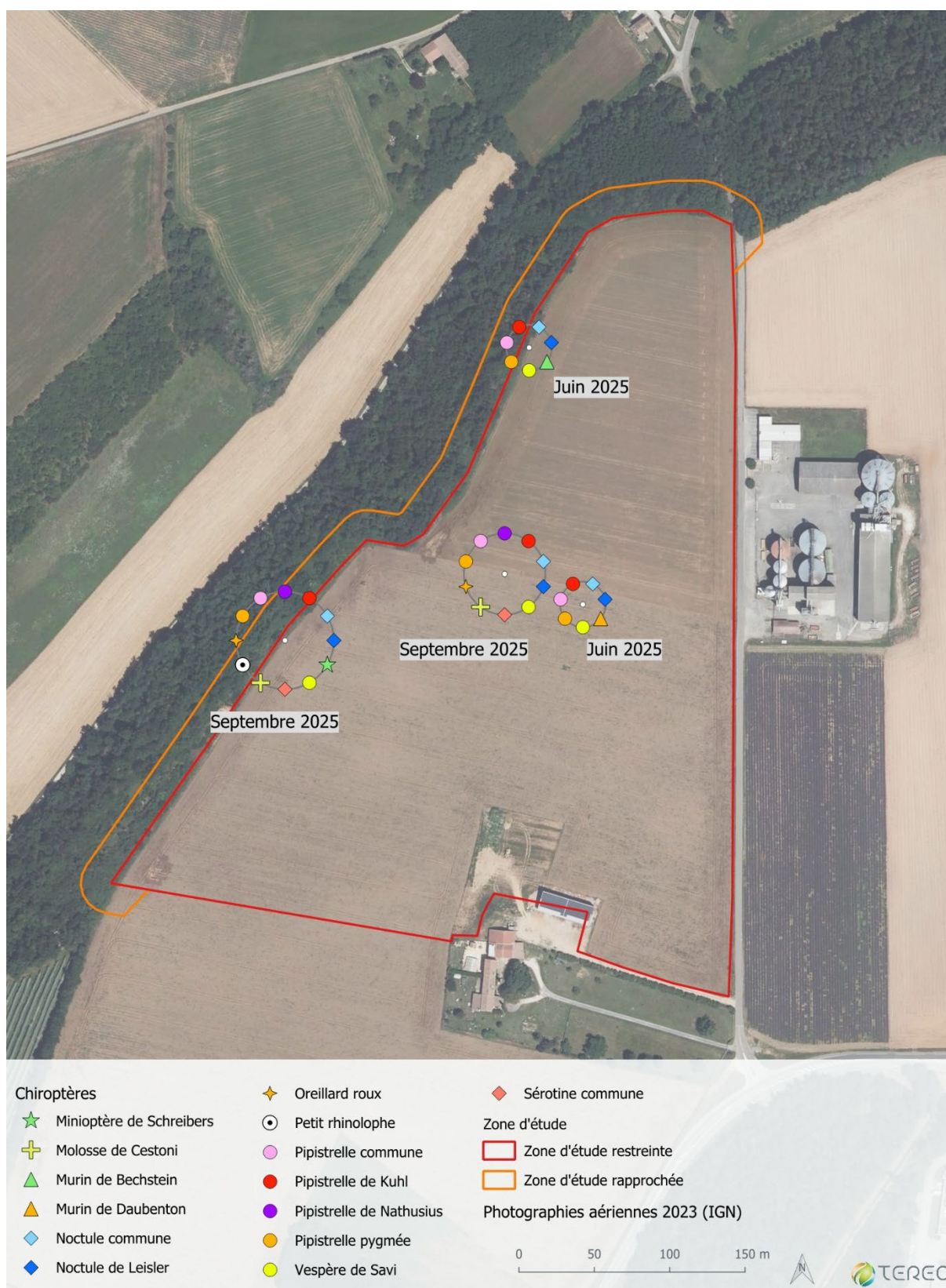
⁵ Source : Arthur L., Lemaire M. 2021. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 3^{ème} Edition, 592p.

- Enfin, les noctules commune (VU en AURA) et de Leisler ont été contactées que de façon anecdotique (transit) au printemps, et avec un niveau d'activité fort en fin d'été (lisière et plein champ) et ne semblent pas gîter à proximité du site d'étude.

Tableau 17 : Enjeux écologiques des chiroptères dans l'aire d'étude

Nom vernaculaire Nom scientifique	Eléments d'écologie dans le site d'étude	Enjeu local
Eptesicus serotinus <i>Sérotine commune</i>	Présence en lisière et dans le champ – 1 seul contact -	Faible
Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	Présence en lisière des boisements et en plein champs – forte activité l'été, espèce du cortège « aérien ».	Faible
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Présence estivale en lisière. Activité moyenne, utilisation du site pour la chasse ou le transit. Absence de gîte sur site. En danger d'extinction en AURA.	Modéré
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Présence en lisière des boisements - 1 seul contact - Gîte potentiel dans cavité arboricole. Vulnérable en AURA.	Modéré
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	Présence en plein champs au printemps - Gîte potentiel dans cavité arboricole	Faible
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	Présence en lisière des boisements et en plein champs - Gîte potentiel dans cavité arboricole. Forte activité estivale. Espèce du cortège « aérien ». Commune dans la Drôme.	Faible
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	Présence en lisière des boisements et en plein champs - Gîte potentiel dans cavité arboricole. Forte activité estivale. Espèce du cortège « aérien ». Vulnérable en France et en AURA.	Modéré
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Présence en lisière des boisements et en plein champs. Espèce de lisière, commune dans la Drôme.	Faible
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Présence en lisière et dans le champ l'été. Activité moyenne. Espèce forestière.	Faible
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Présence en lisière des boisements et en plein champs.	Faible
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Présence en lisière des boisements et en plein champs. – Gîte potentiel dans cavité arboricole.	Faible
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Présence en plein champ l'été (1 seul contact).	Faible
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Présence en lisière l'été (1 seul contact).	Faible
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	Présence estivale en lisière et en plein champ. Chasse en altitude et ne niche pas immédiatement sur site (falaise, bâtiments, ponts)	Faible

Parmi les espèces présentes et considérées comme prioritaires dans le plan national d'action en faveur des chiroptères (2016-2025), certaines sont des espèces forestières qui pourraient utiliser le boisement riverain du projet pour leurs gîtes. C'est le cas du murin de Bechstein, de la noctule de Leisler et de la noctule commune. Les environs immédiats du projet ne sont pas soumis à l'obligation légale de débroussaillage (OLD). **Les habitats les plus favorables aux chauves-souris (corridors de déplacement, voire de gîte pour les espèces forestières : haie, lisière, boisement) ne sont donc pas directement perturbés par ce projet.**



Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence

Localisation des contacts chiroptères (nuits du 13 au 14 juin 2025 et du 15 au 16 septembre 2025)

A. Chassa 19-5-2026

Carte 31 : Localisation des contacts chiroptères en juin et septembre 2025

6.5 - Entomofaune

6.5.1.1 - Résultats des inventaires

Lors des inventaires de terrain, 12 espèces de lépidoptères et 2 espèces d'odonates ont été contactées. Aucun point d'eau stagnant ou courant n'est présent sur le site, ne favorisant pas la présence des odonates qui ont besoin de milieux aquatiques pour une partie de leur cycle biologique (reproduction/stade larvaire). Certaines espèces peuvent venir en chasse ou en maturation sur le site, pour chasser également, comme l'orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*) ou l'orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*).

Les lépidoptères ont été observés principalement sur les zones de lisière, autour des parcelles cultivées, où des bandes enherbées en libre évolution leur permet de trouver des habitats naturels intéressants pour la reproduction ou le nourrissage. Le cortège d'espèces de rhopalocères est composé d'espèces de milieux ouverts (prairies, pelouses) et d'espèces de lisières et clairières. On retrouve des espèces communes de ces milieux. Concernant les coléoptères, la présence d'arbres remarquables avec certains chênes de bonne taille et des arbres morts sur pieds peuvent favoriser la présence d'espèces saproxylophages comme le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ou le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce protégée, mais ces espèces n'ont pas été observées de façon directe ou indirecte. Leur présence est potentielle.

Tableau 18: Insectes observés et leur cortège associé

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Espèce protégée	CDH2/CDH4	Cortège
LEPIDOPTERES				
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	Milieux ouverts
Belle dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	Milieux ouverts
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	Milieux ouverts
Flambé	<i>Ipheclides podalirius</i>	-	-	Lisières, clairières
Mélitée des mélampyres	<i>Melitaea athalia</i>	-	-	Milieux ouverts
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	Milieux ouverts
Petit nacré	<i>Issoria lathonia</i>	-	-	Milieux ouverts
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	Milieux ouverts
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	-	-	Lisières, clairières
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	Milieux ouverts
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	-	-	Lisières, clairières
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	Lisières, clairières
ODONATES				
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	-	Milieu aquatique stagnant
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	-	-	Milieu aquatique stagnant

6.5.1.2 - Intérêt fonctionnel des milieux

Les habitats présents sur l'aire d'étude rapprochée sont peu favorables aux insectes avec des parcelles de culture peu attractives pour les espèces (luzerne, blé).

La bande enherbée autour des parcelles cultivées, avant la partie zone boisée autour du site semble être la zone la plus favorable pour les insectes puisque celle-ci n'est pas fauchée et offre des milieux d'alimentation, voire de reproduction pour certaines espèces communes. Cette zone d'écotone entre culture et boisement concentre la plupart des espèces observées. Elle sert également de corridor de déplacement pour les espèces de milieux ouverts avec de faibles capacités de déplacement comme certains orthoptères qui sont susceptibles d'être bloquées par un boisement ou une grande culture. Concernant les odonates, comme indiqué précédemment, aucun point d'eau ou cours d'eau n'est présent sur le site et ne permet pas la reproduction des espèces et le développement des larves aquatiques des odonates.

6.5.1.3 - Statuts et enjeux des espèces remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Aucune espèce protégée ou à enjeu de conservation n'a été observée sur le site.

Les présences potentielles du lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et du grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) peuvent représenter un enjeu de conservation potentiel. Cependant, leur présence serait liée aux boisements de chênes, en périphérie de la zone projet, et non soumis à OLD.

6.6 - Synthèse des niveaux d'enjeux

Ci-après sont présentés le tableau récapitulatif du niveau d'enjeu du site en fonction des groupes et la carte de synthèse des niveaux d'enjeu (les niveaux d'enjeu définis intègrent tous les groupes taxonomiques, les habitats et les fonctionnalités (corridors)).



Carte 32 : Synthèse des enjeux du site

Tableau 19 : Synthèse des enjeux et sensibilités du projet

Thème	Niveau enjeu	Enjeux identifiés	Niveau sensibilité	Sensibilités vis-à-vis du projet
Habitats naturels	Faible	Pas d'habitat communautaire, pas d'habitat en régression. Seule la chênaie collinéenne mésophile à mésoxérophile (EUNIS : G1.8) est relativement peu fréquente ⁶ , mais ne constitue pas à elle-seule un enjeu de conservation, d'autant qu'elle se situe en périphérie du site projet. Le site projet s'établit sur une parcelle en grande culture conventionnelle.	Faible	L'absence d'intervention sur les milieux périphériques boisés du projet (absence de débroussaillage ; lié à l'absence d'OLD) permet de s'affranchir des sensibilités éventuelles.
Espaces protégés	Faible	Pas de zonage environnemental sur le site ni à proximité (zonage le plus proche : ZNIEFF II à > 3 km à vol d'oiseau).	Nul	Aucune
Flore	Faible	Aucune espèce réglementée ni à statut de conservation défavorable.	Faible	Aucune
Avifaune	Faible	Présence de 23 espèces protégées observées, la plupart, communes. Trois espèces nécessitent une certaine vigilance du fait de leur statut de conservation défavorable : la cisticole des joncs (reproducteur probable), le chardonneret élégant et la tourterelle des bois (reproducteurs possibles).	Faible	Risque de diminution de l'attrait pour une espèce d'oiseaux à enjeu de conservation local évalué en moyen : la cisticole des joncs (milieu ouvert). Détectée en lisière de culture, en périphérie de la parcelle projet. Concernant toutes les espèces d'affinités forestières : L'absence d'intervention sur les milieux périphériques boisés du projet (absence de débroussaillage ; lié à l'absence d'OLD) permet de s'affranchir des sensibilités éventuelles.
Chiroptères	Modéré	Présence d'espèces prioritaires du PNA chauves-souris : • Minioptère de Schreiber, • Murin de Bechstein, espèce sensible aux gestions forestières et aux pratiques agricoles, • Noctule commune, espèce sensible aux gestions forestières, • Noctule de Leisler, espèce sensible aux gestions forestières et aux pratiques agricoles, • Petit rhinolophe, • Pipistrelle commune, • Pipistrelle de Nathusius, espèce sensible aux gestions forestières, • Sérotine commune. Assez forte activité chiroptérologique de chasse aux abords de la parcelle agricole (lisière forestière – non soumis au défrichage.) Activité au sein de la parcelle agricole (cœur de projet de parc agrivoltaïque) irrégulière en fonction de la saison : faible activité au printemps, assez forte activité l'été (chauves-souris en transit ou utilisation du site pour la chasse par les espèces spécialisées dans les milieux ouverts).	Faible	Risque de diminution de l'attrait de l'habitat de chasse dans le futur parc agrivoltaïque. L'absence d'intervention sur les milieux périphériques boisés du projet (absence de débroussaillage ; lié à l'absence d'OLD) permet de s'affranchir des sensibilités éventuelles concernant les gîtes ou l'utilisation des corridors liés aux effets lisières.
Micromammifères et mammifères	Faible	Aucune espèce protégée ou à enjeu n'a été observée. Écureuil roux et hérisson d'Europe restent potentiels (statut de conservation favorable). Les enjeux de conservation des mammifères résident dans la présence de corridors écologiques permettant le déplacement des espèces par les cordons boisés.	Faible	L'absence d'intervention sur les milieux périphériques boisés du projet (absence de débroussaillage ; lié à l'absence d'OLD) permet de s'affranchir des sensibilités éventuelles.
Entomofaune	Faible	Aucune espèce protégée ou à enjeu de conservation n'a été observée sur le site. Le lucane cerf-volant et le grand capricorne restent potentiels.	Faible	Si présence du lucane cerf-volant ou du grand capricorne, cette présence serait liée aux boisements de chênes, en périphérie de la zone projet. L'absence d'intervention sur les milieux périphériques boisés du projet (absence de débroussaillage ; lié à l'absence d'OLD) permet de s'affranchir des sensibilités éventuelles.

⁶ Jean-Charles Villaret (sous la direction de). 2019. Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes. *Naturalia Publications et Conservatoire botanique national alpin*. 640 pp.

7 - EVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR LE MILIEU

7.1 - Incidences du projet sur les grandes causes de déclin de la biodiversité

Le projet et ses impacts sont analysés à travers le prisme des 5 principales causes de déclin de la biodiversité actuellement identifiées à l'échelle nationale et mondiale. Cette analyse permet de replacer le projet dans un contexte plus global et d'évaluer ses impacts locaux de façon plus objective.

Les cinq grandes causes font actuellement consensus pour expliquer le déclin généralisé de la biodiversité :

- Les changements d'usage des terres,
- L'exploitation directe de certains organismes,
- Le changement climatique,
- La pollution,
- Les espèces exotiques envahissantes (*biodiversite.gouv.fr*).

Tout nouveau projet d'aménagement doit être vu au travers du prisme de ces grandes causes afin de ne pas sous-estimer ses impacts. L'objectif étant d'identifier les types d'impacts pour adapter au mieux les caractéristiques du projet et anticiper les mesures d'évitement et de réduction. La finalité étant d'assurer des effets négatifs nuls ou négligeables du projet sur la biodiversité.

Le projet, dans sa définition actuelle, contribue à :

- Un maintien d'usage des terres puisque la surface cultivée est maintenue grâce à la spécificité des structures mise en place (ombrières). L'impact sur la marge boisée concernée est considéré comme négligeable dans la mesure du respect des vigilances et préconisations ci-après ;
- La destruction de la biodiversité en phase travaux dans le sens où l'utilisation d'engins est susceptible d'entraîner des destructions directes ou indirectes (habitats, individus...) ;
- La phase travaux sera une source de pollutions diverses potentielles (déchets, pollutions accidentelles) ou avérées (émissions polluantes).

Le projet porte une attention particulière aux espèces exotiques envahissantes en comprenant des mesures de prévention du développement de ces espèces sur l'emprise des travaux, et de leur éradication dans la mesure du possible pour certaines. Pour finir, bien que des gaz à effet de serre seront émis en phase chantier (et conception des panneaux), il est important de souligner que le projet ne remet pas en cause la nature des habitats sur lesquels il s'implante.

De plus, l'objectif du projet est bien de répondre à un des enjeux identifiés à savoir lutter contre le changement climatique en diminuant les émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre : La finalité est de produire de l'électricité décarbonée à partir de l'énergie solaire.

La nature même de l'ouvrage (maintien de la surface cultivable) et la quasi-absence d'artificialisation du milieu sont des points forts du projet.

7.2 - Effets sur les milieux terrestres

Les enjeux de la zone d'étude restent très limités. La sensibilité du site vis-à-vis du projet est qualifiée de faible. Sur la grande parcelle agricole de monoculture, aucun enjeu d'habitat ni de flore n'a été recensé

(évalués faibles à très faibles). Les enjeux faunistiques restent modestes sur cette même zone : cisticole des joncs et zone d'alimentation pour les chiroptères.

Les effets possibles du projet sur cette zone d'implantation sont :

- Moindre attractivité de la zone pour la reproduction et l'alimentation de l'avifaune des milieux ouverts,
- Moindre attractivité de la zone pour l'alimentation des chiroptères.

Sur cette zone d'implantation, Téréo Alpes du Sud et TSE se sont concertés pour définir ensemble un projet le plus neutre possible d'un point de vue environnemental, notamment par des mesures de réduction

En revanche, les enjeux se concentrent sur la zone d'étude rapprochée et la lisière (en dehors de la zone projet) et restent qualifiés de moyens. Les massifs boisés (interne et leurs lisières) constituent des corridors écologiques (grands mammifères, chauves-souris) mais aussi des gîtes pour des espèces avifaunistiques et de chauves-souris.

Les effets possibles du projet sont

- Dégradation/suppression d'habitat pour la reproduction de l'avifaune forestière
- Dégradation/suppression d'habitat de reproduction et d'alimentation pour la chiroptérofaune
- Dégradation d'habitat pour l'entomofaune

Sur ces boisements périphériques, des échanges entre TSE et Téréo Alpes du Sud ont permis de mettre en œuvre un évitement total des impacts.

7.2.1 - Continuités écologiques

Les bandes herbeuses et la surface boisée entourant la zone de projet *sensu stricto* représentent les surfaces les plus intéressantes en termes de fonctionnalités écologiques :

- **La zone boisée périphérique** : cette zone est à enjeux pour les espèces d'avifaune, aussi bien pour les espèces forestières que les espèces de milieux semi-ouverts y trouvant refuge ponctuellement. Certains arbres âgés offrent des cavités et autres microhabitats favorables pour les espèces cavernicoles. Elle représente un enjeu de gîte pour les chiroptères, et plus généralement un corridor de déplacement pour la chiroptérofaune.
L'enjeu est nul concernant les amphibiens (aucun habitat favorable), faible pour les reptiles et l'entomofaune.
Elle constitue aussi une aire potentielle de gîte et de déplacement pour les grands mammifères.

Les effets potentiels du projet concernent la gestion des boisements périphériques. Cependant, comme vu précédemment, l'absence totale de débroussailllements et l'absence totale d'intervention humaine dans ces milieux permettent d'éviter tous les effets négatifs initialement envisagés.

- **Zone d'écotone intermédiaire** : ce cordon herbeux est potentiellement intéressant comme corridor écologique pour de nombreuses espèces (avifaune, chiroptères, petits mammifères...) Elle est largement occupée par l'entomofaune, mais uniquement par des espèces communes.

Les effets potentiels sont la destruction ou la dégradation d'habitat de bordure, utilisés essentiellement par l'entomofaune, et l'altération des corridors de déplacement (avifaune de lisière et de milieux ouverts, petits mammifères...).

Le projet d'implantation d'ombrières sur la surface cultivée représente donc un enjeu faible sur les continuités écologiques dans la mesure où est respectée une distance relative entre la surface concernée par le projet (zone de culture) et les zones l'enserrant (bande herbeuse et boisements).

7.2.2 - Habitats naturels

Au même titre que les continuités écologiques, les impacts sur les habitats naturels sont différents entre la zone d'étude Projet et la zone d'étude rapprochée :

- **Sur la zone projet (grandes cultures) les impacts seront très faibles**, le projet n'entraînant aucune destruction de surface de façon permanente ni aucun changement de l'occupation du sol.
- **Sur la zone d'étude rapprochée**, si les enjeux sont nettement plus élevés que sur la zone projet, **aucun impact n'interviendra sur cette zone** en raison de l'absence de débroussaillage (non soumis à OLD, cf. chapitre dédié).

7.2.3 - Impacts bruts sur la flore

La nature du projet n'implique aucun impact permanent sur la flore : maintien de l'activité agricole telle qu'elle se pratique aujourd'hui. Si des impacts temporaires seront nécessairement engendrés par les travaux (circulation d'engin de chantier, aire de stockage en phase chantier...), **ils restent négligeables en raison des enjeux très faibles**.

7.2.3.1 - Flore remarquable et protégée

Aucune espèce floristique remarquable/protégée n'a été identifiée sur le site.

7.2.3.2 - Flore exotique envahissante

Deux espèces exotiques envahissantes ont été identifiées sur la zone d'étude :

- *Ambrosia artemisiifolia*, commune, niveau 5 selon la cotation de Lavergne ; Cette espèce se retrouve en bordure de culture en forte concentration notamment au nord-ouest de la parcelle en culture.
- *Robinia pseudoacacia*, commune, niveau 5 selon la même cotation. Cette espèce est présente de façon sporadique dans les boisements périphériques, jamais dominante.

Les travaux constituent un risque de voir s'installer des espèces végétales exotiques envahissantes qui affectionnent particulièrement les milieux pionniers ou remaniés. L'enjeu est donc de ne pas introduire d'espèces problématiques actuellement absentes et de ne pas disséminer celles actuellement présentes.

7.2.4 - Impacts bruts sur la faune

La faune peut être impactée de façon temporaire ou permanente, de manière directe ou indirecte.

7.2.4.1 - Impacts temporaires

Les impacts temporaires concernent essentiellement le dérangement durant la phase chantier et la destruction de supports de reproduction (plantes hôtes, arbustes...). Certains groupes sont concernés par un risque de destruction directe.

- Reptiles : risque de dérangement et de destruction directe ;
- Entomofaune : risque de destruction de supports de reproduction et de destruction directe (les insectes, sous forme d'adultes, œufs, chenilles, larves ou nymphes dans le sol, le bois ou la végétation herbacée) ;
- Avifaune : risque de dérangement, d'altération de la reproduction ;
- Chiroptérofaune : risque de dérangement, d'altération de la reproduction ;
- Mammalofaune : risquer de dérangement.

Tous les groupes étudiés sont potentiellement concernés par ces risques temporaires, directs ou indirects.

La typologie d'agriculture pratiquée sur la parcelle (intensive) dessine une biodiversité plutôt commune et l'absence d'espèces patrimoniales ou protégées sur la surface projet proprement dite.

Les effets potentiels concernent les milieux marginaux et l'avifaune (cisticole des joncs notamment) puisant une partie de ces ressources alimentaires dans la zone cultivée. La durée de ces impacts sera équivalente à la durée du chantier.

7.2.4.2 - Impacts permanents

Les impacts permanents concernent la destruction ou la dégradation d'habitats :

- De reproduction, d'alimentation ou de repos des espèces présentes ;
- De corridors de déplacement pour la faune chiroptérologique.

Les principaux impacts négatifs relevés sont :

- Dégradation d'habitats de reproduction, d'alimentation et de repos d'oiseaux de milieux ouverts à semi-ouvert (cisticole des joncs, faucon crécerelle, alouette des champs) sur les zones ouvertes agricoles et les lisières ;
- Changement, voire amoindrissement de la ressource alimentaire pour les chauves-souris (insectes nocturnes).

Ci-dessous sont présentés les surfaces dégradées par l'aménagement :

- Envisagé au stade initial du projet ;
- À l'issu de design final.

Dans les chapitres suivants, il est démontré que la séquence ERC a permis de réduire les emprises finalement retenues. De plus, nous notons ici les surfaces totales comme dégradées alors que la surface impactée par l'installation permettra malgré tout aux cortèges d'oiseaux de milieu ouvert de se maintenir sur site.

Tableau 20: Cortèges d'espèces et habitats naturels/semi-naturels détruits ou dégradés

Stade d'avancement du projet	Cortège d'espèces	Habitats	Destruction (ha)	Dégradation (ha)
Projet initial	Avifaune de milieu ouvert à semi-ouvert et chiroptères (zone d'alimentation)	Grandes cultures	0	21,5*
Design final	Avifaune de milieu ouvert à semi-ouvert et chiroptères (zone d'alimentation)	Grandes cultures	0	8,4*

*Surface clôturée

Zoom sur les chiroptères

Le « Guide pour une meilleure intégration des enjeux chiroptères sur les centrales solaires photovoltaïque au sol » qui expose les conclusions de plusieurs années de suivi sur différentes centrales photovoltaïques (Projet PV-Chiros) coédités par la LPO-OFB-MNHN et la CNR exposent les dernières avancées scientifiques sur l'impact de ces projets sur les chiroptères.

Une rapide synthèse montre :

- L'étude de Szabadi et al. (2023) a révélé que les espèces les plus courantes observées dans ces centrales, telles que le Vespère de Savi ou les pipistrelles de Kuhl et Nathusius, sont **moins fréquentes que dans les zones naturelles avoisinantes après mise en service d'une centrale photovoltaïque au sol**, ceci en raison souvent :

- D'un changement de l'occupation du sol, impliquant une modification de la ressource alimentaire (pas le cas ici : maintien de la même occupation du sol),
- De modifications des éléments linéaires (suppression de haie, d'alignements d'arbres...) :
pas le cas ici, aucun abatage ;
- Des indices tendent à montrer que les surfaces lisses horizontales peuvent favoriser une désorientation des individus et favoriser des collisions (pas de consensus sur ce point),
- Une baisse statistique observée de l'occupation des « cœur de parc photovoltaïque » pour un grand nombre d'espèce, même les plus communes.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière du porteur de projet (voir les mesures de réduction et d'accompagnement).

7.2.5 - Risques de pollutions

7.2.5.1 - Pollution atmosphérique

Lors de la réalisation du chantier, l'utilisation des engins induira un risque de pollution atmosphérique par l'émission de poussières dues aux déplacements des engins de chantier. Cela restera toutefois limité dans l'espace et le temps.

7.2.5.2 - Pollution des sols

Dans l'emprise du chantier, les sols sont susceptibles d'être pollués par des infiltrations de graisses, de carburants et résidus de carburants principalement sur les zones de circulation et de stationnement des engins de chantier.



8 - PROPOSITIONS DE MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Les mesures dites ERC sont organisées selon la séquence du même nom formalisée par le CGEDD en octobre 2013 sur la base des éléments préexistants, notamment ceux de la loi n°76-629 sur la protection de la nature et son décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977, réaffirmés dans la loi n°2016-1087 sur la biodiversité du 8 août 2016.

La séquence s'articule autour des étapes suivantes :

- **Évaluation des impacts bruts du projet** (avant l'application de toute mesure), traité dans le chapitre précédent.
- **Définition des mesures d'évitement (E)** : elles visent à éviter tout impact négatif du projet. Ce sont principalement des mesures de changement de site, de modification d'emprise ou de suppression de caractéristiques du projet au stade de la conception.
- **Définition des mesures de réduction des impacts (R)** : elles visent à réduire les impacts du projet. Ce sont donc des modifications d'éléments du projet ou des éléments ajoutés, voire, de temporalité.
- Évaluation des impacts résiduels du projet après application des mesures E et R.
- En cas d'impacts résiduels significatifs, **définition de mesures de compensation (C)** : elles visent à compenser les impacts ne pouvant être suffisamment réduits. Ces mesures sont en général soit des éléments de projet redéfini in situ, soit des projets complémentaires hors site dont les caractéristiques répondent au besoin de compensation. Les mesures les plus courantes concernent la destruction de zones humides, la destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats et le défrichement.
- **Définition de mesures de suivi** : elles visent à vérifier l'efficacité des mesures ERC et leur pérennité dans le temps. Elle consiste à suivre des indicateurs de fonctionnement selon un programme défini.

8.1 - Mesures d'évitement

8.1.1 - E1 : Modification substantielle de l'implantation des ombrières (évitement écotone lisière)

Le projet initial prévoyait l'implantation des ombrières sur la parcelle agricole définie dans la zone d'étude projet sur près de sa totalité. Cela impliquait une proximité immédiate avec l'écotone lisière et engendrait des impacts bruts sur la fonctionnalité de ces milieux (bordure des boisements périphériques), notamment en termes de corridor et d'impact direct sur l'avifaune nicheuse des milieux ouverts et l'entomofaune.

En raison des enjeux liés à la faune et aux habitats, plusieurs options ont été étudiées par TSE pour :

- Minimiser l'étendue des ombrières même si cela impliquait une réduction du productible et donc impactait la rentabilité du projet ;
- Éloigner les ombrières des écotones de lisières pour éviter les impacts sur les corridors écologiques.

Ainsi, par rapport au projet de base, le projet retenu par TSE :

- Évite la dégradation des corridors écologiques des effets lisières ;
- Évite la dégradation d'une grande surface de zone d'alimentation pour l'avifaune bocagère.

Outre le recul des installations, le porteur de projet a fait le choix d'un recul de la clôture par rapport aux boisements périphériques, recul qui s'établit à 5 m et jusqu'à 30 m dans la moitié sud du site.

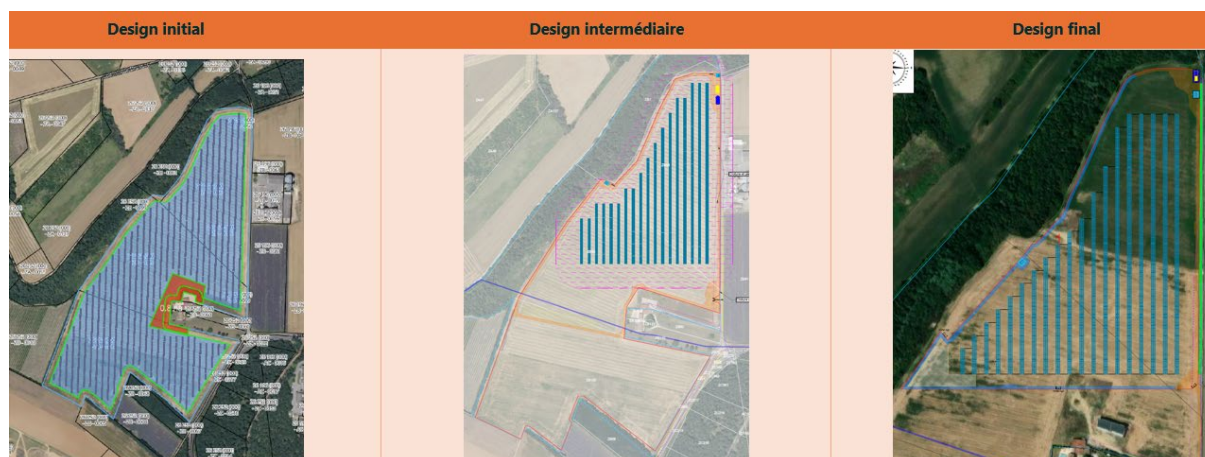


Figure 3 : Evolution des designs par TSE en cours d'élaboration du projet, en lien avec les préconisations écologiques apportées par cette présente étude d'incidence

8.1.2 - E2 : Gestion naturelle des boisements périphériques (évitement de tous les impacts principaux)

Les enjeux sont presque exclusivement concentrés dans les boisements périphériques, bien que sur cette zone, ils restent modérés. Cependant, cette obligation est apparue non avenue dans le contexte de ce projet (commune non soumise à cette obligation, échanges avec les services de l'état conduisant à ne pas attribuer de consignes particulières de débroussailllements sur les abords de ce projet).

La seconde mesure d'évitement consiste donc à ne pas procéder à des débroussailllements sur les boisements périphériques. Cette mesure suffit à éviter tous les impacts sur ces derniers, qui concentraient les enjeux les plus élevés, et en cas de débroussaillage, les impacts les plus forts.

Cette simple mesure permet d'éviter tous les impacts : sur l'herpétofaune, l'entomofaune (coléoptères saproxyliques, les habitats, l'avifaune forestière (reproduction et alimentation), les mammifères, la reproduction et l'alimentation de la chiroptérofaune.

8.1.3 - Impacts potentiels après évitement

Les deux mesures d'évitement permettent de réduire considérablement les impacts du projet. La zone projet proprement dite s'établit sur une culture à caractère intensif, qui ne représente aucun enjeu spécifique au niveau écologique. Seuls subsistent des impacts de dérangement pour :

- Des risques de désorientation, voire, de collision des chiroptères avec les ombrières,
- L'alimentation des espèces avifaunistiques du bocage,
- Le dérangement en phase chantier de l'avifaune et de la chiroptérofaune,
- Eventuellement l'attractivité de la parcelle pour l'alimentation de la chiroptérofaune,
- La circulation de la mammalofaune,
- Des risques de pollutions (chantier),
- Des risques d'introduction d'EvEE.

Nous proposerons donc des mesures de réduction des impacts pour arriver à des impacts résiduels jugés non significatifs.

8.2 - Mesure de réduction

8.2.1 - R1 : Orientation nocturne des panneaux tracker

Des travaux scientifiques récents (LPO-MNHN-OFB et CNR) tendent à montrer que « *les pipistrelles de Kuhl et communes ainsi que la noctule commune, les centrales équipées de panneaux trackers présentent une activité plus faible que celles avec des panneaux fixes (...). La principale distinction entre ces technologies réside dans l'angle d'inclinaison des panneaux ; en effet, la nuit, les panneaux trackers sont positionnés quasiment à l'horizontal. Ces faibles angles d'inclinaisons pourraient alors induire un risque de collision ou de tentatives d'abreuvement comme l'a montré Nor Amira Abdul Rahman pour des surfaces totalement lisses (comm. pers.). Dans le cas des panneaux utilisés par la CNR, bien que la surface ne soit pas totalement lisse, leur horizontalité modifie la réflexion des cris d'écholocation. Il est plausible que ces grandes surfaces soient mal perçues par les chiroptères, les incitant ainsi à les éviter.* »

Ce sujet a déjà été l'occasion d'échanges entre TSE et les spécialistes chiroptères sur d'autres projets développés. Pour répondre à cette problématique TSE a développé une mesure d'atténuation des risques de collision. **Cette mesure novatrice consiste à positionner les panneaux Tracker avec un angle de 30° par rapport à l'horizontale, toutes les nuits du 1^{er} mars au 31 octobre.** Cette mesure est jugée suffisante pour diminuer très fortement le risque de désorientation, de délaissement de la zone cœur de parc photovoltaïque et de collision.

Cette mesure est l'une des préconisations du « *Guide pour une meilleure intégration des enjeux chiroptères sur les centrales solaires photovoltaïque au sol* » qui expose les conclusions de plusieurs années de suivi sur différentes centrales photovoltaïques (Projet PV-Chiros) coédités par la LPO-OFB-MNHN et la CNR.

8.2.2 - R2 : Gestion du risque « espèces exotiques envahissantes (EvEE) »

La présence de 2 espèces considérées exotiques et envahissantes est un enjeu important pour le chantier et le site. L'objectif est donc d'éviter à tout prix l'introduction de nouvelles EvEE sur le site et d'empêcher la prolifération des espèces présentes.

La forte concentration de l'ambrosie en marge de la parcelle nord-ouest demandera une attention particulière afin de limiter son élargissement sur le site.

Il sera donc exigé :

- Le lavage systématique et méticuleux des engins entrant sur le chantier pour éviter toute introduction,
- Couverture des dépôts de déblai/remblai au printemps et début d'été.

Il n'est prévu aucun apport de terre végétale externe.

Le cahier des charges à destination des entreprises de travaux exigera un suivi et une éradication de toute plante exotique envahissante introduite par le chantier.

8.2.3 - R3 : Calendrier de travaux (atténuation du dérangement sur l'avifaune)

Le projet n'entraînera aucune destruction ponctuelle d'habitats de nidification pour l'avifaune (buissons/bosquets). Malgré tout, pour réduire le risque de dérangement de la reproduction pour l'avifaune (battage des pieux : bruit et vibrations) : le chantier commencera en dehors de la période de reproduction et de nidification. L'ouverture du chantier pourra idéalement être réalisé à partir du 1^{er} septembre.

Le chantier s'organisera avec les étapes suivantes :

- Piste et clôture,
- Tranchées,
- Battage des pieux,
- Mise en place des structures,
- Pose des panneaux,
- Finition et installation des PDL et PTR.

Rappelons qu'en situation actuelle, l'exploitation implique des passages d'engins agricoles toute l'année, avec une activité plus importante entre avril et juillet. Malgré tout, dans l'optique de réduire le dérangement pour ce chantier, nous préconisons une ouverture début septembre, pour réduire les travaux dans la période s'étalant d'avril à juillet. Une fois commencé, le chantier se poursuivra sans interruption. Si une interruption devait être nécessaire, TSE sollicitera un avis d'écologie avant la reprise du chantier.

Cette mesure permet d'atténuer fortement l'éventuel dérangement de l'avifaune (bocage et forestière) pour la phase de reproduction.

Tableau 21 : Période préconisée pour les travaux

Type de travaux	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Ouverture du chantier préconisé												
Pose de clôture												
Travaux de nivellement												
Battage des pieux des tables PV												



Période préconisée



Période à éviter pour l'ouverture du chantier

8.2.4 - R4 : Accompagnement du chantier par un écologue

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures de réduction, il est prévu l'intervention d'un écologue durant la phase de chantier. Sa mission sera :

- S'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures de réduction ;
- Rendre compte aux services de l'Etat (DDT, OFB...) de l'avancement du chantier via des comptes-rendus de visites ou d'opérations réguliers ;
- Une fréquence d'une visite mensuelle en phase chantier est préconisée.

8.2.5 - R5 : Atténuation des impacts sur les chiroptères

Conformément aux préconisations de l'OFB-MNHN-LPO, **le chantier sera diurne**. Aucuns travaux ne pourront être autorisés de nuit (heure légale du coucher du soleil, même en automne et hiver), et le chantier ne sera pas autorisé à être éclairé la nuit. Ces mesures permettent de réduire considérablement le dérangement de la chiroptérofaune.

8.2.6 - R6 : Bonnes pratiques chantier (atténuation du risque de pollution)

La consultation des entreprises pour le chantier devra nécessairement prévoir :

- L'élaboration de Plan d'Assurance Environnement par les entreprises retenues ;
- Le respect des périodes d'interventions préconisées ;
- Le respect des modalités de stockage des engins et du matériel des entreprises retenues ;
- Les engins arriveront sur site à jour des révisions et des contrôles anti-pollution ;
- Chaque engin de chantier disposera d'un kit-antipollution ou d'un kit-absorbant ;
- Aucune vidange d'engin n'est autorisée sur site ;
- Les cuves de carburants éventuellement nécessaires seront stockées sur des zones étanches et seront à double paroi ;
- Les remplissages de carburant par les engins de chantier se feront sur des zones étanches ;
- Les aires d'entreposage de déchets susceptibles de contenir des produits polluants sont établies sur des aires aménagées étanches, équipées de système de récupération des éventuels liquides épandus et des eaux météoriques souillées ;
- Des aires de stockage de déchets inertes seront aménagées, et le stockage de ces derniers se fera dans des bennes dévolues à cet effet, systématiquement fermées ;
- L'évacuation des déchets se fera au fur et à mesure et nécessairement dans les filières agréées ;
- Les moteurs des engins ne seront pas autorisés à être allumés en l'absence de conducteur.

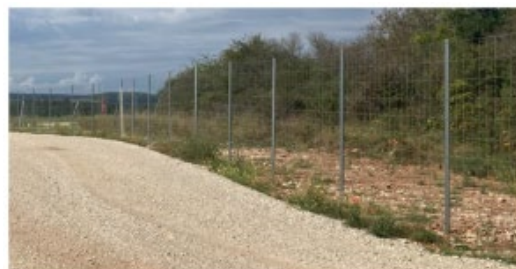
8.2.7 - R7 : Atténuation des impacts liés à la circulation de la petite faune

Le projet prévoit d'être entièrement ceint d'une clôture. Les caractéristiques de cette dernière sont :

- 1 347 ml,
- 2 m de hauteur.

Les clôtures peuvent constituer des obstacles à la circulation de la faune et limiter l'attractivité de l'écotone lisière. En concertation avec TSE, nous avons conjointement défini des mesures d'amélioration de la circulation de la petite faune afin de réduire les impacts liés à la clôture.

- La clôture sera distante de 5 m des lisières forestières,
- Tous les 25 mètres environ, un passage petite faune sera réalisé (20 cm sur 20 cm), les emplacements précis seront définis par l'écologue en charge du suivi de chantier,
- Le maillage du grillage sera au minimum de 10 cm x 5 cm.



Photographie 18: Exemple de clôture posée par TSE sur un projet agrivoltaique (source : TSE)

Par ces mesures, la perméabilité est donc améliorée pour la faune terrestre, allant jusqu'au renard et au blaireau qui pourront passer sous les pieds de clôtures en surcreusant légèrement le terrain naturel, et améliore également la perméabilité pour l'avifaune de bocage.

Notamment, l'éloignement de la clôture du projet de la lisière permet de ne pas altérer les habitats de reproduction pour la cisticole des champs.

8.2.8 - R8 : Gestion de la végétation au pied des ombrières (atténuation des impacts sur l'avifaune de bocage)

Afin d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des milieux situés sous les ombrières, il est prévu une gestion adaptée. Cela concerne :

- **Maintien de l'activité agricole** : le projet agrivoltaïque est dimensionné pour permettre le maintien tel qu'actuellement de l'activité agricole (grande culture) (cf. documentation technique du projet : passage des engins agricoles, exploitation à l'identique).
- **Gestion de la végétation autour des pieux d'ancrage** : il ne sera pas procédé à un désherbage chimique de la végétation autour des pieux d'ancrage, mais en cas de besoin (développement éventuel d'arbustes) à un arrache manuel ou mécanique (debroussailluse à main).

Cette mesure garantit la non-modification de la ressource alimentaire pour les espèces de bocage.

8.2.9 - Analyse des impacts résiduels

Concernant les impacts résiduels sur les milieux terrestres, les mesures de réduction permettent :

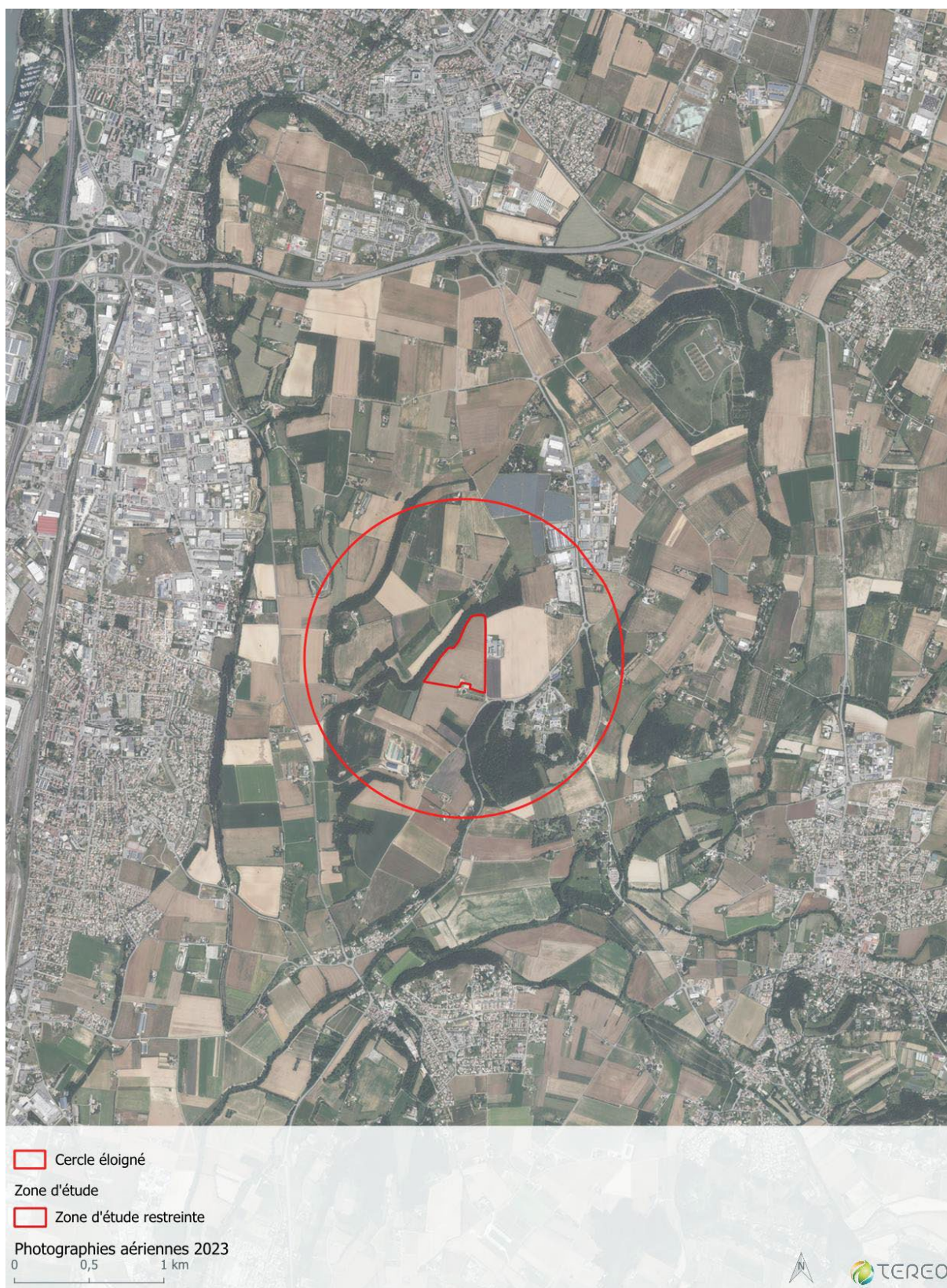
- De maintenir l'intégralité des corridors écologiques tels qu'actuellement,
- De supprimer les impacts sur les massifs boisés et les lisières, et toute la faune associée (herpétofaune, avifaune forestière...),
- De supprimer les risques de collision des chiroptères sur les panneaux tracker,
- D'atténuer les impacts sur la ressource alimentaire pour les chiroptères,
- D'atténuer les impacts sur la ressource alimentaire pour l'avifaune de bocage,
- D'atténuer les impacts sur la circulation de la petite faune,
- De limiter les impacts de dérangement sur la nidification en phase chantier,
- De limiter les impacts de dérangement sur les chiroptères en phase chantier,
- De réduire les risques de pollutions accidentelles,
- D'empêcher tout apport de nouvelle espèce exotiques envahissantes sur le site.

Nous convenons qu'un impact reste résiduel, mais non significatif, après les mesures de réduction :

- Modification possible de l'attractivité de la parcelle agricole (au cœur du parc photovoltaïque) pour l'alimentation des chiroptères.

Cependant, les parcelles riveraines sont très similaires à la zone projet. La carte ci-après matérialise la zone d'étude au sein d'un cercle de 1 065 m de rayon, soit 356 ha. Les surfaces cultivées représentent environ 197,2 ha, soit 55,4 % de la surface du disque. Nous estimons que l'impact résiduels (possible) du projet, qui ne s'établira que sur quelques ha (8,42 ha de site clôturé, soit nettement plus que la zone cœur de parc) est non significatif.

Cet impact est jugé possible. Il reste non significatif. Il fait l'objet d'une attention particulière dans les mesures de suivis présentés ci-après.



Projet agrivoltaïque à Portes-lès-Valence
 Surfaces riveraines pour l'attractivité des chiroptères

A. Chassa 8-12-2025

Carte 33 : Implantation de la zone projet au cœur d'une vaste zone agricole

8.3 - Mesure de compensation

Au vu du chapitre précédent, aucune mesure de compensation n'apparaît nécessaire

8.4 - Mesure d'accompagnement

Au vu du chapitre précédent, aucune mesure d'accompagnement n'apparaît nécessaire.

Cependant, dans le cadre du volet paysager, une mesure de réduction est proposée : création d'une haie en lisière est du site, le long de la route (375 ml, 3 m de large). Nous préconisons :

- Une haie en feuillus d'essences locales, multistrate dense type "bocagère méridionale,
- Plantation en double rang quinconce (1 plant / m linéaire / rang),
- Répartition cible :
 - 70–80 % arbustes (nourriture (baie, nectar), refuge (épineux), densité basse) et hauts-arbustes (étagement vertical, nourriture (fruit), diversification floristique) ;
 - 20–30 % arbres de haut jet ou cépée (structuration paysagère, perchoirs / continuité arborée, ombrage ponctuel) ;
- La largeur permettra de créer un corridor de déplacement également pour la macrofaune terrestre (chevreuil par exemple).
- Avec pour objectifs principaux et secondaires :
 - Barrière visuelle,
 - Corridor écologique,
 - Refuge faune (oiseaux, pollinisateurs)
 - Ressource alimentaire pour la faune (production de baie automne/hiver ; floraison étalée dans l'année)
 - Écran vent/poussières

Nous préconisons les essences suivantes :

Tableau 22 : Composition de la haie qui sera plantée

Arbres		Proportion %
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	15
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	5
Arbustes hauts		Proportion %
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	10
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>	8
Amélanchier	<i>Amelanchier ovalis</i>	5
Arbustes		Proportion %
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	10
Églantier	<i>Rosa canina</i>	7
Prunier	<i>Prunus spinosa</i>	10
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	10
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	5
Fusain	<i>Euonymus europaeus</i>	5
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>	10

8.5 - Conclusion sur les impacts résiduels après ERCA

A l'issu de la séquence ERCA, les impacts résiduels sont évalués comme très faibles et non significatifs. De plus, afin de vérifier la véracité de nos conclusions, nous proposons un suivi faunistique et floristique pendant la durée d'exploitation du projet (chapitre suivant). Le tableau de synthèse des impacts résiduels, déjà proposé au chapitre 1, est remis page suivante.

Tableau 23 : Synthèse des impacts du projet et de la séquence ERC

Thèmes	Sous-thèmes	Niveau d'enjeu	Niveau d'impacts	Impacts bruts	Evitement et réduction	Niveau d'impacts résiduels	Impacts résiduels	Compensation, Accompagnement, Suivi
Habitats naturels	Chênaie collinéenne mésophile à mésoxérophile	Modéré	Nul	Aucun	Réflexion en amont du design du projet pour éloigner le plus possible les premiers panneaux des boisements périphériques. (E1) Aucun impact sur les boisements et les lisières (E2)	Non significatif	Aucun	Aucune
	Autres habitats	Faible		Aucun	Aucun	Non significatif	Aucun	Aucune
Flore		Faible	Nul	Aucun, pas de changement des pratiques agricoles, maintien de l'occupation du sol.	Aucun (R2 concernant les EvEE)	Non significatif	Aucun	Mesure de suivi : Calendrier de suivi écologique en phase exploitation (EvEE)
Avifaune		Faible	Faible	Possible moindre attrait pour l'avifaune des marges culturale (cisticole des joncs)	Clôture aménagée pour améliorer les passages petite faune (R7). Mesure de gestion de la végétation en pied de panneaux (R8). Calendrier de travaux pour limiter le dérangement en période de nidification (R3).	Non significatif	Aucun	Mesure de suivi : Calendrier de suivi écologique en phase exploitation
Chiroptères		Modéré	Faible	Possible collision d'individus de chiroptères avec les panneaux Tracker. Possibilité de moindre attractivité de chasse en cœur de parc PV pour les chiroptères.	Adaptation du design pour être le plus en retrait possible par rapport aux lisières (E1). Chantier diurne (R5). Adaptation de l'inclinaison nocturne des panneaux du 01/03 au 31/10 (R1)	Non significatif	Possible moindre attractivité de chasse en cœur de parc PV pour les chiroptères	Mesure de suivi : Calendrier de suivi écologique en phase exploitation
Micromammifères et mammifères		Faible	Faible	Moindre connectivité entre les habitats pour les mammifères terrestres.	Clôture aménagée pour maximiser les passages faune (R7).	Non significatif	Aucun	Aucune
Entomofaune		Faible	Nul	Aucun	Aucun	Non significatif	Aucun	Aucune

Les impacts résiduels du projet, après mise en place des mesures d'évitement et de réduction s'avèrent non significatifs pour les espèces protégées, les espèces à statut de conservation défavorable, et pour les habitats.

9 - SUIVI ECOLOGIQUE POST- CHANTIER ET EN PHASE EXPLOITATION

Suivi de la faune remarquable/protégée

Nous préconisons de faire réaliser un inventaire de l'avifaune et de la chiroptérofaune sur trois passages étalés sur une période 10 ans (voir tableau ci-après) afin de vérifier l'occupation du site par les espèces remarquables identifiées lors de l'état initial.

Le suivi de l'avifaune comprendra : 2 passages annuels.

Le suivi de la chiroptérofaune sera réalisé par le biais d'un passage (printanier) par le biais de deux enregistreurs positionnés aux mêmes sites que ceux de l'état initial, afin de permettre une bonne comparaison de l'évolution des comportements, notamment en zone cœur de parc (et vérifier l'effectivité ou non de l'impact résiduel non significatif possible : la moindre activité en cœur de parc).

Suivi de la non-prolifération des EvEE

Un passage par un botaniste viendra relever les surfaces occupées notablement par l'ambrosie à feuille d'armoïse, et sera l'occasion de vérifier que le chantier ne fut pas l'occasion d'apport d'EvEE.

Récapitulatif et montant financier du suivi

Le tableau ci-après synthétise le suivi post-aménagement que nous suggérons de mettre en œuvre pendant la phase d'exploitation du projet. Le coût total du suivi post-aménagement s'établit à 28 000 € sur 10 ans.

Tableau 24 : Programme de suivi écologique et de suivi scientifique post-chantier

Mesures	N+1	N+2	N+3	N+10	Coût total
					(€ HT)
Suivi des chiroptères (1 passage / an)	X		X	X	12 K€
Suivi de l'avifaune (2 passage/an)	X		X	X	10 K€
Focus EEVE	X	X			6 K€

ANNEXES

ANNEXE 1 : PHOTOGRAPHIES DES CAROTTES PEDOLOGIQUES

ANNEXE 2 : RESULTATS DES INVENTAIRES FLORE

ANNEXE 3 : RÉSULTATS DES INVENTAIRES FAUNE

ANNEXE 1 : PHOTOGRAPHIES DES CAROTTES PEDOLOGIQUES







ANNEXE 2 : RESULTATS DES INVENTAIRES FLORE

Source des données

Origines de données : TERE0 Alpes du sud

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18 01

Nom vernaculaire		Nombre d'observations	Dernière observation
Plantae : 106 espèces			
Angiospermes : 106 espèces			
Alismatales : 1 espèce			
<i>Arum cylindraceum</i>	Gouet des alpes	1	2025-04-02
Apiales : 5 espèces			
<i>Anthriscus caucalis</i>	Anthriscue commun	1	2025-04-02
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	1	2025-06-05
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	1	2025-04-02
<i>Scandix pecten-veneris</i>	Scandix peigne-de-vénus	1	2025-04-02
<i>Tordylium maximum</i>	Tordyle élevé	2	2025-06-05
Asparagales : 4 espèces			
<i>Allium schoenoprasum</i>	Civette	1	2025-04-02
<i>Muscari comosum</i>	Muscari chevelu	1	2025-05-05
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau-de-salomon odorant	1	2025-04-02
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon piquant	1	2025-07-16
Asterales : 19 espèces			
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	2	2025-06-05
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	2	2025-06-05

<i>Carduus acanthoides</i>	Chardon faux acanthe	1	2025-05-05
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	1	2025-04-02
<i>Crepis foetida</i>	Crépide fétide	1	2025-06-05
<i>Crepis sancta</i>	Crépide sacrée	2	2025-04-02
<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée	2	2025-06-05
<i>Crepis vesicaria</i>	Crépide vésiculeuse	1	2025-04-02
<i>Cyanus segetum</i>	Bleuet des moissons	2	2025-06-05
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du canada	1	2025-04-02
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Érigéron de sumatra	1	2025-04-02
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	1	2025-06-05
<i>Leucanthemum ircutianum</i>	Marguerite d'irkutsk	1	2025-06-05
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du cap	1	2025-06-05
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	1	2025-04-02
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	2	2025-06-05
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Tripleurosperme inodore	1	2025-04-04
<i>Cirsium vulgare subsp. vulgare</i>	Cirse commun	1	2025-04-02
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal	1	2025-04-02
Brassicales : 4 espèces			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	1	2025-04-02
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Fausse arabette de thalius	2	2025-05-05
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	1	2025-04-02
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	1	2025-04-02
Caryophyllales : 8 espèces			
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	1	2025-04-02
<i>Chenopodium ficifolium</i>	Chénopode à feuilles de figuier	1	2025-05-05
<i>Fallopia convolvulus</i>	Fallopie liseron	1	2025-04-02
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	2	2025-06-05

<i>Rumex acetosella</i>	Patience petite-oseille	1	2025-04-02
<i>Rumex crispus</i>	Rumex crépu	2	2025-05-05
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges	1	2025-05-05
<i>Silene vulgaris subsp. vulgaris</i>	Silène commun	1	2025-04-02
Celastrales : 2 espèces			
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'europe	1	2025-04-02
<i>Euonymus latifolius</i>	Fusain à feuilles larges	1	2025-07-16
Cornales : 1 espèce			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	1	2025-04-02
Cucurbitales : 1 espèce			
<i>Bryonia alba</i>	Bryone blanche	1	2025-04-02
Dipsacales : 2 espèces			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	1	2025-04-02
<i>Valerianella locusta</i>	Valérianelle potagère	1	2025-04-02
Ericales : 1 espèce			
<i>Lysimachia arvensis</i>	Lysimaque des champs	2	2025-06-05
Fabales : 5 espèces			
<i>Cytisus scoparius</i>	Cytise à balais	2	2025-06-05
<i>Melilotus albus</i>	Mélilot blanc	1	2025-06-05
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	2	2025-07-28
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	1	2025-05-05
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	1	2025-04-02
Fagales : 3 espèces			
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier cultivé	1	2025-04-02
<i>Quercus coccifera</i>	Chêne kermès	1	2025-04-02
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	1	2025-05-05
Gentianales : 2 espèces			
<i>Galium album</i>	Gaillet blanc	1	2025-05-05
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	1	2025-06-05
Geraniales : 3 espèces			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	1	2025-04-02

<i>Geranium dissectum</i>	Géranium decoupe	1	2025-04-02
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-robert	1	2025-04-02
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	1	2025-04-02
Lamiales : 11 espèces			
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	1	2025-04-02
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	1	2025-05-05
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs	1	2025-06-05
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	1	2025-04-02
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine	1	2025-05-05
<i>Verbascum phlomoides</i>	Molène fausse phlomide	1	2025-04-02
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	1	2025-06-05
<i>Veronica agrestis</i>	Véronique agreste	1	2025-04-02
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	1	2025-04-02
<i>Veronica persica</i>	Véronique de perse	1	2025-04-02
<i>Linaria</i>	Linaire	1	2025-06-05
Malpighiales : 4 espèces			
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin	2	2025-05-05
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	1	2025-04-02
<i>Viola arvensis</i>	Violette des champs	1	2025-05-05
<i>Populus</i>	Peuplier	1	2025-06-05
Poales : 16 espèces			
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	2	2025-06-05
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	1	2025-05-05
<i>Avena barbata</i>	Avoine barbue	2	2025-06-05
<i>Ceratochloa cathartica</i>	Brome cathartique	1	2025-06-05
<i>Cynodon dactylon</i>	Cynodon dactyle	1	2025-05-05
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	2	2025-06-05
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	1	2025-06-05

<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	1	2025-06-05
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	1	2025-05-05
<i>Lolium rigidum</i>	Ivraie rigide	1	2025-05-05
<i>Luzula forsteri</i>	Luzule de forster	1	2025-04-04
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	1	2025-04-02
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	1	2025-04-02
<i>Avena barbata subsp. barbata</i>	Avoine barbue	1	2025-05-05
<i>Setaria italica subsp. viridis</i>	Sétaire verte	1	2025-04-02
<i>Poa annua subsp. annua</i>	Pâturin annuel	1	2025-04-02
Ranunculales : 2 espèces			
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	2	2025-06-05
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	1	2025-04-02
Rosales : 10 espèces			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	1	2025-04-02
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille stérile	1	2025-04-04
<i>Prunus brigantina</i>	Prunier de briançon	1	2025-05-05
<i>Prunus cerasus</i>	Cerisier acide	1	2025-04-02
<i>Prunus domestica</i>	Prunier domestique	1	2025-06-05
<i>Prunus persica</i>	Pêcher	1	2025-05-05
<i>Rosa micrantha</i>	Rosier à petites fleurs	1	2025-05-05
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce ligneuse	1	2025-04-02
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Sanguisorbe officinale	1	2025-04-02
<i>Ulmus minor</i>	Orme mineur	2	2025-04-02
Sapindales : 1 espèce			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	1	2025-04-02
Solanales : 1 espèce			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	1	2025-05-05

Source des données

Origines de données : TEREEO Alpes du sud

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18 01

Observé en	Listes rouges				
	Monde	Europe	France	Région	
Plantae : 1 espèce					
Angiospermes : 1 espèce					1 espèce
Alismatales : 1 espèce					
<i>Arum cylindraceum</i> Gouet des alpes					CR

Signification des abréviations des statuts

Eteinte au niveau mondial	EX
Eteinte à l'état sauvage	EW
Disparue au niveau régional	RE
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Quasi menacée	NT

Synthèse des données naturalistes

Espèces remarquables soumises à des protections réglementaires

Projet agrivoltaïque de Portes les Valences

Source des données

Origines de données : TERE0 Alpes du sud

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18 01

Observé en	Conventions internationales	Directives UE	France	Protections Région	Département	France	Sensibilités Région	Département
---------------	--------------------------------	------------------	--------	-----------------------	-------------	--------	------------------------	-------------

Aucune espèce

Source des données

Origines de données : TERE0 Alpes du sud

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18 01

	Observé en	ZNIEFF	SCAP France	Région	Plan national	Priorité public
Plantae : 6 espèces						
Angiospermes : 6 espèces		3 espèces		3 espèces		
Alismatales : 1 espèce						
Arum cylindraceum Gouet des alpes		✓				
Apiales : 2 espèces						
Anthriscus caucalis Anthrisque commun		✓				
Scandix pecten-veneris Scandix peigne-de-vénus					✓	
Asterales : 1 espèce						
Cyanus segetum Bleuet des moissons					✓	
Malpighiales : 1 espèce						
Viola arvensis Violette des champs					✓	
Rosales : 1 espèce						
Sanguisorba officinalis Sanguisorbe officinale		✓				

Signification des abréviations des statuts

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZNIEFF

Stratégie nationale pour les aires protégées

SCAP

Source des données

Origines de données : TEREEO Alpes du sud

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18 01

Observé en	Interdiction d'introduction	Espèces invasives
---------------	--------------------------------	----------------------

Aucune espèce

ANNEXE 3 : RÉSULTATS DES INVENTAIRES FAUNE

Source des données

Origines de données : TEREEO Alpes du sud

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18 01

Nom vernaculaire		Nombre d'observations	Dernière observation
Animalia : 70 espèces			
Insectes : 15 espèces			
Lepidoptera : 13 espèces			
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis (le)	2	2025-05-28
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun (le)	1	2025-05-28
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil (le)	2	2025-05-28
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des chardons (la)	2	2025-05-28
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré (le)	1	2025-05-28
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun (le)	1	2025-10-14
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane (l')	1	2025-05-28
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron (le)	1	2025-05-28
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine (la)	1	2025-05-28
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du mélampyre (la)	1	2025-05-28
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave (la)	1	2025-05-28
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet (la)	1	2025-05-28
<i>Colias crocea</i>	Souci (le)	2	2025-10-14

Odonata : 2 espèces			
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé (l')	1	2025-05-28
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant (l')	1	2025-05-28
Mammifères : 15 espèces			
Carnivora : 1 espèce			
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	1	2025-09-15
Chiroptera : 14 espèces			
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1	2025-09-16
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	2	2025-09-16
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de leisler	4	2025-09-16
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	4	2025-09-16
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	4	2025-09-16
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	4	2025-09-16
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de nathusius	2	2025-09-16
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de savi	4	2025-09-16
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	2	2025-09-16
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de cestoni	2	2025-09-16
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de bechstein	1	2025-06-13
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de kuhl	4	2025-09-16
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de schreibers	1	2025-09-16
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de daubenton	1	2025-06-13
Oiseaux : 37 espèces			
Accipitriformes : 2 espèces			
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	2	2025-10-14
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	1	2025-04-10
Columbiformes : 2 espèces			
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	14	2025-10-14
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	1	2025-05-28
Coraciiformes : 1 espèce			
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'europe	1	2025-05-28

<i>Merops apiaster</i>	Guepier d'Europe	1	2025-05-28
Falconiformes : 1 espèce			
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	4	2025-12-04
Passeriformes : 29 espèces			
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	67	2025-12-04
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	5	2025-10-14
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	9	2025-12-04
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	4	2025-12-04
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	6	2025-12-04
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	3	2025-12-04
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	16	2025-12-04
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	3	2025-05-28
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	1	2025-04-10
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	11	2025-12-04
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	3	2025-12-04
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	1	2025-05-28
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	2	2025-04-10
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	15	2025-10-14
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	3	2025-10-14
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	2	2025-04-10
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	1	2025-04-10
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	5	2025-10-14
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	8	2025-12-04
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	1	2025-12-04
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	4	2025-12-04
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	6	2025-05-28
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	6	2025-12-04

<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	15	2025-10-14
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	56	2025-12-04
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	7	2025-12-04
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	8	2025-12-04
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	4	2025-12-04
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	4	2025-12-04
Piciformes : 2 espèces			
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	1	2025-04-10
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	3	2025-12-04
Reptiles : 3 espèces			
Squamata : 3 espèces			
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies (le)	1	2025-05-28
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles (le)	3	2025-09-15
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune (la)	1	2025-04-10

Source des données

Origines de données : TERE0 Alpes du sud

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18 01

	Observé	Monde	Listes rouges		
	en		Europe	France	Région
Animalia : 19 espèces					
Mammifères : 7 espèces		2 espèces	2 espèces	7 espèces	4 espèces
Chiroptera : 7 espèces					
Nyctalus leisleri Noctule de leisler				NT	
Nyctalus noctula Noctule commune				VU	VU
Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle commune				NT	NT
Pipistrellus nathusii Pipistrelle de nathusius				NT	
Tadarida teniotis Molosse de cestoni				NT	
Myotis bechsteinii Murin de bechstein		NT	VU	NT	VU
Miniopterus schreibersii Minioptère de schreibers		VU	VU	VU	EN
Oiseaux : 12 espèces			2 espèces	9 espèces	8 espèces
Columbiformes : 1 espèce					
Streptopelia turtur Tourterelle des bois			VU	VU	VU
Falconiformes : 1 espèce					
Falco tinnunculus Faucon crécerelle				NT	NT
Passeriformes : 10 espèces					
Alauda arvensis Alouette des champs				NT	NT
Anthus pratensis Pipit farlouse				VU	VU
Prunella modularis					VU

Accenteur mouchet					VU
<i>Cisticola juncidis</i> Cisticole des joncs				VU	
<i>Sylvia melanocephala</i> Fauvette mélanocéphale				NT	
<i>Phylloscopus trochilus</i> Pouillot fitis				NT	NT
<i>Ficedula hypoleuca</i> Gobemouche noir				VU	EN
<i>Garrulus glandarius</i> Geai des chênes					NT
<i>Corvus frugilegus</i> Corbeau freux			VU		
<i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant				VU	

Signification des abréviations des statuts

Eteinte au niveau mondial	EX
Eteinte à l'état sauvage	EW
Disparue au niveau régional	RE
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Quasi menacée	NT

Synthèse des données naturalistes

Espèces remarquables soumises à des protections réglementaires

Projet agrivoltaïque de Portes les Valences

Source des données

Origines de données : TERE0 Alpes du sud

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18 01

	Observé en	Conventions internationales	Directives UE	France	Protections Région	Département	France	Sensibilités Région	Département
Animalia : 50 espèces									
Mammifères : 14 espèces		14 espèces	3 espèces	14 espèces			5 espèces		
Chiroptera : 14 espèces									
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit rhinolophe		✓	✓	✓			✓		
<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune		✓		✓					
<i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de leisler		✓		✓					
<i>Nyctalus noctula</i> Noctule commune		✓		✓					
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune		✓		✓					

<i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle pygmée		✓		✓					
<i>Pipistrellus nathusii</i> Pipistrelle de nathusius		✓		✓					
<i>Hypsugo savii</i> Vespère de savi		✓		✓					
<i>Plecotus auritus</i> Oreillard roux		✓		✓			✓		
<i>Tadarida teniotis</i> Molosse de cestoni		✓		✓					
<i>Myotis bechsteinii</i> Murin de bechstein		✓	✓	✓			✓		
<i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de kuhl		✓		✓					
<i>Miniopterus schreibersii</i> Minioptère de schreibers		✓	✓	✓			✓		
<i>Myotis daubentonii</i> Murin de daubenton		✓		✓			✓		
Oiseaux : 33 espèces 31 espèces 1 espèce 29 espèces									
Accipitriformes : 2 espèces									
<i>Buteo buteo</i> Buse variable		✓		✓					
<i>Milvus migrans</i> Milan noir		✓	✓	✓					
Columbiformes : 1 espèce									
<i>Streptopelia turtur</i> Tourterelle des bois		✓							
Coraciiformes : 1 espèce									
<i>Merops apiaster</i> Guêpier d'europe		✓		✓					
Falconiformes : 1 espèce									
<i>Falco tinnunculus</i> Faucon crécerelle		✓		✓					
Passeriformes : 26 espèces									

<i>Alauda arvensis</i> Alouette des champs		✓							
<i>Anthus pratensis</i> Pipit farlouse		✓		✓					
<i>Parus major</i> Mésange charbonnière		✓		✓					
<i>Certhia brachydactyla</i> Grimpereau des jardins		✓		✓					
<i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon		✓		✓					
<i>Prunella modularis</i> Accenteur mouchet		✓		✓					
<i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier		✓		✓					
<i>Luscinia megarhynchos</i> Rossignol philomèle		✓		✓					
<i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir		✓		✓					
<i>Turdus merula</i> Merle noir		✓							
<i>Cisticola juncidis</i> Cisticole des joncs		✓		✓					
<i>Hippolais polyglotta</i> Hypolaïs polyglotte		✓		✓					
<i>Sylvia melanocephala</i> Fauvette mélanocéphale		✓		✓					
<i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire		✓		✓					
<i>Phylloscopus collybita</i> Pouillot véloce		✓		✓					
<i>Phylloscopus trochilus</i> Pouillot fitis		✓		✓					
<i>Ficedula hypoleuca</i> Gobemouche noir		✓		✓					

<i>Aegithalos caudatus</i> Mésange à longue queue		✓		✓					
<i>Corvus monedula</i> Choucas des tours				✓					
<i>Corvus corone</i> Corneille noire		✓							
<i>Passer domesticus</i> Moineau domestique				✓					
<i>Fringilla coelebs</i> Pinson des arbres		✓		✓					
<i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant		✓		✓					
<i>Emberiza cirius</i> Bruant zizi		✓		✓					
<i>Saxicola rubicola</i> Tarier pâtre		✓		✓					
<i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue		✓		✓					
Piciformes : 2 espèces									
<i>Picus viridis</i> Pic vert		✓		✓					
<i>Dendrocopos major</i> Pic épeiche		✓		✓					
Reptiles : 3 espèces		3 espèces		3 espèces					
Squamata : 3 espèces									
<i>Lacerta bilineata</i> Lézard à deux raies (le)		✓		✓					
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles (le)		✓		✓					
<i>Hierophis viridiflavus</i> Couleuvre verte et jaune (la)		✓		✓					

Source des données

Origines de données : TERE0 Alpes du sud

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18 01

	Observé en	ZNIEFF	SCAP France	Région	Plan national	Priorité public
Animalia : 22 espèces						
Insectes : 1 espèce		1 espèce				
Odonata : 1 espèce						
Orthetrum coerulescens Orthétrum bleuissant (l')		✓				
Mammifères : 11 espèces		9 espèces		8 espèces		
Chiroptera : 11 espèces						
Rhinolophus hipposideros Petit rhinolophe		✓			✓	
Eptesicus serotinus Sérotine commune					✓	
Nyctalus leisleri Noctule de leisler		✓			✓	
Nyctalus noctula Noctule commune		✓			✓	
Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle commune					✓	
Pipistrellus pygmaeus Pipistrelle pygmée		✓				
Pipistrellus nathusii Pipistrelle de nathusius		✓			✓	
Hypsugo savii Vespère de savi		✓				
Tadarida teniotis Molosse de cestoni		✓				
Myotis bechsteinii Murin de bechstein		✓			✓	
Miniopterus schreibersii Minioptère de schreibers		✓			✓	
Oiseaux : 10 espèces		10 espèces				

Accipitriformes : 1 espèce						
<i>Milvus migrans</i> Milan noir		✓				
Columbiformes : 1 espèce						
<i>Streptopelia turtur</i> Tourterelle des bois		✓				
Coraciiformes : 1 espèce						
<i>Merops apiaster</i> Guêpier d'europe		✓				
Passeriformes : 7 espèces						
<i>Alauda arvensis</i> Alouette des champs		✓				
<i>Anthus pratensis</i> Pipit farlouse		✓				
<i>Prunella modularis</i> Accenteur mouchet		✓				
<i>Cisticola juncidis</i> Cisticole des joncs		✓				
<i>Sylvia melanocephala</i> Fauvette mélanocéphale		✓				
<i>Phylloscopus trochilus</i> Pouillot fitis		✓				
<i>Ficedula hypoleuca</i> Gobemouche noir		✓				

Signification des abréviations des statuts

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZNIEFF

Stratégie nationale pour les aires protégées

SCAP

Source des données

Origines de données : TERE0

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18 01

Observé en	Interdiction d'introduction	Espèces invasives
---------------	--------------------------------	----------------------

Aucune espèce